



# SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

## RAPPORT ANNUEL 2010



PREMIÈRE PARTIE – RAPPORT D'ACTIVITÉ



# **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE**

## **RAPPORT ANNUEL 2010**

PREMIÈRE PARTIE – RAPPORT D'ACTIVITÉ



Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
Nouméa, Nouvelle-Calédonie 2011

© Copyright,  
Secrétariat général de la Communauté  
du Pacifique (CPS), 2011

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielles de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrales ou partielles de ce document, sous quelque forme que ce soit à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique –  
Catalogage avant publication (CIP)

Rapport annuel 2010 Secrétariat général de la Communauté  
du Pacifique : première partie – rapport d'activité / Secrétariat  
général de la Communauté du Pacifique

(Rapport annuel de la CPS / Secrétariat général de la  
Communauté du Pacifique)  
ISSN : 0489-9598

1. Secretariat of the Pacific Community — Periodicals.
2. Technical assistance — Oceania — Periodicals.

I. Titre II. Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
III. Séries

341.246

AACR2

Le rapport annuel de la CPS 2010 comprend deux parties :  
première partie (rapport d'activité) et deuxième partie (états  
financiers et rapport des vérificateurs des comptes). La seconde  
partie sera publiée au deuxième semestre 2011.

Photographies et illustrations : agents de la CPS, sauf indication  
contraire

Maquette PAO : Muriel Borderie - Section publications CPS

Imprimé par Stredder Print Ltd, Auckland, Nouvelle-Zélande



<b>Rapport du Directeur général – 2010</b> .....	<b>4</b>	<b>Division santé publique</b> .....	<b>58</b>
<b>Quarantième session du CRGA</b>		Vue d'ensemble .....	58
Décisions et débats .....	16	Unité promotion de la santé .....	61
<b>Questions transversales</b>		L'adoption de modes de vie sains en Océanie : un moyen de lutter contre les maladies non transmissibles.....	61
La CPS face au changement climatique .....	18	Promotion de la santé et du développement des adolescents dans le Pacifique .....	64
Élaboration et adoption d'une politique REDD-plus par les Îles Fidji .....	20	Unité surveillance, recherche et lutte contre les maladies .....	66
La sécurité alimentaire : une approche régionale .....	22	Surveiller et combattre les maladies transmissibles .....	66
La promotion de l'égalité des sexes dans les pays membres de la CPS .....	24	Faire reculer le VIH et les IST .....	68
Une année charnière pour faire évoluer ce projet .....	24	Aider les États et Territoires insulaires océaniques à lutter contre la tuberculose .....	70
Multiplier les débouchés au profit de jeunesse – Promouvoir l'emploi dans le secteur agricole .....	27	<b>Division ressources sociales</b> .....	<b>72</b>
<b>ACTIVITES DES DIVISIONS</b>		Vue d'ensemble .....	72
<b>Division développement économique</b> .....	<b>28</b>	Progrès en matière d'égalité des sexes en Océanie .....	75
Vue d'ensemble .....	28	Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne – Soutien en faveur des réformes législatives propres à garantir la protection des femmes.....	77
<b>Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins....</b>	<b>36</b>	Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC).....	80
Vue d'ensemble .....	36	Département statistique pour le développement .....	83
Programme pêche hauturière.....	39	Centre régional des médias (CRM) .....	86
Programme pêche côtière.....	43	<b>Secrétariat du Conseil océanien d'évaluation pédagogique</b> .....	<b>88</b>
CRISP – Protection des récifs coralliens de la région .....	46	Vue d'ensemble .....	88
<b>Division ressources terrestres</b> .....	<b>48</b>	<b>Services généraux</b> .....	<b>91</b>
Vue d'ensemble .....	48	<b>Services de soutien aux divisions</b> .....	<b>92</b>
La Nouvelle-Calédonie se dote d'un système de certification de produits issus de l'agriculture biologique .....	51	<b>Organisations hébergées par la CPS</b> .....	<b>93</b>
Renforcement de l'assistance offerte aux entreprises agricoles du secteur privé dans le cadre du Projet de facilitation du commerce de produits agricoles (FACT).....	52	Assemblée des corps législatifs océaniques pour la population et la gouvernance .....	93
Le nouveau projet PARDI œuvre au renforcement des chaînes de distribution des produits agricoles océaniques.....	54	Conseil de la jeunesse du Pacifique .....	94
AAACP – Aider les producteurs agricoles à faire face aux fluctuations des cours des produits de base .....	56		
La CPS collabore à un projet d'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits océaniques à forte valeur commerciale .....	57		



# Rapport du Directeur général – 2010

Jimmie Rodgers



En 2010, nous avons déployé d'importants efforts afin de réviser et de mettre à jour nos politiques et nos systèmes institutionnels de sorte que l'Organisation élargie garde la même souplesse d'action et la même capacité de réaction.

*J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel des activités conduites par la CPS en 2010.*

*Cette année 2010 a été marquée par une hausse des prestations proposées aux pays membres. Cette année, nous avons également pris des mesures pour gérer l'élargissement de l'Organisation lié à la réforme des institutions régionales décidée par les chefs d'État et de gouvernement des pays de la région.*

*L'efficacité de la CPS en tant qu'institution repose sur sa capacité à répondre aux vrais besoins des pays membres. En 2010, nous avons déployé d'importants efforts afin de réviser et de mettre à jour nos politiques et nos systèmes institutionnels de sorte que l'Organisation élargie garde la même souplesse d'action et la même capacité de réaction.*

*Le présent rapport décrit les efforts qui ont été engagés, ainsi que les faits qui ont marqué l'année 2010 et la suite donnée aux décisions prises à la sixième Conférence tenue aux Tonga à la fin de 2009.*

*Stratégies de pays* – Nous avons achevé les missions d'élaboration de stratégies de pays aux Îles Fidji, à Guam et à Vanuatu, et nous mettons actuellement la dernière main aux stratégies élaborées conjointement avec ces trois pays. Le Samoa et la Polynésie française ont approuvé leurs stratégies de pays respectives. Les préparatifs ont commencé en vue des évaluations conjointes en 2011

des stratégies de pays élaborées il y a trois ans. L'une des principales réalisations de cette année a été la décision prise par les directeurs des organisations membres du CORP (Conseil des organisations régionales du Pacifique), réunis en juin à Apia, d'effectuer des missions dans le but de mettre au point des stratégies de pays élaborées conjointement par le CORP et chacun des États et Territoires insulaires océaniques.

*Sous-comité du CRGA chargé d'élaborer une stratégie de financement viable à long terme pour la CPS* – Le sous-comité du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), créé par la sixième Conférence de la Communauté du Pacifique, s'est réuni à trois reprises en 2010 sous la présidence de l'Australie. La stratégie devrait être présentée, sous forme de projet, à la quarante et unième session du CRGA et à la septième Conférence de la Communauté du Pacifique, qui se tiendront à Majuro (Îles Marshall) entre fin octobre et début novembre 2011.

*Évaluation des progrès du développement dans les États et Territoires insulaires océaniques* – Un projet d'ensemble minimum essentiel d'indicateurs de développement, approuvé en 2010 par les Directeurs des services planification et statistique des États et Territoires insulaires océaniques, a été soumis aux membres en vue de recueillir une dernière fois leur avis à ce sujet. Ce noyau d'indicateurs sera utilisé par la CPS pour mesurer les progrès du développement dans tous les secteurs d'intervention de l'Organisation à compter de 2011 et suivre les progrès accomplis dans différents domaines, notamment au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

*Appui à la mise en œuvre du Pacte de Cairns* – Le Secrétariat général a contribué au Rapport sur les OMD, par le truchement du Département statistique et démographie.



<b>Amena Yauvoli</b> Directeur de l'antenne régionale Pacifique Nord	<b>Leslie Walker</b> Directeur des Services généraux	<b>Richard Mann</b> Directeur général adjoint (Nouméa)	<b>Fekitamoealoa Katoa 'Utoikamanu</b> Directrice générale adjointe (Suva)	<b>John Hogan</b> Directeur de la Division développement économique
<b>Anaseini Kuboabola Ravolce</b> Directrice du Conseil océanien d'évaluation pédagogique	<b>Dr Russell Howorth</b> Directeur de la Division géosciences et technologies appliquées	<b>Michael Batty</b> Directeur de la Division pêche, aquaiculture et écosystèmes marins	<b>Inoke Ratuakalou</b> Directeur par intérim de la Division ressources terrestres	<b>William Parr</b> Directeur de la Division santé publique et ressources sociales
		<b>Dr Jimmie Rodgers</b> Directeur général		

**Décentralisation** – Le 12 octobre 2010, les autorités de la République de Vanuatu ont signé un accord avec la CPS officialisant la création d'un bureau national. La CPS conduit un vaste projet à Vanuatu ; c'est pourquoi ce bureau joue un rôle crucial dans la coordination des activités à mener. Ce bureau national accueille également deux agents techniques de l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne de la CPS, programme régional qui offre aux membres une assistance technique et des formations dans des domaines liés aux droits de la personne. La création du bureau national de Vanuatu porte le nombre d'antennes officielles de la CPS à cinq. Les autres décisions relatives à la création d'autres bureaux nationaux dépendront des conclusions des travaux sur la stratégie de financement viable à long terme de la CPS.

## Mise en œuvre du nouveau dispositif institutionnel régional

Cette année, beaucoup de temps a été consacré à la mise en place du nouveau cadre institutionnel régional, mais ce temps a été bien utilisé, principalement parce que nos efforts se sont uniquement concentrés sur la mise en

œuvre des décisions de sorte que les consignes données par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum soient respectées et que les attentes des organes directeurs de la CPS, de la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) et du Conseil océanien d'évaluation pédagogique (SPBEA) soient satisfaites. Il était également important de rassurer les membres et le personnel des organisations concernées quant à notre capacité d'atteindre l'objectif de la réforme institutionnelle régionale, à savoir éviter toute diminution des services offerts aux membres.

S'agissant de la SOPAC, je tiens à rendre hommage à M. Paul Telukluk, Ministre des affaires foncières, de la géologie, des mines, de l'énergie et de l'approvisionnement en eau des régions rurales, membre du Gouvernement de la République de Vanuatu et Président du Conseil de la SOPAC, ainsi qu'à tous les membres du Conseil de la SOPAC pour leur bonne volonté et leur engagement afin de faire aboutir la mise en œuvre des décisions relatives à la réforme du cadre institutionnel régional. Je tiens à rendre hommage à mes collègues Russell Howorth, Directeur de la SOPAC (ainsi que Mme Cristelle Pratt qui l'a précédé), pour le dévouement et le pragmatisme dont ils ont fait

montre pour veiller à ce que les décisions touchant à la SOPAC et à la CPS soient efficacement appliquées.

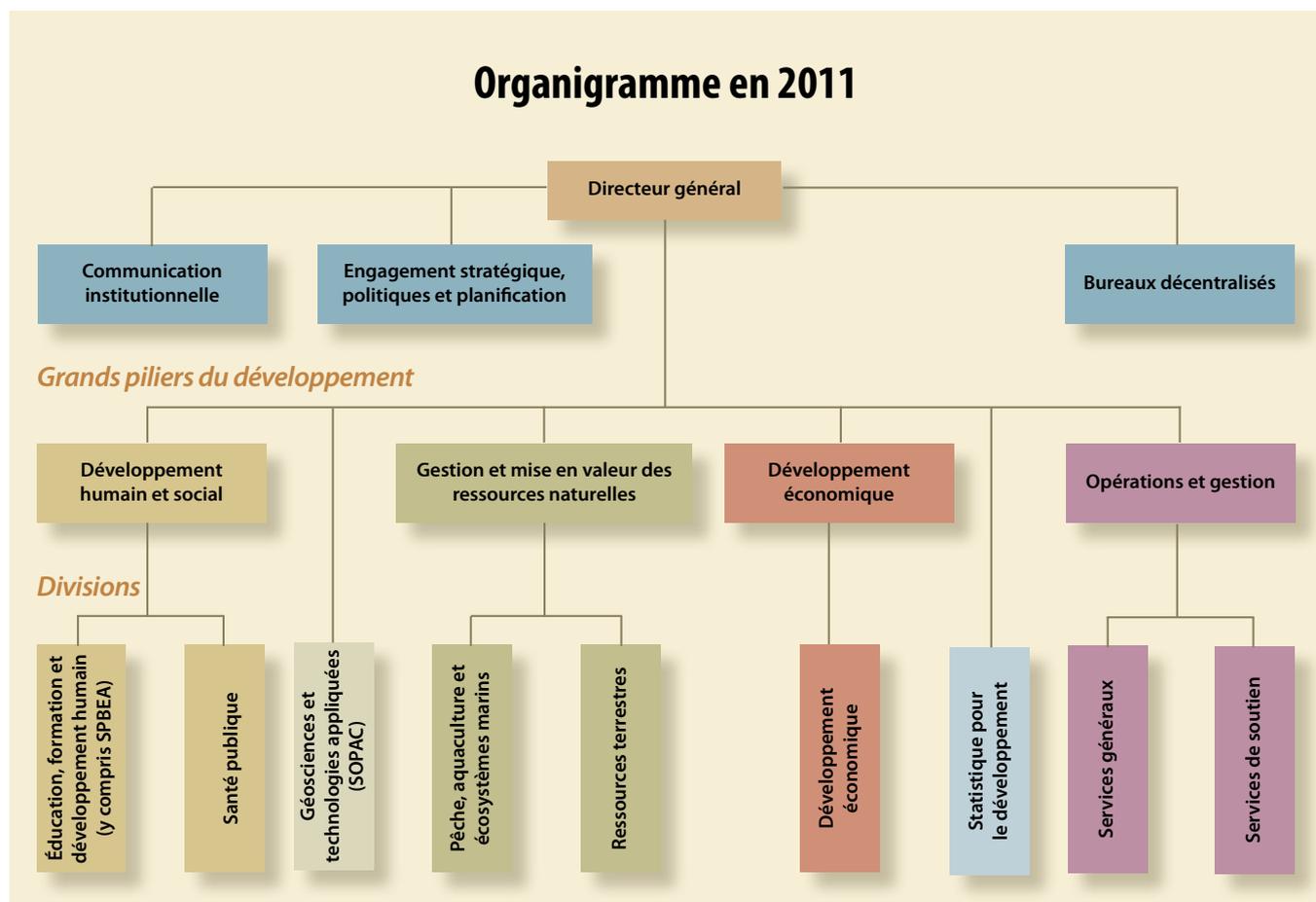
De même, Viliami Fukofuka, Directeur de l'enseignement, membre du Gouvernement du Royaume des Tonga et Président du Conseil du SPBEA, les membres de ce Conseil, et Ana Raivoce, Directrice du SPBEA, ont témoigné leur soutien et leur engagement indéfectibles à la fusion du SPBEA et de la CPS.

Je tiens également à témoigner ma sincère gratitude pour l'aide conséquente que m'ont apportée mes deux adjoints, Richard Mann et Fekitamoeloa Utoikamanu, qui ont assumé une grande partie des responsabilités concernant l'Organisation lorsque la réforme institutionnelle régionale occupait mon temps.

## Grandes initiatives et réformes stratégiques en 2010

### Nouvel organigramme de la CPS

Les membres du CRGA, réuni en sa quarantième session, ont été informés des modifications apportées à l'organigramme de la CPS, précédemment approuvées par le Comité, réuni en sa trente-neuvième session. Ces modifications ont pour but de regrouper les prestations offertes par la CPS autour des trois grands piliers du développement durable : développement humain et social durable, gestion et mise en valeur durables des ressources naturelles et développement économique durable. Un quatrième pilier de développement a trait à l'**efficacité du travail** de l'Organisation. La refonte de l'organigramme se fait en plusieurs étapes, et de nouvelles modifications seront apportées en 2011. Le diagramme ci-dessous présente de façon synthétique l'organigramme en vigueur à partir de janvier 2011, les divisions et services de l'Organisation étant rattachés aux grands piliers du développement.



## *Nouvelle organisation des conférences*

**Sessions du CRGA divisées en deux parties** – La structure et l'ordre du jour des sessions du CRGA ont été modifiés afin de veiller à ce que le double rôle du Comité en ce qui concerne 1) la supervision des activités menées par les départements et sections techniques et 2) la politique générale de l'Organisation et la gouvernance, soit assuré de manière efficace. Dans le cadre de cette réforme, le Secrétariat général demande aux membres d'inclure des représentants de leurs ministères/départements techniques dans les délégations qu'ils envoient au CRGA.

**Nouvelle politique relative à la tenue biennale de la Conférence de la Communauté du Pacifique** – Comme déjà convenu, la septième Conférence de la Communauté du Pacifique se tiendra aux Îles Marshall à la fin 2011. L'organisation des sessions ultérieures sera régie par la nouvelle politique adoptée par le Comité réuni en sa quarantième session. Conçue dans un esprit d'économie, cette nouvelle politique dispose que la Conférence se déroulera alternativement au siège de l'Organisation, à Nouméa, et à l'antenne régionale des Îles Fidji. Selon cette modalité, les membres pourront toujours proposer d'accueillir la Conférence. Cependant, la responsabilité financière du Secrétariat général n'excédera pas les coûts maximums engendrés par l'organisation de la Conférence aux Îles Fidji ou en Nouvelle-Calédonie, les dépenses supplémentaires devant être prises en charge par le pays membre. Les années où a lieu la Conférence, la session du CRGA précédera, comme de coutume, la conférence et se tiendra dans les mêmes locaux.

**Nouvelles dispositions pour l'organisation de conférences techniques régionales** – Le Comité, réuni en sa quarantième session, a adopté de nouvelles modalités d'organisation et d'accueil des grandes conférences techniques régionales. Au lieu de tenir une réunion régionale pour chaque secteur de travail, la CPS organisera des conférences ministérielles conjointes (qui seront précédées par des réunions des responsables du secteur) autour des trois grands piliers de développement de la CPS (développement économique durable, gestion et mise en valeur durables des ressources naturelles et développement humain et social durable). Cela permettra de prendre des décisions concertées sur des questions transversales, tout en tenant compte des questions sectorielles particulières. Selon cette nouvelle approche, la CPS organisera une grande conférence technique par an, sur une base triennale. Selon toute attente, le nombre de conférences ministérielles organisées par la CPS par période de trois ans devrait ainsi être réduit de neuf à trois.

La Conférence régionale des Ministres de l'énergie, des TIC et des transports, première à être organisée selon ces modalités, est prévue pour avril 2011 à Nouméa.

**Partage des frais de participation aux conférences** – Le Comité, réuni en sa quarantième session, a également approuvé une nouvelle politique de partage des frais de participation des délégués assistant aux réunions de la CPS (cette politique ne s'applique pas aux conférences déjà inscrites au calendrier de 2011). Pour les sessions du CRGA, le Secrétariat général prendra à sa charge soit le billet d'avion aller-retour en classe économique, soit les indemnités journalières des deux représentants, les pays membres assumant les autres frais. Des dispositions similaires s'appliqueront aux conférences régionales, le Secrétariat général prenant à sa charge soit les indemnités journalières, soit le billet d'avion d'un représentant par secteur. Nous prenons note des inquiétudes exprimées par certains pays membres au sujet d'une éventuelle impossibilité de participer, faute de moyens suffisants, et espérons pouvoir apporter une solution à cette question dans le cadre de la stratégie de financement durable à long terme.

## *Politiques concernant le fonctionnement de l'Organisation*

La CPS élabore actuellement des politiques visant à orienter la décentralisation de l'Organisation à l'avenir, ainsi qu'à déterminer l'implantation géographique de ses services techniques. Par ailleurs, elle met en place des politiques et mesures officielles de prévention des fraudes dans le domaine de la passation de marchés et de l'approvisionnement, ainsi que dans celui de la gestion des risques.

## *Politiques d'engagement*

**Optimisation de l'efficacité de l'aide** – La CPS souscrit aux principes d'efficacité de l'aide, énoncés dans la Déclaration de Paris, l'Accord d'Accra et les Principes d'efficacité de l'aide dans le Pacifique, et elle s'engage à les intégrer, à tous les échelons de l'Organisation, dans la planification et la mise en œuvre de son programme de travail.

**Stratégies d'engagement de l'Organisation** – Nous avons commencé à élaborer des stratégies d'engagement dans les trois secteurs clés auxquels se consacrera la CPS à long terme. Ces secteurs sont 1) le changement climatique, 2) la sécurité alimentaire et 3) l'égalité des sexes. Ces stratégies d'engagement permettront de garantir que ces trois secteurs sont bien pris en compte dans tous nos programmes, tout en reliant le travail de la CPS aux cadres régionaux et internationaux de plus grande envergure.

**Cadres régionaux** – En 2010, la CPS a coordonné l'élaboration de cadres d'action régionaux sur la sécurité énergétique et les TIC. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) s'est quant à elle chargée de coordonner l'élaboration du cadre d'action visant à garantir la sécurité alimentaire dans le Pacifique. L'une des principales caractéristiques de ces trois cadres d'action est l'approche consultative sur laquelle s'est fondée leur élaboration. La CPS a été désignée comme organisation chef de file chargée de coordonner les activités dans les secteurs couverts par ces trois cadres.

## Rapports

### *Procédures normalisées d'établissement de rapports*

Le Secrétariat général consacre un temps considérable à élaborer les rapports à présenter aux assemblées, membres et partenaires dans le développement. Nous avons commencé à synchroniser l'établissement de rapports en instaurant un cadre normalisé en la matière qui s'appliquera à tous les services de la CPS et à tous les rapports. Néanmoins, nous aurons besoin du soutien des partenaires dans le développement afin de convenir d'une procédure normalisée. Un rapport d'avancement sera présenté lors de la quarante et unième session du CRGA, en 2011.

### *Publications de la CPS*

Outre ses nombreux rapports et analyses portant sur l'Organisation et les projets qu'elle met en œuvre, la CPS a publié en 2010 les ouvrages suivants :

*La CPS et le Plan pour le Pacifique, Volume 2, Juillet 2009 – Juin 2010* – Cette publication, très appréciée, décrit en détail la manière dont les activités menées par la CPS contribuent à répondre aux priorités énoncées dans le Plan pour le Pacifique.

*L'avenir de la pêche en Océanie* – Cette étude majeure, menée en collaboration avec l'Agence des pêches du Forum (FFA), porte sur les scénarios possibles concernant l'évolution des pêcheries au cours des vingt-cinq prochaines années et les options politiques qui s'offrent aux décideurs.

*Vulnerability of Fisheries and Aquaculture in the Tropical Pacific to Climate Change (Vulnérabilité des activités de pêche et d'aquaculture dans la zone tropicale du*

*Pacifique face au changement climatique)* – Cet ouvrage, encore à la rédaction, rassemble les conclusions des travaux de chercheurs de renommée mondiale. Il porte essentiellement sur les effets du changement climatique sur la pêche, l'aquaculture et les écosystèmes dans la région océanienne. Les informations proposées constituent une référence inédite sur laquelle pourront se fonder les prochaines évaluations. Utilisé en complément de *L'avenir de la pêche en Océanie*, ce document mettra à la disposition de ses lecteurs des connaissances et une analyse qui permettront de guider la prise de décisions relatives aux perspectives de développement du secteur halieutique océanien dans les années à venir. La CPS prévoit d'annoncer officiellement sa parution (sous format électronique et papier) à la septième Conférence de la Communauté du Pacifique.

Nous prévoyons d'élaborer d'autres documents du même genre que *La CPS et le Plan pour le Pacifique* dans les années à venir, en fonction des ressources disponibles, notamment *La CPS et le changement climatique* et *La CPS et la sécurité alimentaire*.

## Nos activités au regard des trois grands objectifs du Plan directeur 2007-2012

**Premier pilier – Attention accrue portée aux priorités des membres.** Ce pilier a fait l'objet de toute notre attention en 2010. Nous continuons de repousser nos limites, afin d'assurer et de préserver notre mission première – « répondre aux besoins prioritaires de nos membres ». Ce travail est décrit en détail dans les rapports émanant de toutes les divisions techniques de la CPS.

La signature de l'accord de siège entre Vanuatu et la CPS, le 12 octobre 2010, est un autre exemple de l'attention accrue portée aux priorités des membres. Les consultations sur l'accord de siège entre les Îles Fidji et la CPS ont bien progressé. L'accord inclura la SOPAC et le SPBEA.

**Deuxième pilier – Engagement stratégique à l'échelon national, régional et international.** S'agissant des membres fondateurs de la CPS, 2010 aura été une année exceptionnelle. L'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique continuent d'apporter leur généreux concours à l'Organisation et comptabilisent à eux quatre, l'Australie en tête, la part la plus importante des financements dont bénéficie la CPS. Pour la première fois, la CPS a fait l'objet d'une mention spéciale dans la Politique des États-Unis relative aux îles du Pacifique.



Représentants des pays membres participant à la quarantième session du CRGA

Lors de sa visite au siège de la CPS, en 2010, le nouveau Secrétaire parlementaire australien pour les affaires océaniques, M. Richard Marles, a confirmé que l’Australie voit en la CPS un partenaire régional essentiel.

En juillet de cette année, durant sa visite, M. Murray McCully, Ministre des affaires étrangères de Nouvelle-Zélande, a souligné l’importance d’axer le travail de la CPS sur les domaines qui débouchent sur des bénéfices économiques durables pour les membres insulaires.

La France continue de souligner l’importance de la CPS dans la région : non seulement elle met en œuvre des programmes d’action prioritaires d’un grand intérêt pour les membres, mais elle pourrait aussi permettre de multiplier les possibilités d’échanges intellectuels et de renforcement des partenariats entre les Territoires français et le reste du Pacifique.

À l’échelon international, nous avons continué de renforcer des liens de partenariat importants avec l’Union européenne. En 2011, celle-ci sera le deuxième bailleur de fonds alloués aux départements et sections de la CPS, pour un montant de 20,7 millions d’UCOM, soit 23 % de ces fonds. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP) arrive en troisième position, avec 13,9 millions d’UCOM, soit 15 % ; viennent ensuite la Banque asiatique de développement (BASD), l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), et la Banque mondiale. Nous explorons les possibilités de nouer des liens avec d’autres grandes parties prenantes de la région.

À l’échelon régional, les Directeurs des organisations membres du CORP ont choisi de collaborer pour relever nombre des grands défis lancés à la région. En 2010, les Directeurs des membres du CORP ont resserré leurs liens de coopération, ce qui constitue les bases d’un avenir prometteur pour le CORP. À cet égard, il faut rendre hommage au Secrétaire général du Forum des Îles du Pacifique, Tuiloma Neroni Slade, pour ses qualités de meneur, ainsi qu’à tous les Directeurs des organisations du CORP pour la sincérité de leur engagement à aller de l’avant.

*Troisième pilier – Positionnement stratégique de l’Organisation* – En 2010, nous avons pris d’importantes mesures en matière de positionnement stratégique, afin d’appuyer de façon essentielle les activités menées dans le cadre des deux premiers piliers. Voici quelques-unes de ces mesures :

- ▶ Mise en œuvre de la restructuration en deux phases de l’Organisation, approuvée par la sixième Conférence de la Communauté du Pacifique en 2009.
- ▶ Renforcement de la Cellule d’engagement stratégique chargée de l’élaboration de politiques et de la planification – En 2010, la Cellule a notamment coordonné les missions d’élaboration des stratégies conjointes de pays, l’élaboration des profils de pays, et la publication *La CPS et le Plan pour le Pacifique* ; elle a fait réaliser d’importantes recherches sur l’incidence du changement climatique sur la pêche en Océanie et coordonné l’engagement de l’Organisation dans la lutte contre les effets du changement climatique. La Cellule fait également office de correspondant de première ligne pour les grands partenaires dans le développement, y compris

la Commission européenne, la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale.

- ▶ Aide à la réalisation des travaux du sous-comité du CRGA chargé de la stratégie de financement viable à long terme de la CPS – Les résultats de ses travaux détermineront le financement futur du travail de la CPS.

## Coup de projecteur sur les divisions

### *Division développement économique*

La Division développement économique (DDE) a été créée en janvier 2010, dans le cadre du processus de réforme interne de la CPS, offrant une réponse précise à la question plus large de la réforme des organisations régionales. La nouvelle Division développement économique rassemble les quatre principaux moteurs de la croissance économique, à savoir les transports, l'énergie, les infrastructures et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Un département consacré à l'infrastructure verra le jour dès que les financements nécessaires seront disponibles.

*Département énergie* – Ce département a été officiellement créé au sein de la DDE en avril 2010, suite au transfert du département énergie de la SOPAC à la CPS. Cette intégration

s'est accompagnée de l'élaboration de la nouvelle politique de l'énergie, le *Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique*. Ce travail, financé par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), a nécessité la participation des parties prenantes du secteur de l'énergie de tous les États et Territoires insulaires océaniques membres (pouvoirs publics, secteur privé, compagnies d'électricité, ONG), ainsi que celle d'organisations régionales et internationales et de partenaires dans le développement. L'élaboration de ce cadre d'action servira de modèle aux futurs efforts de coopération et stimulera l'adhésion d'un plus grand nombre de parties prenantes et bénéficiaires à la méthode suivie et au produit final.

*Département diffusion des TIC dans le Pacifique* – Ce département est né en avril 2010 de la fusion des activités menées par la SOPAC et la CPS pour diffuser les TIC en Océanie. En 2010, le département a coordonné l'élaboration d'un document stratégique régional sur les TIC, le *Cadre d'action relatif à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en faveur du développement dans le Pacifique*. Le Cadre d'action a été entériné par les Ministres des TIC en juin 2010 à l'occasion de leur Conférence aux Tonga. Ces derniers ont en outre demandé à la CPS d'en coordonner la mise en œuvre, en collaboration avec l'Université du Pacifique Sud (USP) et d'autres partenaires dans le développement.



*Département transports* – L'ancien Programme affaires maritimes de la CPS a été rebaptisé Département transports pour montrer que l'accent est désormais mis sur le soutien apporté aux membres dans le domaine des transports en général. Parmi les faits marquants de 2010, il faut citer l'élaboration d'un protocole d'accord avec le Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO), le lancement de la Commission des transports maritimes des petits États insulaires du Pacifique central (CPSC) et le début d'une série d'audits du secteur national des transports maritimes à Kiribati et aux Tonga.

La DDE employait trente agents à la fin 2010 et son budget rectificatif pour l'année s'élevait à 3,9 millions d'UCOM.

### ***Division ressources sociales***

La Division ressources sociales œuvre dans les domaines de la statistique et de la démographie, du développement humain (y compris la jeunesse, la condition féminine, l'animation socioéducative et la culture), des médias et des droits de la personne. Les agents de la Division sont répartis entre le siège et les antennes régionales de la CPS aux Îles Fidji et dans les États fédérés de Micronésie. D'autres agents travaillent à la mise en œuvre de projets à Honiara (Îles Salomon). La décentralisation de la Division a également débouché récemment sur le transfert d'un petit nombre d'agents à Vanuatu.

À la fin du mois d'août 2010, la Division ressources sociales comptait 56 agents. Le budget (rectificatif) de la Division pour l'exercice 2010 s'élevait à 7 millions d'UCOM.

Parmi les événements qui ont marqué le calendrier 2010 de la Division ressources sociales figurent l'organisation réussie de la onzième Conférence régionale sur la condition féminine à Nouméa, la finalisation de la Stratégie océanienne de la culture et de l'éducation 2010-2015, entérinée par le Conseil des arts et de la culture du Pacifique et les directeurs des services de l'enseignement, ainsi que la formation avancée dispensée dans les pays par l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne et le Centre régional des médias. En plus du soutien technique qu'il a apporté aux recensements réalisés en 2010 aux États fédérés de Micronésie et à Kiribati, ainsi qu'à ceux prévus en 2011 aux Îles Marshall, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Samoa, le Département statistique et démographie a effectué des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages pour le compte des Tonga et de Tuvalu, et une enquête démographique et sanitaire pour le compte de Kiribati, d'autres enquêtes étant en cours de



planification pour d'autres pays océaniques. Les données et informations ainsi obtenues fournissent une base factuelle plus que nécessaire à l'élaboration de politiques et à la planification, y compris en termes de suivi régulier des résultats obtenus et des retombées des politiques. En novembre 2010, le Département a été rebaptisé Département statistique pour le développement et il n'est plus rattaché à aucune Division.

### ***Division santé publique***

La Division santé publique s'est dotée d'une nouvelle structure de fonctionnement dans le droit fil de son plan stratégique. Elle se compose désormais de quatre unités :

L'Unité surveillance, recherche et lutte contre les maladies apporte aux pays de la région le soutien qui leur est nécessaire pour lutter contre les maladies dites prioritaires telles que les maladies transmissibles, les maladies non transmissibles et les maladies émergentes et réémergentes par le biais de mesures concrètes de prévention, de lutte et de prise en charge.

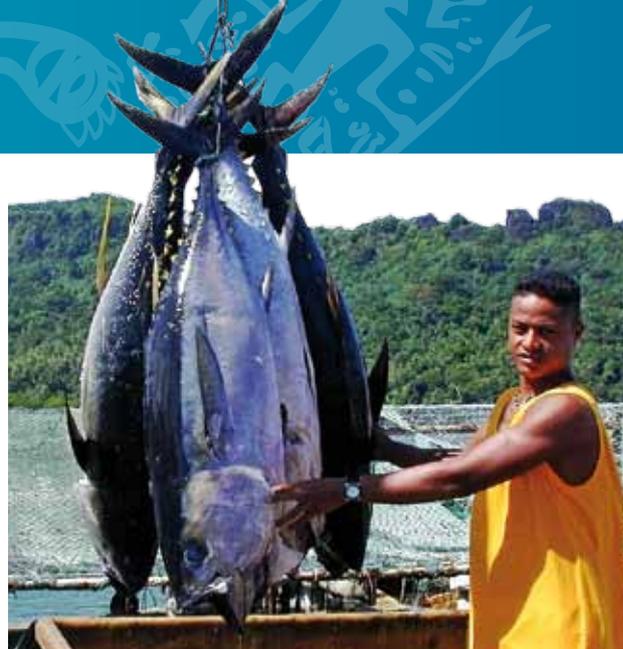
L'Unité promotion de la santé aide les membres à agir sur les principaux déterminants sociaux, environnementaux, politiques et économiques de la santé, afin d'accroître la capacité d'adaptation des populations.

L'Unité administration des subventions a pour mission de soutenir les grands objectifs et les priorités de la CPS et de la Division santé publique, ainsi que d'apporter une assistance concernant les obligations inhérentes à l'administration de subventions et le respect des approches fondées sur les spécificités des pays, notamment en assurant la conformité avec les systèmes nationaux, ainsi qu'avec les règles et les règlements fixés par les bailleurs de fonds ou régissant les procédures de subvention. Pour chaque subvention, l'Unité établit les budgets et en assure le contrôle ; elle formule des politiques qu'elle recommande pour l'ensemble des subventions administrées par la CPS.

L'Unité qualité, résultats et soutien administratif assure un suivi et une évaluation stratégiques du fonctionnement et des résultats, appuie la gestion de la qualité ainsi que l'élaboration de systèmes et leur amélioration, et apporte une assistance administrative centralisée aux projets.

Certaines fonctions essentielles n'ont pu être offertes de manière satisfaisante par la Division, conséquence de l'achèvement de projets en 2010 ou de retards enregistrés dans la mobilisation de financements supplémentaires. L'annonce de la confirmation des fonds octroyés aux activités de lutte contre le VIH dans le cadre de la deuxième phase des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme permettra d'apporter un certain soulagement à cet égard.

À la fin du mois de juin 2010, la Division santé publique comptait 62 agents, répartis en cinq lieux d'affectation. Le budget rectificatif de la Division pour 2010 s'élève



à 25,6 millions d'UCOM, 95 % de ce budget provenant des enveloppes projets, notamment des subventions qui seront réaffectées aux pays.

### ***Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins***

L'ancienne Division ressources marines a été rebaptisée Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins. Elle est désormais exclusivement axée sur la pêche et l'aquaculture du fait du rattachement, en 2010, du Département transports (ex-Programme affaires maritimes) à la nouvelle Division développement économique. Les principaux départements de cette division demeurent le Programme pêche côtière, le Programme pêche hauturière, ainsi que le CRISP (Initiatives Corail pour le Pacifique Sud).

Au 1<sup>er</sup> septembre 2010, la Division comptait 64 agents et son budget rectificatif s'élevait à 10,8 millions d'UCOM. Comme prévu, au cours du premier semestre 2010, le budget du Programme pêche côtière s'est trouvé un peu juste, bien que, par rapport à 2009, une légère hausse des fonds du Programme ait été observée grâce au retour des taux de change à des niveaux plus habituels. Le Programme pêche côtière a tiré parti d'un nouveau projet financé par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), qui vise à améliorer le suivi de l'incidence du changement climatique sur la pêche côtière. En outre, le Programme pêche hauturière a obtenu des fonds supplémentaires, destinés à l'offre de services scientifiques, de la part de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, ainsi qu'une subvention accordée par la Nouvelle-Calédonie en vue de financer les activités de saisie des données. Par ailleurs, les deux Programmes ont bénéficié des substantiels fonds supplémentaires octroyés par l'Union européenne (UE) au titre du projet SciCOFish (Soutien scientifique à la gestion des pêcheries côtières et hauturières dans la région océanique) lancé en milieu d'année. Dans ce qui constitue une première pour un pays océanien membre de la CPS, le Service national des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée a débloqué un million de dollars É.-U. par an, pendant trois ans (soit en tout 3 millions de dollars

ou 2,84 millions d'UCOM) pour mener une opération plus vaste de marquage des thonidés dans les eaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

## **Division ressources terrestres**

La Division ressources terrestres recouvre trois secteurs : l'agriculture, la foresterie et l'aménagement des terres. Son nouveau Plan stratégique intégré 2009-2012 énonce trois objectifs : 1) amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, 2) gestion et développement intégrés et durables des ressources agricoles et forestières, et 3) amélioration et intensification du commerce de produits agricoles et forestiers.

En 2010, la Division a continué d'assumer son rôle de facilitation en matière d'élaboration de politiques générales, de dispositions législatives et de planification. Elle veille à ce que la voix des États et Territoires insulaires océaniques soit entendue au-delà de la région en participant activement aux travaux menés au sein des grandes instances internationales.

Le Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique (CePaCT) a commencé ses activités dans de nouveaux locaux, au complexe de la CPS à Narere, Suva (Îles Fidji). La santé des végétaux, la biosécurité et la facilitation du commerce restent des activités phares de la Division, et une aide importante est fournie aux États et Territoires dans ces domaines.

Le budget rectificatif de la Division pour l'exercice 2010 s'élève à 10,2 millions d'UCOM. Au 1<sup>er</sup> septembre 2010, la Division comptait 88 agents. Les capacités techniques et scientifiques de la Division se sont amenuisées avec l'achèvement de certains projets relativement importants. Toutefois, des initiatives en cours depuis mi-2010 ont permis de lever certaines difficultés de recrutement et de fonctionnement rencontrées par la Division. Parmi ces initiatives, il faut citer deux projets conduits par la CPS et l'AusAID, le Projet sur l'accès aux marchés des produits horticoles et agricoles du Pacifique (PHAMA) et le Programme d'adaptation aux changements climatiques de l'AusAID, ainsi que le Projet recherche et développement agroalimentaires dans le Pacifique (PARDI) conduit par l'ACIAR (Centre australien pour la recherche agricole internationale). Plusieurs nouveaux projets débiteront en 2011.



Photo : Chris Palethorpe

## **Conseil océanien d'évaluation pédagogique (SPBEA)**

Le Conseil océanien d'évaluation pédagogique, désigné par son acronyme anglais SPBEA, a fusionné avec la CPS en janvier 2010 et est devenu un service autonome de l'Organisation. Le Conseil sera pleinement intégré à la CPS en janvier 2011. Il continue de proposer d'excellents services à ses membres. Son champ d'intervention couvre les qualifications régionales des classes de fin d'études secondaires, le registre régional des qualifications, l'évaluation, les programmes d'enseignement et les niveaux de référence, l'offre de services relatifs à l'octroi de bourses d'études, ainsi que la recherche, le suivi et l'évaluation. Le Conseil océanien d'évaluation pédagogique contribue à la mise en œuvre du Plan pour le Pacifique par l'entremise du Cadre océanien de développement de l'éducation, ainsi que des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des cibles du mouvement d'Éducation pour tous. Le nouveau projet de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), qui sera introduit dans le programme de travail du SPBEA pour 2011 et 2012, permettra au Conseil de renforcer ses capacités d'évaluation des compétences en lecture, en écriture et en calcul.

En 2010, l'effectif du Conseil se composait de 25 personnes, auxquelles s'ajoutent 250 employés temporaires, notamment des examinateurs et des correcteurs. Le budget rectificatif du Conseil s'élevait en 2010 à 2,9 millions d'UCOM.

### **Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC)**

Les fonctions essentielles de la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées seront intégrées officiellement dans le programme de travail de la CPS à partir de janvier 2011. Les activités de la SOPAC s'articulent autour de trois piliers : eau et assainissement, réduction des risques de catastrophe, et océans et îles.

## **Faits marquants pour l'Organisation**

**Équipe de direction** – Aleki Sisifa, ancien Directeur de la Division ressources terrestres, a quitté l'Organisation en avril dernier et le Fidjien Inoke Ratukalou, Conseiller en politiques d'exploitation des terres et des ressources, a été nommé Directeur par intérim. Exception faite du départ d'Aleki, l'équipe de direction était au complet cette année, ce qui a permis de donner l'impulsion nécessaire aux différentes divisions en 2010.

**Gérer une organisation décentralisée** – La CPS a continué de s'atteler en 2010 à améliorer les systèmes qui appuient la décentralisation de ses activités. Nous avons également procédé à des réformes administratives et de gestion, qui ont permis une plus grande délégation d'autorité à travers de nombreux domaines et niveaux hiérarchiques de l'Organisation.

**Conditions d'emploi et de rémunération en vigueur au sein des organisations membres du CORP** – La quarantième session du CRGA a adopté le nouveau barème du CORP, présentant une grille unique composée de 18 classes. Les classes 1 à 7 correspondent aux agents recrutés à l'échelon local, les classes 8 à 16 à ceux recrutés à l'échelon international (la classe 16 étant consacrée aux Directeurs généraux adjoints de la CPS), tandis que la classe 17 est réservée aux Directeurs des organisations de moindre envergure et la classe 18 à ceux des grandes organisations du CORP. Certes, l'institution de ces 18 classes constitue une amélioration considérable pour la CPS, mais nous nous emploierons, de concert avec les consultants, à poursuivre le perfectionnement de ce dispositif en 2011. Le budget équilibré de l'exercice 2011 tient compte de la légère hausse des dépenses engendrée par la mise en œuvre de ce nouveau dispositif et du barème connexe.

**Budget de l'exercice 2010** – Le redressement des dollars australiens et néo-zélandais a permis à l'Organisation de rétablir à son niveau antérieur son offre de services aux pays membres en 2010 dans la majeure partie

de son programme de travail. Il a également permis à l'Organisation d'appliquer les augmentations des traitements prévues, après leur gel pendant une année (2009) du fait de la crise économique mondiale. En plus de cette remise à niveau de tous les services techniques et scientifiques, nous avons été en mesure de faire face à la hausse des coûts inévitables observée pour les Services généraux de Suva et de Nouméa, nous avons renforcé le soutien apporté à notre antenne de Pohnpei et à notre bureau de coordination nationale de Honiara, nous avons accru l'assistance prêtée au SPBEA et nous avons fourni un certain soutien financier au bureau du Directeur général, eu égard aux dépenses liées à la restructuration de l'Organisation.

**Rapport d'audit pour l'exercice 2009** – Pour la quatorzième année consécutive, le Secrétariat général a reçu un satisfecit de la part des vérificateurs des comptes pour la tenue de sa comptabilité en 2009.

## **Futur rôle de la CPS dans un contexte régional en pleine évolution**

Les points ci-après figurent parmi les principaux objectifs à atteindre en 2011 :

- ▶ Continuer d'assurer pleinement et efficacement l'ensemble des services techniques et scientifiques proposés par les divisions et départements actuels de la CPS, et l'ensemble des services nouvellement rattachés à la CPS, suite à l'intégration de certains programmes de la SOPAC et du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique découlant de la réforme institutionnelle régionale.
- ▶ Mettre en œuvre la deuxième phase de la restructuration approuvée lors de la sixième Conférence de la Communauté du Pacifique.
- ▶ Restructurer l'organisation et la présentation du budget et du programme de travail pour l'exercice 2012.
- ▶ Analyser et renforcer les Services généraux (finances, administration, ressources humaines), les services de soutien et les services informatiques.
- ▶ Rédiger le projet de stratégie de financement viable à long terme, qui sera examiné en 2011 par le CRGA réuni en sa quarante et unième session et la septième Conférence de la Communauté du Pacifique.
- ▶ Examiner et actualiser les documents stratégiques et juridiques de l'Organisation – Déclaration de Tahiti Nui et Plan directeur de la CPS.



Photo : David Becker

- ▶ Poursuivre la participation aux dispositifs et mécanismes régionaux, tout particulièrement la collaboration avec les Directeurs des organisations membres du CORP.
- ▶ Renforcer l'engagement auprès des nouveaux partenaires dans le développement.

## Conclusion

La mise en œuvre des décisions prises au sujet du cadre institutionnel a demandé un travail laborieux, difficile sur le plan politique et éprouvant, et je suis ravi que la phase de consultation et de négociation engagée à ce titre s'achève en janvier 2011, et que nous remettons la prestation de services aux pays membres au cœur des priorités.

En matière d'offre de services, l'année a également été fructueuse du point de vue de nos relations avec plusieurs grands partenaires dans le développement, ce qui laisse présager une hausse sensible de nos ressources en 2011.

L'équilibre entre recettes ordinaires et recettes exceptionnelles constitue un problème récurrent, et le demeurera dans un avenir prévisible, à moins que la stratégie de financement viable à long terme n'y apporte une solution satisfaisante. Dans le budget 2011, les recettes ordinaires comptent pour environ 31,8 % du total, la part restante

étant composée de recettes exceptionnelles, généralement des fonds affectés aux projets.

Je souhaite exprimer ma sincère reconnaissance et mes plus chaleureux remerciements à l'ensemble des agents de la CPS et à leur famille. Ils ont continué d'offrir les services qui étaient attendus d'eux. Dans de très nombreux cas, il leur a été demandé d'assumer des fonctions dépassant nettement le cadre de leur descriptif de poste, afin d'assurer l'efficacité et l'efficience du travail de la CPS.

Enfin, nous remercions nos États et Territoires membres de partager la conviction que l'Organisation est en mesure de les aider à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de développement.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos partenaires dans le développement pour la confiance qu'ils placent dans la CPS, pour leur foi dans l'utilité de nos travaux et pour les ressources octroyées qui nous permettent d'avoir une réelle influence sur le quotidien des Océaniens.

**Jimmie Rodgers**  
Directeur général

# Quarantième session du CRGA

## Décisions et débats

*La quarantième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) s'est déroulée au siège de la CPS, à Nouméa, du 25 au 29 octobre.*



Photo : Henriette Jansen

Le Comité a exprimé son soutien aux plans de refonte institutionnelle destinés à doter l'Organisation d'une structure adaptée à ses nouvelles dimensions ainsi qu'à la poursuite de la prestation de services efficaces, notamment dans le cadre de l'intégration de la SOPAC et du SPBEA. Par ailleurs, le Comité a été informé de l'état d'avancement des négociations relatives au transfert à la CPS des fonctions qu'exerce le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique dans les domaines de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'infrastructure et des transports.

Le Comité est convenu que cette refonte institutionnelle permettrait d'établir les bases requises pour profiter des retombées à long terme attendues de la réforme institutionnelle régionale, les organisations concernées s'étant engagées à ne pas réduire les prestations qu'elles offrent à leurs pays membres.

Pour que cet engagement puisse être honoré, un sous-comité chargé d'élaborer une stratégie de financement viable à long terme pour la CPS a été formé sur décision du Comité réuni en sa trente-neuvième session. Les participants à la quarantième session du CRGA se sont réunis avant l'ouverture officielle de leur session annuelle pour faire le point sur l'état d'avancement de la stratégie de financement durable et ont formulé plusieurs demandes

afin de recevoir de la CPS diverses informations devant servir de base à la stratégie.

La mission du sous-comité consiste notamment à répertorier les services de la CPS dont les pays membres ont le plus besoin et à déterminer la meilleure façon de les financer. Actuellement, de nombreuses activités sont financées dans le cadre de projets à court terme. Lorsqu'ils arrivent à échéance, il est fréquent que l'Organisation se retrouve face à un déficit de financement qu'elle doit combler pour poursuivre ses activités fondamentales. Le sous-comité présentera un projet de rapport à la quarante-et-unième session du CRGA en 2011.

Outre ces questions institutionnelles, des exposés ont été présentés au Comité au sujet du travail mené par la CPS dans les domaines suivants : agriculture, aquaculture, biosécurité, culture, éducation, énergie, pêche, foresterie, égalité des sexes, TIC, droits de la personne, santé publique, statistique et démographie, transport, jeunesse, et autres domaines transversaux, dont la sécurité alimentaire et le changement climatique.

Les délibérations qui ont suivi ont permis aux membres d'exprimer leur soutien indéfectible aux services scientifiques qui touchent aux ressources naturelles, importantes sur le plan économique. Les délibérations



Représentants des États et Territoires membres, et agents de la CPS qui ont participé à la quarantième session du CRGA.

étaient plus houleuses à l'annonce de la fin imminente des enveloppes projets affectées à des domaines essentiels, tels que la lutte contre les maladies non transmissibles, à l'origine de taux élevés de handicaps et de mortalité prématurée chez les Océaniens. Dans un grand nombre de ces domaines, la CPS joue le rôle de chef de file à l'échelon régional, en partenariat avec d'autres organisations régionales et internationales.

Plusieurs pays membres étaient de l'avis que la CPS devrait chercher à obtenir des financements de bailleurs non traditionnels, si nécessaire. Tout en prenant note de ce commentaire, le Directeur général a souligné que les pays membres fondateurs de la CPS, à savoir l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique, continuaient de fournir un concours généreux à l'Organisation.

Il a déclaré que, pour la première fois, la CPS était citée dans la Politique des États-Unis dans les Îles du Pacifique, par le biais d'une déclaration présentée au sous-comité Asie, Pacifique et environnement mondial de la Commission des affaires étrangères du Congrès : « La CPS est un partenaire idéal pour faire progresser l'action menée par les États-Unis et l'Océanie en matière d'adaptation au changement climatique, de sécurité alimentaire, de pêche, de santé et d'autres secteurs prioritaires ».

Au cours de la quarantième session du CRGA, l'Ambassadeur de France, Son Excellence M. Hadelin de la Tour du Pin (Secrétaire permanent pour le Pacifique), a souligné l'importance des activités menées par la CPS dans le secteur des pêches, et a signalé que la France finançait

ces travaux ainsi que les activités menées dans d'autres secteurs, soit par des enveloppes octroyées directement à l'Organisation, soit par le biais des mécanismes de financement de l'Union européenne.

Après avoir débattu la question de la nomination du Directeur général pour la période 2012-2014, le Comité, réuni en sa quarantième session, est convenu de recommander à la septième Conférence de la Communauté du Pacifique d'offrir au Directeur général en exercice, Jimmie Rodgers, un quatrième et dernier mandat de deux ans à titre exceptionnel, pour assurer la continuité à la tête de la CPS pendant cette période de transition que traverse l'Organisation.

Le Comité a noté que, conformément à la décision adoptée à la sixième Conférence des Tonga, la septième Conférence de la Communauté du Pacifique se tiendra à Majuro (Îles Marshall), dans la foulée de la quarante et unième session du CRGA.

La quarantième session du CRGA était présidée par Jim Gosselin, Secrétaire du Ministère des affaires étrangères et de l'immigration des Îles Cook, qui a conclu la session sur ces mots : « La CPS est une institution unique, qui nous rassemble tous. Grâce aux décisions que nous avons prises cette semaine, nous pourrons aller de l'avant tout en respectant le véritable esprit qui caractérise le Pacifique. »

Les décisions adoptées par les participants à la quarantième session du CRGA sont disponibles en ligne à [www.spc.int/en/publications.html](http://www.spc.int/en/publications.html).

# Questions transversales

La CPS élabore des stratégies d'engagement concernant l'ensemble de l'Organisation dans des domaines d'importance capitale pour ses États et Territoires membres – changement climatique, sécurité alimentaire, égalité hommes-femmes et jeunesse. Sur toutes ces questions, une approche régionale et une étroite collaboration avec les pays membres et les partenaires dans le développement offrent davantage de possibilités de progresser.

## La CPS face au changement climatique

*Dans leur Communiqué de Cairns (2009), les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum ont reconnu que « le changement climatique constitue le plus grand défi de notre époque », et ils ont adopté un Appel à l'action pour lutter contre ses effets, qui sous-tend l'engagement de la CPS.*



Depuis plusieurs décennies, la CPS apporte un soutien scientifique et technique à ses membres dans de nombreux secteurs, pour la plupart très exposés aux risques découlant du changement climatique. Ces dernières années, ce soutien a influé, directement ou non, sur la façon dont les membres peuvent réduire leur vulnérabilité. Depuis un certain temps déjà, l'assistance technique en matière de lutte contre les effets du changement climatique compte parmi les principales activités de la CPS, et l'Organisation s'oriente désormais vers la mise sur pied d'un programme d'action plus précis et plus vaste destiné à rehausser le niveau du soutien technique apporté à ses membres dans ce domaine au cours des prochaines années.

### Élaboration d'une stratégie

En 2010, la CPS a créé le nouveau poste de Conseiller spécialiste du changement climatique qui contribuera à renforcer l'engagement de l'Organisation et à coordonner les activités de tous ses départements en rapport avec le changement climatique. La première tâche de ce conseiller, qui a pris ses fonctions en septembre 2010, a consisté à élaborer une stratégie d'engagement de la

CPS. Celle-ci facilitera l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans l'Organisation, cernera les domaines dans lesquels la CPS peut renforcer son soutien aux membres, et fournira un cadre de coordination des activités menées par l'ensemble de l'Organisation et avec le concours d'autres grandes parties prenantes de la région.

### Changement climatique et sécurité alimentaire

Les effets du changement climatique sur les ressources halieutiques côtières et hauturières ont de graves conséquences pour la sécurité alimentaire en Océanie. La CPS va bientôt achever une grande étude triennale de la vulnérabilité, financée par l'AusAID, et réalisée avec le concours de plus de soixante-dix halieutes éminents et de directeurs de trente institutions du monde entier. De par sa portée et sa fiabilité, cette étude, dont les résultats seront publiés en 2011, constituera la plus importante source de données établie à ce jour concernant l'impact du changement climatique sur les ressources halieutiques. Les conclusions permettront aux responsables des services des pêches et aux décideurs d'évaluer l'évolution et l'ampleur anticipées de ces effets sur la production

halieutique et leur incidence sur la sécurité alimentaire, et orienteront les décisions stratégiques prises pour contrer ces effets. Elles seront également prises en compte dans la rédaction du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le document le plus exhaustif sur le changement climatique planétaire.

## Impacts sur les stocks de thonidés

Outre ce projet d'évaluation de la vulnérabilité, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a commencé à modéliser les impacts du changement climatique sur l'état et la répartition des stocks de thonidés de la région. La pêche thonière est l'une des principales sources de rentrées de devises pour nombre de membres, et toute variation de la taille et de la qualité des prises a d'importantes répercussions socioéconomiques. Il est essentiel de mieux comprendre les conséquences du changement climatique sur cette ressource importante. Malgré les incertitudes considérables qui subsistent, les premiers résultats des travaux de modélisation que la CPS a menés à bien indiquent que l'ensemble des stocks de thonidés se déplaceront probablement vers l'est au cours du siècle présent.

## Effets sur l'agriculture

Les impacts du changement climatique sur les rendements et la production agricoles posent aussi un problème que la région devra gérer avec soin. Les variations de quantité et répartition des précipitations, l'élévation des températures et l'intensification des tempêtes, ainsi que de nombreuses autres variables induites par l'évolution du climat devraient avoir des effets nuisibles sur la productivité agricole. Le Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique (CePaCT) a évalué la tolérance de diverses espèces cultivées (manioc, taro, igname et autres) aux variations environnementales – épisodes de sécheresse, inondations, élévation du degré de salinité – et recherche actuellement des variétés à courte maturation susceptibles de répondre aux besoins après une catastrophe. Jusqu'à présent, plus de 60 variétés de cultures vivrières essentielles ont été sélectionnées pour leurs caractéristiques de tolérance aux conditions climatiques, et leur mise à l'essai en champ a commencé ou est sur le point de l'être dans neuf États et Territoires insulaires océaniques membres. Ces travaux représentent une précieuse contribution à l'accroissement

de la capacité d'adaptation des systèmes de production alimentaire traditionnels aux circonstances climatiques dans l'ensemble du Pacifique.

En partenariat avec le Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO), le CePaCT a en outre entrepris l'évaluation des effets de concentrations accrues de dioxyde de carbone dans l'atmosphère sur certaines espèces cultivées. Il étudie aussi l'impact du changement climatique sur l'agrobiodiversité. Au cours des prochaines années, la CPS va diffuser davantage d'espèces cultivées acclimatables aux agriculteurs des pays et travailler dans plusieurs autres domaines connexes qui contribuent directement à réduire la fragilisation de l'approvisionnement en produits alimentaires sous l'effet du changement climatique.

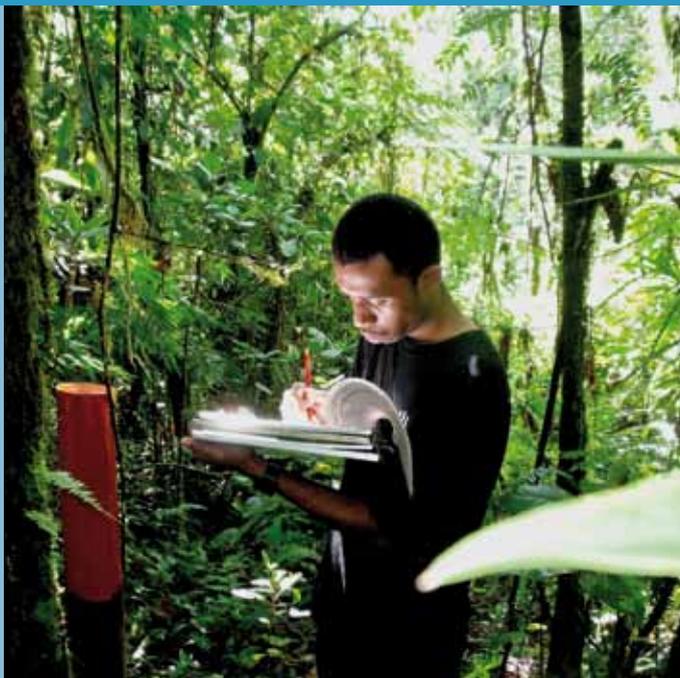
## Un soutien renforcé aux membres

Des progrès considérables ont été accomplis dans la mobilisation de ressources auprès de plusieurs grands partenaires dans le développement, concourant ainsi à l'un des objectifs stratégiques de la CPS – renforcer le soutien apporté aux membres pour lutter contre les effets du changement climatique. Outre l'appui déjà fourni par l'Australie visant à intégrer les problématiques de la sécurité alimentaire et du changement climatique dans les programmes d'activité de la CPS, celle-ci s'est employée, en partenariat avec l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), qui bénéficie du concours financier de l'Allemagne, à aider ses membres dans les secteurs de la foresterie et de l'agriculture. En 2010, le projet CPS/GTZ a été considérablement étoffé ; il porte désormais sur divers autres secteurs (pêche, tourisme, éducation, énergie) regroupés au sein du projet CCCPIR (« Faire face au changement climatique en Océanie »). Un accord entre la CPS et l'Union européenne, visant à renforcer le soutien apporté à certains membres au travers du projet « Augmenter la capacité d'adaptation des petits États insulaires océaniques au changement climatique » a également été négocié en 2010. Ce projet, étalé sur quatre ans, devrait être lancé au début de 2011.

Une fois les fonctions de la SOPAC intégrées dans l'organisation, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le programme de travail de la CPS recouvrira un plus large éventail d'activités liées au changement climatique, notamment en matière de gestion de l'eau, des zones côtières et des risques de catastrophe.

## Élaboration et adoption d'une politique REDD-plus par les Îles Fidji

*Le Projet régional d'adaptation au changement climatique dans la région du Pacifique, mené conjointement par la CPS et la GTZ (Agence allemande de coopération technique), vise à développer, dans les États et Territoires insulaires océaniques membres et les organisations, les compétences nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques et pour en atténuer les effets négatifs sur la foresterie, l'agriculture et l'aménagement foncier. Il s'agit notamment d'aider les pays de la région à se doter des cadres stratégiques leur permettant de participer aux mécanismes internationaux associant les incitations financières à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts.*



**L**e déboisement et la dégradation des forêts compromettent les services rendus par cet écosystème : épuration des eaux, fertilisation des sols, modération des conditions climatiques, habitat pour la faune et la flore sauvages, protection de la biodiversité et moyens de subsistance pour les populations y résidant.

La déforestation et la dégradation des forêts jouent également un rôle considérable dans les changements climatiques. Lorsqu'une forêt disparaît, le carbone stocké dans les arbres, ou dans les matières organiques contenues dans le sol, est rejeté dans l'atmosphère sous forme de dioxyde de carbone, gaz à effet de serre qui piège la chaleur. L'augmentation de sa concentration dans l'atmosphère entraîne un réchauffement du climat. Comme les arbres absorbent le dioxyde de carbone, la déforestation diminue d'autant le volume de gaz piégé. Pour les chercheurs, le déboisement et la dégradation des forêts sont à l'origine de 20 % des émissions annuelles des gaz à effet de serre qui accentuent les changements climatiques.

Le mécanisme REDD (Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts) a pour

vocation de réduire de 20 % les émissions en rapport avec les forêts, au moyen d'incitations financières. Ces écosystèmes sont généralement considérés comme une source de gains financiers et économiques (agriculture, exploitation du bois, aménagement foncier, etc.) et ces considérations l'emportent souvent sur le souci de préservation ou de gestion durable des forêts. Le concept REDD-plus associe justement les incitations financières à la protection et à l'exploitation durables des ressources forestières, ainsi qu'à l'accroissement des stocks de carbone, en accordant des crédits pour les émissions de carbone qui ont été évitées et/ou pour le carbone piégé.

Les Îles Fidji voient dans le mécanisme REDD-plus un moyen de participer aux efforts déployés à l'échelon mondial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, de renforcer le statut socioéconomique des propriétaires fidjiens de la ressource forestière et de protéger cet écosystème. Par le biais de leur programme de préparation à l'introduction du mécanisme REDD-plus, la CPS et la GTZ appuient les efforts déployés par le pays pour se lancer dans cette aventure. Les parties prenantes concernées ont mis en évidence la nécessité urgente de se doter d'un



cadre politique adapté pour que les projets REDD-plus soient mis en œuvre de manière pérenne et appropriée, dans un souci de transparence et de responsabilité. Ceci s'est traduit par l'élaboration d'une politique nationale REDD-plus dont la première mouture date de septembre 2009. Plus de 50 parties prenantes de divers secteurs et organisations ont déterminé quels devaient être la portée et le cadre de cette politique, la méthode de surveillance, notification et vérification, la répartition des bénéfices, le soutien institutionnel et les garanties adossées au mécanisme REDD-plus dans le pays. La représentativité plurisectorielle de ce groupe garantit une réelle prise en compte des besoins de la société, des valeurs culturelles, des droits des populations autochtones, de la transparence et de la bonne gouvernance. Des consultations de grande ampleur se sont poursuivies en 2010, avec le concours de spécialistes internationaux du dispositif REDD-plus.

L'enthousiasme manifesté par les parties prenantes fidjiennes pour la préparation au dispositif REDD trouve d'une part son origine dans l'existence de cadres juridiques et institutionnels solides soutenant les projets communautaires dans le domaine forestier et protégeant les droits fonciers et culturels des populations autochtones et, d'autre part, dans le désir sincère de protéger les ressources forestières et d'améliorer la situation

économique de leurs propriétaires. Un autre facteur entrant en jeu est le climat de confiance existant entre les parties prenantes du secteur forestier, résultat de longues années de collaboration étroite. La GTZ et la CPS ont joué un rôle clé en animant le processus participatif pendant la phase d'élaboration de la politique. Si la complexité du mécanisme REDD-plus est indéniable, le vaste processus de consultation engagé, ainsi que des mesures de renforcement des capacités appropriées, ont permis une compréhension par tous de son fonctionnement et un débat ouvert sur les problématiques connexes. La voie était donc ouverte vers le consensus et un accord entre les parties prenantes sur le cadre politique nécessaire à la mise en œuvre du mécanisme REDD-plus.

La politique nationale REDD-plus des Îles Fidji a été entérinée le 7 décembre 2010. C'est une première dans la région, et la procédure adoptée a été saluée comme un exemple à suivre par les pays océaniques voulant se préparer à l'instauration du mécanisme REDD. Par ailleurs, cette politique vient à point nommé, car les investisseurs du secteur privé et les bailleurs de fonds se bousculent pour lancer des projets REDD dans le pays. Ceux qui vont investir et mettre en œuvre ces projets pourront utilement se référer au texte récemment adopté pour orienter leurs interventions.

## La sécurité alimentaire : une approche régionale

*La CPS assume le rôle de chef de file en matière de coordination de la mise en œuvre du Cadre d'action sur la sécurité alimentaire dans le Pacifique, lequel a été approuvé lors du Sommet océanien de l'alimentation tenu à Port-Vila (Vanuatu), en avril 2010, en présence de plus de 170 délégués venus des États et Territoires insulaires océaniques, d'Australie et de Nouvelle-Zélande.*



**L**e Cadre d'action sur la sécurité alimentaire dans le Pacifique (le « Cadre d'action ») s'articule autour des thématiques jugées essentielles pour réduire la charge croissante liée à l'insécurité alimentaire en Océanie et lutter contre les problèmes de santé découlant d'une mauvaise alimentation. Parmi les thématiques retenues, on peut citer les suivantes : volonté politique et coopération ; amélioration des infrastructures (terres, transport, énergie et communication) ; accroissement et maintien de la production, de la transformation et des échanges commerciaux d'aliments locaux sains et nutritifs ; protection des nourrissons et des groupes vulnérables ; éducation, systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et défense des consommateurs ; collaboration entre les secteurs public et privé ; cadres réglementaires, application et respect des réglementations.

Le groupe de travail sur la sécurité alimentaire dans le Pacifique, composé de représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Global Health Institute, du Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique, de la CPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a coordonné les travaux de rédaction du Cadre d'action..

### Appels en faveur d'une action régionale

L'appel à l'adoption d'une approche régionale en matière de sécurité alimentaire a été lancé pour la première fois par les Ministres océaniques de la santé lors d'une conférence organisée conjointement par la CPS et l'OMS à Vanuatu, en 2007. La nécessité d'agir a depuis été réitérée dans plusieurs communiqués du Forum, ainsi que lors des conférences réunissant les Ministres et les Directeurs de l'agriculture et de la foresterie.

Dans le cadre des actions à mener en priorité pour faire face aux menaces pesant sur la sécurité alimentaire dans la région, il faut promouvoir la production locale de produits alimentaires, renforcer l'infrastructure de distribution des denrées alimentaires, alléger le fardeau engendré par la hausse des prix, mettre en place des mesures incitatives en faveur de la croissance économique, diversifier les systèmes de production en vue de s'adapter au changement climatique, promouvoir l'agriculture urbaine, et lancer des campagnes d'information sur les avantages des régimes alimentaires nutritifs et de la consommation de produits locaux. Toutes ces actions appellent l'adoption d'une approche plurisectorielle axée sur la participation de l'ensemble de la société et des pouvoirs publics.



*La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès matériel, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de répondre à leurs besoins pour mener une vie saine et active.*



## Mobilisation de l'ensemble des services de la CPS

Les activités de la CPS dans le domaine de la sécurité alimentaire intéressent l'ensemble de l'Organisation et recouvrent des projets visant les secteurs de la terre, de l'agriculture, des pêches, de la foresterie, l'égalité des sexes, la culture, la jeunesse, la statistique, la santé publique, le commerce, le transport, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, l'éducation, les procédures parlementaires et le changement climatique. Par exemple :

- ▣ La CPS s'est employée, en collaboration avec la FAO, à améliorer les statistiques nationales destinées à évaluer la sécurité alimentaire.
- ▣ Le Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique (CePaCT) de la CPS fournit une assistance technique aux systèmes nationaux de production alimentaire afin d'améliorer les techniques de multiplication in vitro, notamment des variétés traditionnelles riches en nutriments. Le CePaCT poursuit également ses recherches sur les semences halophiles pour les pays atolls, les semences résistantes aux inondations pour les basses terres et les zones exposées aux inondations, et les variétés végétales acclimatables pour l'agriculture sur les hautes terres.
- ▣ Le projet Facilitation du commerce de produits agricoles (FACT), financé par l'Union européenne

et mené par la CPS, contribue à l'élaboration de programmes de production rentables, durables et tournés vers le marché, tant pour les produits agricoles que forestiers, aidant ainsi les producteurs de denrées alimentaires océaniques à percevoir des revenus intéressants.

- ▣ Sous la houlette de la Communauté océanique pour l'agriculture biologique et le commerce éthique (POETCom), soutenue par la CPS, les associations nationales d'agriculture biologique des Îles Cook, des Îles Fidji, de Polynésie française, de Kiribati, de Nouvelle-Calédonie, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Îles Salomon, des Tonga et de Vanuatu ont poursuivi leurs efforts de développement et de commercialisation des productions bio locales, lesquelles sont parfaitement adaptées aux systèmes traditionnels de production de denrées alimentaires.

## Mise en œuvre du Cadre d'action

Un plan de mise en œuvre et un mécanisme de suivi et d'évaluation pour le Cadre d'action sur la sécurité alimentaire dans le Pacifique seront conjointement élaborés. Un poste spécialisé sera créé au sein de la Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification afin de coordonner la prise en compte de la sécurité alimentaire dans tous les programmes pertinents de la CPS et de faire de cette dernière le chef de file chargé de la coordination.

## La promotion de l'égalité des sexes dans les pays membres de la CPS

### Une année charnière pour faire évoluer ce projet



*En octobre 2010, le Directeur général a annoncé la création d'un Comité sur la systématisation de la prise en compte des spécificités hommes-femmes, chargé de coordonner et d'assurer la mise en œuvre des engagements contractés en matière de promotion de la parité hommes-femmes dans l'ensemble de l'Organisation.*

**L**a mise en place du Comité sur la systématisation de la prise en compte des spécificités hommes-femmes a permis de franchir une étape décisive en matière d'efforts actuellement déployés sur plusieurs plans : pour améliorer sans cesse les méthodes de travail de la CPS, pour garantir que les services proposés aux pays membres et à l'ensemble de la région océanienne répondent aux besoins et aux priorités différentes des femmes, des hommes, et des jeunes filles et garçons, et pour s'assurer que la totalité des travaux, dans l'ensemble de l'Organisation, œuvrent en faveur de la parité hommes-femmes. Les cadres de développement internationaux et nationaux, tels que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le Plan pour le Pacifique, ont pour objectif prioritaire l'égalité des sexes, obligation fondamentale selon la législation internationale en matière de droits de la personne.

Le Plan directeur (2007-2012) atteste la volonté de la CPS de s'affirmer comme une organisation régionale au sein de laquelle les spécificités des deux sexes sont pleinement prises en compte. Sa politique d'égalité des chances des hommes et des femmes (2007) reconnaît que la sexospécificité est un facteur « dont il faut tenir compte dans la planification et la mise en œuvre

«... C'est à l'ensemble de l'Organisation qu'incombe la responsabilité de la mise en pratique de cette politique. Par conséquent, tous les agents se doivent de travailler en collaboration avec le Comité sur la systématisation de la prise en compte des spécificités hommes-femmes de manière ouverte et constructive, en même temps que de nouvelles mesures et pratiques sont élaborées ».



du programme de travail du Secrétariat général et dans la gestion de l'Organisation ». La CPS est également partie à la stratégie du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) relative à l'égalité hommes-femmes (1998, révisée en 2005).

L'ensemble de ces politiques nécessite que des mesures institutionnelles spécifiques soient prises pour veiller à ce que, en tant qu'organisation, nos actions soient en accord avec nos engagements en faveur de l'égalité des sexes et que nous soutenions les engagements de nos membres en faveur de l'égalité des sexes.

La Direction reconnaît que, même si plusieurs mesures constructives ont été prises, la mise en œuvre des engagements liés à la promotion de l'égalité hommes-femmes s'est faite jusqu'à présent de manière ponctuelle. Ceci est essentiellement dû à un manque de structures

et de systèmes définis qui permettraient d'orienter et d'assurer le suivi du travail mené dans l'ensemble de l'Organisation.

Le Département développement humain a pris l'initiative d'élaborer un dispositif de planification et de surveillance. Ce dispositif permettra à la CPS de suivre, programmer ou rendre compte systématiquement des différentes mesures institutionnelles que la Direction s'est engagée à mettre en œuvre, ce qui est une condition nécessaire pour faire de la CPS une organisation reposant entièrement sur le respect de l'égalité des sexes. Ce dispositif est actuellement déployé uniformément dans tous les pays membres de la CPS, mais aussi dans l'ensemble des organisations du CORP.

Le dispositif a été approuvé par la Direction en décembre 2010. Le Comité sur la systématisation de la prise en compte des spécificités hommes-femmes se réunira chaque année aux mois de janvier et juillet, à

compter de janvier 2011, afin de suivre sa mise en œuvre et de combler les lacunes éventuelles à court (6 mois), moyen (6-18 mois) et long (18-36 mois) terme.

L'objectif consiste à mettre pleinement en œuvre les obligations et engagements contractés par la CPS au titre de la promotion de l'égalité hommes-femmes d'ici à 2015 et au-delà, et d'être un modèle de bonne pratique en matière d'égalité des sexes et de prise en compte systématique de cette parité dans la région océanienne.

Le Comité sur la systématisation de la prise en compte des spécificités hommes-femmes est composé des deux Directeurs généraux adjoints de la CPS - Fekita Utoikamanu (en poste à l'antenne de Suva) et Richard Mann (basé à Nouméa), du Coordonnateur de la réforme de la CPS, de la Conseillère en développement humain (égalité des sexes), de représentants du Comité consultatif du personnel (à Nouméa) et du Comité des représentants du personnel (à Suva), de Chargés des ressources humaines à Suva et Nouméa, et d'un représentant de la Cellule d'engagement stratégique chargée de la planification. Ces membres ont été désignés par le Directeur général en fonction de leur rôle spécifique, de leur mandat et de leur expertise au sein de l'Organisation.

Le dispositif de planification et de suivi qui orientera le Comité permet de rendre compte, en toute transparence, de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet, et surtout des progrès effectués en matière de consolidation

de sa mise en œuvre. Ce compte-rendu sera régulièrement inclus dans les rapports annuels de la CPS et communiqué au Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA).

Lors de l'annonce de ces nouvelles dispositions, le Directeur général a rappelé aux agents de la CPS chargés de la politique en faveur de la parité hommes-femmes que :

*«... c'est à l'ensemble de l'Organisation qu'incombe la responsabilité de la mise en pratique de cette politique. Par conséquent, tous les agents se doivent de travailler en collaboration avec le Comité sur la systématisation de la prise en compte des spécificités hommes-femmes de manière ouverte et constructive, en même temps que de nouvelles mesures et pratiques sont élaborées et institutionnalisées pour améliorer nos méthodes de travail. »*

Il s'est également engagé personnellement envers les agents et les États et Territoires membres à ce que cette nouvelle procédure s'applique de manière systématique et en toute transparence. Il a accepté la responsabilité de veiller à ce que la CPS prenne au sérieux son obligation de garantir que tous ses travaux contribuent à instaurer l'égalité hommes-femmes en Océanie, pour le bien des populations et pays insulaires du Pacifique.

Ce projet a été présenté et encouragé lors de la onzième Conférence régionale sur la condition féminine, qui s'est tenue en 2010, et de la quarantième session du CRGA.



Des participants à la onzième Conférence régionale sur la condition féminine tenue au siège de la CPS à Nouméa

## Multiplier les débouchés au profit de jeunesse

### Promouvoir l'emploi dans le secteur agricole

*Les États et Territoires insulaires océaniques ont jugé qu'il était nécessaire d'inciter les jeunes à prendre part aux activités agricoles. En 2010, la CPS a coordonné l'élaboration de la stratégie « Les jeunes Océaniques et l'agriculture », dans laquelle l'accent est mis sur les approches participatives et la nécessité d'établir un environnement propice aux jeunes agriculteurs.*



La Division ressources terrestres et le Département développement humain de la CPS ont coordonné l'élaboration de la stratégie intitulée « Les jeunes Océaniques et l'agriculture », qui vise à s'attaquer à des questions comme la diminution de la sécurité alimentaire, le chômage des jeunes et leur manque de compétences nécessaires au développement professionnel, ainsi que la faiblesse de la croissance économique.

Certes, les efforts se sont avant tout portés sur le renforcement de l'implication de ceux-ci dans les activités économiques formelles ou informelles, mais la CPS s'emploie également à intégrer la promotion de la jeunesse dans ses divisions et départements techniques.

D'après les réponses recueillies dans le cadre d'enquêtes menées en 2009 auprès de jeunes et d'autres parties prenantes du secteur agricole, il apparaissait que c'étaient la famille, la communauté, l'Église et l'État qui constituaient les principales structures de soutien de la jeunesse. Par conséquent, dans cette stratégie, l'accent est mis sur les approches participatives et intégrées, sur l'engagement des parents et de la communauté, pour que les jeunes prennent davantage part à la vie économique et agricole. On attend des recommandations indiquées dans la stratégie qu'elles améliorent la collaboration plurisectorielle, ce qui permettra de développer des activités agricoles et forestières durables, et ouvrent des perspectives réalistes pour les jeunes, de manière que ceux-ci puissent prendre part à la croissance économique nationale.

La Division ressources terrestres et le Département développement humain continueront d'intervenir auprès des bailleurs de fonds et des membres de la CPS afin de

mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie. Il est également indispensable que le milieu des affaires s'investisse et apporte le soutien requis pour assurer le bon déroulement des projets commerciaux et semi-commerciaux entrepris par les jeunes. Si l'on veut que les jeunes puissent envisager de faire carrière dans le secteur agricole, il faut les aider à acquérir les compétences de gestion appropriées, et ils doivent avoir accès à la terre et au crédit, et pouvoir disposer des revenus financiers de leur activité comme ils l'entendent.

La CPS s'appuiera également sur les enseignements tirés du projet Développement d'une agriculture durable dans le Pacifique (DADP) suite à son achèvement, et se fondera sur les initiatives connexes pour continuer de favoriser la participation des jeunes à l'agriculture. Parmi les meilleures pratiques issues de l'approche participative du projet DADP, on note l'implication de jeunes agriculteurs des Tonga et de Kiribati dans des activités comme la recherche de terres exploitables par des jeunes ou de techniques agricoles locales appropriées permettant d'améliorer le rendement des cultures.

La stratégie « Les jeunes Océaniques et l'agriculture » a été adoptée par les Directeurs de l'agriculture et de la foresterie lors de leur Conférence tenue à Nadi (Îles Fidji), en septembre 2010, et les États et Territoires se sont engagés à faciliter l'adaptation de cette stratégie régionale à leurs propres stratégies nationales connexes.

La stratégie a été élaborée avec le concours technique du Réseau océanique en vue de l'élaboration de politiques agricoles et forestières, et le concours financier du CTA (Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE) et la CPS.

## Activités des divisions

### Division développement économique

#### Vue d'ensemble

*La Division développement économique (DDE) est une nouvelle division de la CPS, implantée à Suva. Elle recouvre actuellement trois départements : énergie, diffusion des technologies de l'information et de la communication dans le Pacifique, et transports.*

Chef de file régional chargé de coordonner les interventions dans le secteur de l'énergie, le Département énergie de la Division développement économique a élaboré un Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique à partir d'une série de consultations régionales impliquant la totalité des parties prenantes du secteur. Ce document, entériné par les Ministres de l'énergie des pays membres du Forum des Îles du Pacifique reconnaît la primauté des feuilles de route, des politiques et des plans d'action nationaux, comme principaux vecteurs de réalisation de la sécurité énergétique.

On ne manquera pas de noter les progrès réalisés dans le dossier de l'achat groupé de produits pétroliers, dans le cadre d'une collaboration entre la CPS et le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique. Le programme de 2011 et des années suivantes prévoit l'élaboration de plans de coordination des actions menées à l'échelon régional dans le secteur de l'énergie ; l'accent sera mis sur l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données ainsi que de la recherche, afin de contribuer à la planification, à l'élaboration et à l'examen des politiques dans le domaine de l'énergie.

De la même manière, le Département diffusion des TIC dans le Pacifique a établi un Cadre d'action relatif à l'utilisation des TIC en faveur du développement dans le Pacifique, entériné par les Ministres océaniques compétents lors de leur conférence tenue aux Tonga en juin 2010 (voir page 32). Les Ministres ont pris l'engagement de faire des TIC l'un des outils majeurs du développement, de la bonne gouvernance et des moyens de subsistance durables. Ils sont convenus de faire le point sur le Cadre d'action d'ici à la mi-2013.



Il convient de souligner tout particulièrement les progrès accomplis dans l'élaboration de lois sur Internet adaptées à l'Océanie ; la création d'un portail d'information en ligne sur les TIC ([www.e-pic.info](http://www.e-pic.info)) pour faciliter l'accès aux données sur les TIC ; l'examen et l'élaboration de politiques nationales en matière de TIC ; la sensibilisation des législateurs océaniens à l'importance de cadres législatifs et de l'amélioration de l'accès aux TIC dans les communautés rurales et éloignées, et des projets de gestion des déchets électroniques.

Parmi les progrès réalisés, il faut noter la viabilité économique du Système de connexion des zones rurales d'Océanie à Internet (PacRICS) et la montée en puissance du projet Un ordinateur portable par enfant (OLPC). PacRICS, installé sur 130 sites de la région, est désormais rentable sur le plan économique. En ce qui concerne OLPC, on compte sept projets pilotes nationaux et deux projets expérimentaux, les évaluations faisant apparaître un grand enthousiasme de la part des enseignants, des parents et des élèves. Les activités prévues à partir de 2011 consistent dans la promotion d'une meilleure coordination entre les différents secteurs, pour un développement de l'infrastructure placé sous le signe de l'efficacité

Le rôle du Département transports de la CPS s'est considérablement élargi, car les questions liées aux transports maritimes et à l'aviation, en particulier dans les petits États insulaires, font désormais partie de sa mission centrale. Outre cette fonction, la CPS joue un rôle régional de premier plan en aidant les États et Territoires insulaires océaniens à se conformer aux instruments internationaux

et régionaux relatifs aux transports, et en s'assurant que les systèmes et les structures nécessaires sont en place pour adapter les cadres nationaux aux obligations découlant de la ratification de ces instruments. La CPS est la seule organisation régionale à traiter des affaires maritimes en Océanie. Elle est également l'organe de mise en œuvre des activités de la Division coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI). Afin d'apporter une réponse régionale aux questions relatives aux transports en Océanie, un projet de cadre d'action sur les transports a été élaboré et doit être examiné en 2011.

Les grandes réalisations suivantes ont été enregistrées en 2010 dans le secteur des transports : mise en place de la Commission des transports maritimes du Pacifique central, poursuite de l'application du système de contrôle de la conformité, démarrage d'un projet pilote sur la gestion de la sécurité des navires exploitant les dessertes intérieures, et première Conférence régionale des Directeurs de l'aviation civile, organisée par la CPS. En 2011 et dans les années qui suivront, le Département transports continuera à offrir une assistance technique et des actions de formation en rapport avec la desserte maritime des petits États insulaires, les installations portuaires, la sûreté et les aspects juridiques. Mais sont également prévus l'élaboration d'un cadre d'action, le recrutement d'un spécialiste du secteur de l'aviation, chargé de réunir et d'ordonner les données et informations pertinentes, l'élargissement du système de contrôle de la conformité aux flottilles nationales et un travail sur la création de nouvelles commissions sous-régionales des transports maritimes.



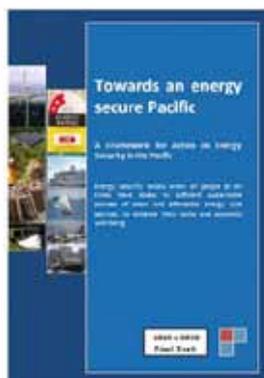
Des systèmes faisant appel à des énergies renouvelables, tels que ce système solaire de 2 kW installé à l'école primaire de Coconak (Vanuatu) dans le cadre d'un projet de la SOPAC, permettent d'amener l'électricité et l'éclairage jusque dans des régions rurales isolées. La Division développement économique a évalué la mise en œuvre de ce projet.

## Le Pacifique sur la voie de la sécurité énergétique

La sécurité énergétique dépend de la disponibilité, de l'accessibilité, du faible coût, de la stabilité et de l'utilisation des sources d'énergie. Ces facteurs sont à leur tour influencés par de multiples secteurs, groupes et contextes. Pour garantir la sécurité énergétique, toutes les parties prenantes des différents secteurs, les pouvoirs publics et les partenaires régionaux et internationaux doivent travailler main dans la main.

Le Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique a été élaboré pour faire suite à l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique à l'occasion de leur quarantième Sommet, tenu à Cairns (août 2009), dans le but d'accroître la sécurité énergétique.

Ce cadre d'action propose une nouvelle méthode pour améliorer la sécurité énergétique en Océanie. Il reconnaît que les politiques et plans d'action nationaux dans le domaine de l'énergie sont la pierre angulaire de la sécurité énergétique et préconise une approche englobant l'ensemble des secteurs, qui repose sur le principe « des partenaires multiples, une équipe unique ». Cette approche admet que de nombreux partenaires contribuent à la sécurité énergétique dans la région et les place tous sur un pied d'égalité.



Par le passé, l'approvisionnement en énergie dans les États et Territoires insulaires océaniques était fondé sur l'utilisation de combustibles à base de pétrole et de sources locales telles que l'énergie hydroélectrique et la biomasse. Depuis peu, les nouvelles technologies fondées sur des énergies renouvelables permettent de produire de l'énergie autrement. Cela dit, les changements qui affectent aussi bien l'offre d'énergie que la demande, y compris en matière de services, représentent une menace grandissante pour la sécurité énergétique des populations océaniques.

La sécurité énergétique dépend de multiples facteurs socioéconomiques, matériels et techniques, dont la croissance démographique, le produit intérieur brut (PIB) et les moyens économiques, tandis que l'offre dépend des coûts des combustibles, des réseaux de production et de distribution existants (électricité, GPL (gaz de pétrole liquéfié), pétrole), des infrastructures, des capacités

techniques d'entretien des systèmes de distribution, et des politiques et réglementations nationales. D'autres facteurs, comme les risques de catastrophe naturelle, influent également sur la sécurité énergétique.

Les produits dérivés du pétrole resteront encore longtemps la principale source d'énergie dans la région. Tout changement affectant leur disponibilité, leur qualité et leur coût a, par conséquent, des répercussions considérables sur les petites économies insulaires. Il convient d'accroître les investissements dans des énergies économiques et non polluantes, en privilégiant les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et les économies d'énergie, afin de diversifier les sources d'énergie dans la région, mais aussi de contribuer à atténuer les effets de la consommation de combustibles fossiles sur l'environnement. L'importation de produits pétroliers raffinés de meilleure qualité peut être une solution plus onéreuse, mais elle est susceptible de présenter des avantages économiques à long terme sur le plan de la production d'une énergie moins polluante et d'un meilleur rendement. À cet égard, les acteurs du secteur pétrolier, opérant tant dans le Pacifique qu'à l'extérieur, ont les moyens de jouer un rôle moteur dans l'amélioration de l'offre, de la qualité et de l'accessibilité économique des produits pétroliers dont peuvent disposer les États et Territoires de la région.

Le Département énergie de la CPS épaulé les États et Territoires insulaires océaniques dans les efforts qu'ils déploient pour élaborer des programmes d'action efficaces en faveur des énergies propres et d'y injecter des investissements, afin d'améliorer leur capacité à mieux résister et s'adapter aux chocs économiques, et de contribuer à mieux faire face au changement climatique et à la nouvelle donne climatique.

## Le projet Énergies renouvelables et efficacité énergétique dans les pays ACP du Pacifique Nord (North-REP)

L'accès à des sources d'énergie fiables et d'un coût abordable joue un rôle capital dans l'amélioration des moyens de subsistance durables des pays ACP (pays océaniques du groupe de nations d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) et contribue à la croissance économique et au développement de ceux-ci.



*L'accès à des sources d'énergie fiables et d'un coût abordable joue un rôle capital dans l'amélioration des moyens de subsistance durables.*

Panneaux solaires aux Îles Marshall

En avril 2009, les ministres de l'énergie des pays ACP du Pacifique se sont déclarés préoccupés par le fait que ces derniers sont fortement tributaires des produits pétroliers importés. Cette dépendance croissante est considérée comme une menace majeure pour la sécurité énergétique dans la région.

Les hausses spectaculaires du cours du pétrole en 2007 et 2008 ont eu de graves retombées sur l'économie des pays ACP du Pacifique : ralentissement de la croissance et assombrissement des perspectives de développement, voire parfois marginalisation des avancées socioéconomiques et risque d'instabilité.

Malgré les cibles ambitieuses que se sont fixées de nombreux pays ACP du Pacifique en vue de l'utilisation des énergies renouvelables et l'application de différentes mesures de maîtrise et de conservation de l'énergie, les progrès au regard de ces objectifs ont été lents, notamment du fait du manque de compétences nationales en matière de stratégies relatives aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie, et de faibles capacités de planification.

C'est pour relever ces défis que l'Union européenne finance un programme d'action intéressant les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et Palau, et exécuté par le Département énergie de la CPS.

Ce programme d'action prévoit une enveloppe de 14,44 millions d'euros (environ 20 millions de dollars des États-Unis d'Amérique), destinée à faciliter un projet concernant les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie qui devrait améliorer la qualité de vie sur les îles périphériques et réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles. Ce projet, intitulé Énergies renouvelables et efficacité énergétique dans les pays ACP du Pacifique Nord (North-REP), vient compléter les programmes de coopération bilatérale des différents membres de l'UE. C'est le plus grand engagement financier jamais contracté par l'UE dans ces trois pays.

Le projet North-REP s'inscrit dans le droit fil des objectifs des pays participants. Les activités prévues dans ce cadre, à l'échelon des pouvoirs publics nationaux et des collectivités locales, ont pour but de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise et la conservation de l'énergie. Sur les îles périphériques, elles déboucheront sur la fourniture d'électricité, produite à partir d'énergies renouvelables, aux ménages, aux écoles et aux centres de santé. Elles devraient avoir un impact positif sur la génération de revenus et la qualité des services d'éducation et de santé et, par conséquent, réduire la pauvreté, améliorer la qualité de la vie et augmenter les débouchés des populations.

## Application du cadre d'action en faveur des technologies de l'information et de la communication selon une approche multisectorielle

À la suite de la révision et de l'actualisation de la Stratégie régionale en matière de technologie numérique énoncée dans le Plan pour le Pacifique, la CPS, en collaboration avec des institutions partenaires et des parties prenantes, a élaboré en 2010 un Cadre d'action relatif à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) en faveur du développement dans le Pacifique.

Ce document a été approuvé par les ministres océaniques des TIC, réunis aux Tonga en juin 2010. La CPS coordonnera la mise en œuvre de ce cadre d'action, en collaboration avec l'Université du Pacifique Sud et d'autres institutions régionales et partenaires dans le développement.

Comme l'indique le cadre d'action, « *Une volonté politique forte et des mécanismes de gouvernance appropriés sont indispensables si l'on veut bénéficier de tous les avantages potentiels des TIC et s'assurer que ces technologies contribuent aux moyens de subsistance des peuples océaniques. Il convient d'améliorer la coordination des activités en rapport avec les TIC afin d'éviter les mesures redondantes et de veiller à l'utilisation judicieuse de ressources limitées.* »

L'absence de coordination et de collaboration est en effet l'un des principaux obstacles à surmonter pour garantir une utilisation efficace des ressources limitées dont dispose le secteur des TIC. Le principe qui sous-tend le cadre d'action est l'utilisation efficace des TIC au service du développement.

C'est pourquoi la CPS et ses partenaires dans le développement ont adopté une démarche transsectorielle, visant à faire connaître les avantages et les risques des TIC pour des secteurs prioritaires tels que l'agriculture, les transports et l'éducation, et sensibiliser les participants à des forums de haut niveau.

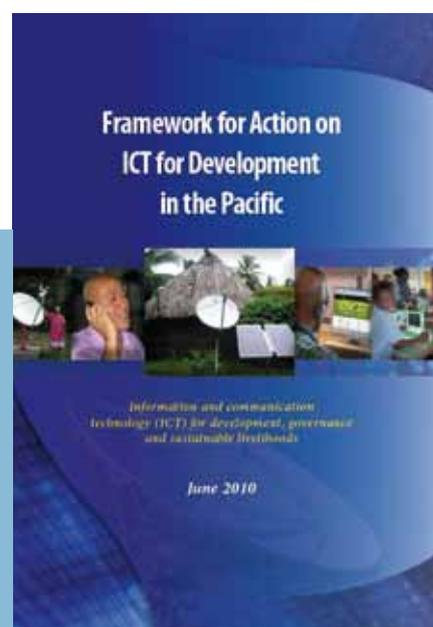
En juillet, la CPS a présenté le cadre d'action pour examen au Comité d'action en faveur du Plan pour le Pacifique, réuni à Fidji, puis en août, au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum tenu à Vanuatu.

Le cadre d'action a été débattu à la quatrième Conférence régionale des Directeurs de l'agriculture et de la foresterie tenue en septembre 2010 aux Îles Fidji, qui s'est penchée, en particulier, sur la « cyber-agriculture ».

L'agriculture se heurte à de nombreux problèmes : absence d'accès à l'information et aux services, absence d'accès aux marchés, manque de personnel de vulgarisation et éloignement de certaines communautés d'agriculteurs. Les TIC peuvent contribuer à remédier à ces lacunes.

En outre, le cadre d'action a été présenté en septembre 2010 à la réunion de l'Association maritime océanique (PacMA) tenue aux Îles Fidji. Certains aspects essentiels ont été abordés, par exemple les paiements électroniques, l'ordonnancement, le suivi des conteneurs et la nécessité de plans de continuité des activités et de la diffusion d'information sur les sites Web.

« *Une volonté politique forte et des mécanismes de gouvernance appropriés sont indispensables si l'on veut bénéficier de tous les avantages potentiels des TIC et s'assurer que ces technologies contribuent aux moyens de subsistance des peuples océaniques. Il convient d'améliorer la coordination des activités en rapport avec les TIC afin d'éviter les mesures redondantes et de veiller à l'utilisation judicieuse de ressources limitées.* »





Les participants à la Conférence régionale océanienne des Ministres des technologies de l'information et de la communication, 18 juin 2010, Tonga

L'éducation est un secteur clé du développement. L'Université du Pacifique Sud, en partenariat avec la CPS, a présenté un document rédigé conjointement sur la nécessité d'explorer les moyens de surmonter les obstacles que rencontre ce secteur, grâce aux technologies de l'information et de la communication. Ce document soulignait en particulier la nécessité d'une approche fondée sur la participation de multiples parties prenantes, et préconisait la formation d'un groupe de travail chargé des TIC au service de l'éducation. Cette recommandation a été entérinée par les Ministres de l'éducation des pays membres du Forum, réunis en Papouasie-Nouvelle-Guinée en octobre 2010, qui ont reconnu le rôle moteur des TIC dans le développement du secteur de l'éducation.

Par l'intermédiaire de son Département diffusion des TIC dans le Pacifique, la CPS a l'intention de rester en liaison et de continuer à collaborer avec ces secteurs et d'autres, tels que la santé, la prévention des risques et la gestion des catastrophes, ainsi que le changement climatique.

## Création de la Commission des transports maritimes du Pacifique central

La Commission des transports maritimes du Pacifique central a officiellement vu le jour le 4 août 2010, lors d'une manifestation spécialement organisée à cet effet

par la CPS. Après avoir ardemment plaidé en faveur de la Commission pendant quatre ans, les Ministres des transports de Kiribati, des Îles Marshall, de Tuvalu et de Nauru ont adopté une déclaration de promulgation marquant ce moment historique.

Le lancement de la Commission fait suite au Traité de coopération régionale sur les questions qui intéressent la navigation commerciale internationale dans la région du Pacifique central, signé en juin 2010 par les Ministres des transports des petits États insulaires océaniques réunis à Nuku'alofa (Tonga). La Commission intergouvernementale est désormais prête à superviser la coopération dans le domaine des transports maritimes, ainsi que la coordination et le suivi des services commerciaux correspondants dans le Pacifique central.

Les pays participants placent de très grands espoirs dans la Commission, estimant qu'à l'image de la Commission micronésienne des transports maritimes dans le nord du Pacifique, elle permettra la mise en place de dessertes maritimes régulières, efficaces et abordables.

Kenneth Kedi, Ministre des transports et de la communication des Îles Marshall, a été élu à la présidence de la Commission. Il préside également la Commission micronésienne des transports maritimes. Sa longue expérience du fonctionnement de ce type d'organisme



Signature de l'accord portant création de la Commission des transports maritimes du Pacifique central : le Directeur général de la CPS, Jimmie Rodgers (debout) et des représentants des petits États insulaires du Pacifique central, de gauche à droite : M. Temate Ereateiti, Ministre de la communication, des transports et du développement du tourisme, Tuvalu ; M. Kenneth Kedi, Ministre des transports et de la communication, Îles Marshall ; M. Christopher Stephens, Secrétaire d'État aux transports et aux télécommunications, Nauru.

se révélera particulièrement précieuse au moment du démarrage de la nouvelle Commission. Le Ministre des transports et des télécommunications de Nauru, Sprent Dabwido, a été élu à la vice-présidence de la Commission.

Il a été convenu que, dans un premier temps, la CPS assurerait les services de secrétariat de la Commission et contribuerait à son installation, en collaboration avec ses membres.

## Système de gestion de la sûreté des navires et audits de sécurité des flottilles nationales

L'introduction de la gestion de la sécurité des navires au sein des compagnies maritimes pratiquant la navigation intérieure fait l'objet de projets pilotes aux Tonga et à Kiribati. Cette opération sera suivie d'une série d'audits des systèmes de sécurité, prévue pour 2011, et qui sera menée par des auditeurs océaniques qualifiés et formés par la CPS. Celle-ci a récemment recruté un auditeur en sécurité des navires, et des actions sont à l'étude pour que le meilleur parti soit tiré des compétences de la CPS en matière de sécurité.

Les deux projets pilotes financés par l'AusAID s'inscrivent dans le programme océanique sur la sûreté des navires nationaux (PIDSS), conçu par la CPS. Ce projet a vu le jour à la suite de tragiques accidents maritimes qui se sont produits aux Tonga et à Kiribati en 2009, qui avaient

fait de nombreuses victimes et conduit à l'application de mesures de sécurité rigoureuses. Ce projet pourrait être étendu à d'autres États et Territoires insulaires océaniques, à leur demande, sous réserve de la mobilisation de financements.

Les projets pilotes ont permis d'intensifier la collaboration des différents intervenants du secteur maritime dans les deux pays. Pour la première fois, des agents du ministère des transports, le personnel du service des affaires maritimes et les armateurs se sont assis autour d'une table pour évoquer leurs soucis communs, notamment la nécessité de créer une association efficace d'armateurs pour promouvoir ce secteur. Les armateurs se sont



Formation à la sûreté des navires de la flottille nationale à Kiribati

également déclarés intéressés par leur participation à la réglementation du secteur et à la mise en œuvre du système de gestion de la sûreté des navires.

## Le Département transports de la CPS met en place un système d'audit de la conformité

Le Département transports de la CPS continue de fournir des services d'audit de la conformité maritime aux États et Territoires insulaires océaniques. D'après les résultats obtenus, il semble que les ports, les sociétés et les administrations maritimes contrôlés en 2010 restent en conformité avec les prescriptions actuelles de l'OMI en matière de sécurité et de sûreté.

Le système d'audits est actuellement en phase d'extension pour englober les systèmes de sécurité des flottilles nationales ainsi que l'état d'avancement des États et

Territoires insulaires océaniques dans la mise en œuvre des instruments de l'OMI dont ils sont signataires. Il convient de continuer à intervenir dans les pays de la région afin d'assurer le maintien de leur conformité avec les instruments amendés de l'OMI et d'améliorer la qualité des rapports des auditeurs ayant récemment reçu le titre d'auditeurs en chef.

La CPS a également commencé à élaborer des cadres d'action relatifs à la sûreté des ports, en vue de l'application des normes ISO 28000. Les ports disposeront ainsi d'un cadre de gestion en vue de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'amélioration constante de leurs systèmes de sûreté. L'Autorité portuaire des Îles Salomon et son homologue du Samoa travaillent de concert avec la CPS à l'élaboration de ce cadre ; après la mise en œuvre de celui-ci, ces ports seront les premiers à recevoir la certification ISO 28000 dans la région océanique.



Le port de Honiara aux Îles Salomon

## Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

### Vue d'ensemble

*La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) est composée des deux programmes, le Programme pêche côtière et le Programme pêche hauturière, de l'ancienne Division ressources marines, ainsi que du projet Initiatives corail pour le Pacifique (CRISP).*

**L**a Division applique un nouveau plan stratégique quadriennal ayant pour objectif la gestion durable des ressources marines de l'Océanie, en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.

Suite à cette restructuration, la Section information halieutique dépend à présent du Bureau du Directeur. Le Directeur et cette section ont pour objectifs de :

- ▣ nouer et cultiver des liens efficaces entre la Division et ses parties prenantes ; et de
- ▣ promouvoir la prise de décisions stratégiques en connaissance de cause et sensibiliser le public aux problèmes relatifs aux ressources marines rencontrés par les États et Territoires insulaires océaniques.

La Section information halieutique a continué de publier des travaux de grande qualité sur les pêches, dans la lignée de ceux qui ont forgé la réputation de la CPS, et d'organiser des stages en détachement pour les agents des services nationaux des pêches chargés de l'information. Les agents de la Section ont également lancé une nouvelle version du site Web de la Division, en association avec les informaticiens du Programme pêche hauturière, et ce, dans le cadre des efforts déployés par la CPS pour mettre à jour cet outil précieux.

La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations régionales, notamment l'Agence des pêches du Forum (FFA), qui a été mandatée pour élaborer (aux côtés de ses membres) une gestion durable des ressources en thonidés en s'appuyant sur les évaluations scientifiques du Programme pêche hauturière. Une réunion rassemblant des agents techniques des deux organisations, suivie d'une réunion de





concertation entre les deux Directeurs généraux au début de l'année, ont abouti à un accord sur un certain nombre d'activités communes, qui comprennent les services scientifiques et l'élaboration d'un projet commun en vue de renforcer la capacité des deux organisations à soutenir les programmes nationaux concernant les observateurs des pêches. Une réunion informelle d'une journée des directeurs des services des pêches a été organisée parallèlement à la réunion des membres du Comité des pêches du Forum à Honiara. La deuxième phase du projet Développement de la pêche thonière dans les pays ACP du Pacifique (DevFish), exécutée par l'Agence des pêches du Forum (FFA) et la CPS, a commencé, à la fin de l'année, par la signature d'accords entre les deux organisations et la délégation de l'Union européenne auprès de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

L'étude menée conjointement par la CPS et la FFA sur « L'avenir de la pêche en Océanie » a été achevée début 2010, et présentée pour accord aux ministres du Comité des pêches du Forum, aux chefs d'États et de gouvernement des pays membres du Forum et au Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA). Le rapport montre que les ressources halieutiques de la région risquent, pour la plupart, de s'épuiser au cours des 25 prochaines années, et que les pays risquent de passer à côté de nombreuses chances de développement si des actions stratégiques ne sont pas engagées dès à présent. Les médias internationaux se sont largement emparés de

ce sujet, alors que les solutions proposées ont beaucoup moins attiré leur attention - soit 15 mesures prioritaires qui seront mises en place avec l'aide de la CPS dans sept domaines stratégiques des pays membres.

En plus du projet DevFish 2, deux autres mesures de financement d'envergure, qui touchent les programmes pêche hauturière et pêche côtière, ont été approuvées pendant l'année. Le projet SciCOFish (Soutien scientifique à la gestion des pêcheries côtières et hauturières dans la région océanienne), financé par l'Union européenne, a commencé avec la signature de l'accord en avril, tandis que le Programme de l'AusAID « la pêche au service de la sécurité alimentaire » a été approuvé en novembre.

Le Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a également présidé le groupe de travail sur le secteur marin du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), qui s'est rassemblé en trois occasions au cours de l'année. Ce groupe, resté inactif pendant un certain temps, s'est élargi pour intégrer un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) poursuivant des activités pertinentes. En 2010, sa mission principale a été d'élaborer le cadre pour *Pacific Oceanscape*, une politique de la mer de grande envergure. Ce cadre a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, et le groupe de travail sur le secteur marin a été chargé de promouvoir sa mise en œuvre (voir encadré).

## Cadre pour Pacific Oceanscape

### *Notre océan parsemé d'îles – Notre mère nourricière – Notre Océanie*

À l'occasion du quarantième Sommet du Forum des Îles du Pacifique, qui s'est tenu à Cairns (Australie) en août 2009, Kiribati a exposé à d'autres pays membres du Forum sa vision d'un avenir prospère pour les États et Territoires insulaires océaniques, grâce à la protection et la gestion des océans, vision résumée par la notion de Pacific Oceanscape. Kiribati a laissé entendre que le succès du projet Pacific Oceanscape dépend de la coopération régionale et de l'impulsion donnée par le Forum en réponse aux aspirations et impératifs en matière de développement national. Un cadre Pacific Oceanscape a été élaboré ; il servira d'outil de mise en œuvre d'une politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique, ainsi que d'autres actions prioritaires énoncées dans le Plan pour le Pacifique, relatives à l'environnement marin.

Le cadre poursuit trois grands objectifs :

- la gestion intégrée de l'océan – mettre l'accent sur la gestion intégrée des ressources marines à tous les échelons ;
- l'adaptation aux changements climatiques et environnementaux – recueillir des données de références pertinentes et élaborer des stratégies de surveillance ;
- la communication, l'écoute, l'apprentissage et la prise de responsabilités – mettre en place et exploiter des méthodes de recherche, des systèmes, des mécanismes et des procédures appropriés facilitant la collaboration.

Six priorités stratégiques permettront de concrétiser ces trois objectifs en propositions d'actions.

Le groupe de travail sur le secteur marin estime qu'il subsiste des problèmes et des lacunes considérables, même si les programmes de travail actuels des organisations régionales s'emploient à y remédier. Pour mener à bien le projet, il préconise la nomination immédiate d'un Commissaire des mers – un poste de haut niveau. Une demande de financement sera également établie afin de mettre en œuvre d'autres aspects du cadre.



Des agents stagiaires des services des pêches gréent un dispositif de concentration du poisson.

## Programme pêche hauturière

*Le Programme pêche hauturière est le centre régional océanique de recherche sur les thonidés, de suivi de la pêche, d'évaluation des stocks et de gestion de données. Il fournit aux États et Territoires insulaires océaniques membres de la CPS des informations et des conseils scientifiques sur l'état des stocks de thonidés et d'autres espèces majeures, sur les écosystèmes dans lesquels ils vivent et sur les pêcheries qui les ciblent.*



Marquage de thons obèses à bord du *Pacific Sunrise*, navire océanographique affrété par la CPS pour les campagnes de marquage dans le Pacifique central

**E**n 2010, le Programme pêche hauturière a poursuivi ses principaux objectifs :

- ▶ Fournir aux instances régionales et nationales chargées de la gestion des ressources halieutiques des conseils et des informations scientifiques de qualité concernant l'état des stocks ciblés ou affectés par la pêche hauturière régionale, et l'impact des captures sur l'état de ces stocks (Section évaluation et modélisation des stocks).
- ▶ Fournir aux instances régionales et nationales chargées de la gestion des ressources halieutiques des données scientifiques exactes et complètes sur

les pêcheries ciblant les ressources en thonidés, en poissons à rostre et autres espèces océaniques de la région [Section suivi des stocks et Section gestion des données (pêche hauturière)].

- ▶ Mieux comprendre les écosystèmes pélagiques de l'océan Pacifique occidental et central, et, plus particulièrement, du Pacifique occidental tropical (Section suivi et analyse de l'écosystème).

La pêche thonière ne cesse de prendre de l'ampleur, comme en témoignent les prises record de 2,46 millions de tonnes enregistrées en 2009 dans la région du Pacifique occidental et central (figure 1), dont la moitié environ dans

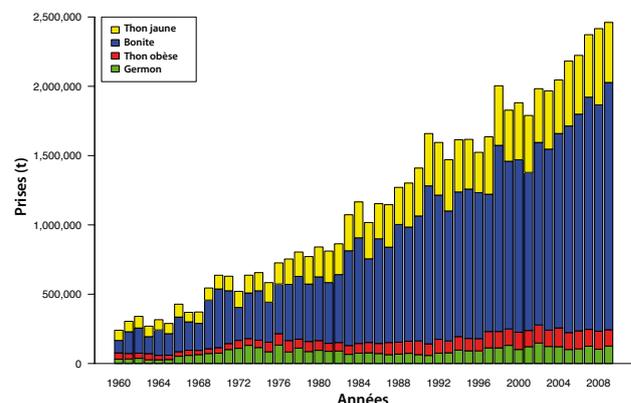
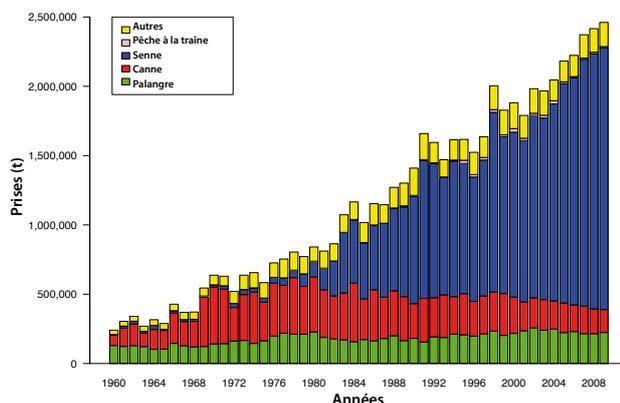


Figure 1. Prises totales de thons dans la zone du ressort de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, par type d'engin (à gauche) et par espèce (à droite)

les zones économiques exclusives des pays membres de la CPS. À peu près trois quarts de ces captures sont à mettre à l'actif des senneurs qui ciblent la bonite et le thon jaune destinés au marché du thon en conserve. La bonite arrive en tête des prises, avec quelque 1,8 million de tonnes débarquées en 2009. Les prises de thon jaune ont chuté, de leur niveau record atteint en 2008, à 433 000 tonnes, et les prises de thon obèse ont également baissé à 118 000 tonnes en raison, principalement, du taux de capture le plus faible enregistré depuis treize ans par les palangriers. Les prises de germon dans le Pacifique Sud, à un niveau plancher en 2008, ont connu une forte reprise, atteignant le chiffre record de 67 000 tonnes en 2009.

## Évaluation des stocks et suivi des pêcheries

Des évaluations régionales de l'état des stocks de thonidés ont été réalisées pour le thon obèse et la bonite en 2010. Elles confirment que le thon obèse est exploité bien au-delà du seuil d'exploitation durable de l'espèce. En ce qui concerne la bonite, les évaluations concluent à la viabilité du niveau des stocks et de l'effort de pêche sans pour autant augurer d'une augmentation des prises à long terme. L'évaluation la plus récente du thon jaune (2009) révèle que cette ressource est proche de la limite d'exploitation durable, particulièrement au centre de la région tropicale occidentale. L'évaluation des stocks de germon du sud (2009) indique que les captures ne constituent pas une menace pour le stock, mais que de nouvelles hausses pourraient avoir une incidence sur les taux de captures des flottilles nationales de palangriers.

Le Programme pêche hauturière a poursuivi son évaluation des mesures de gestion introduites par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central. Il en ressort que si certaines des mesures adoptées peuvent, selon toute probabilité, aboutir à une réduction des prises de thon obèse, l'absence de mesure visant à ralentir la progression de l'effort de pêche à la senne, les diverses exceptions à la réduction des captures des palangriers et l'exclusion des eaux archipélagiques du champ d'application de ces mesures sont autant d'obstacles à leur efficacité. Il s'est également avéré que des flottilles profitaient de certaines lacunes juridiques pour déjouer les mesures d'interdiction frappant l'utilisation des dispositifs de concentration du poisson (DCP), réduisant ainsi leur efficacité. Des mesures de gestion bien plus fermes s'imposent si l'on veut que l'exploitation du stock de thon obèse soit conforme aux objectifs énoncés dans la Convention portant création de la Commission. Le Programme pêche hauturière s'attend

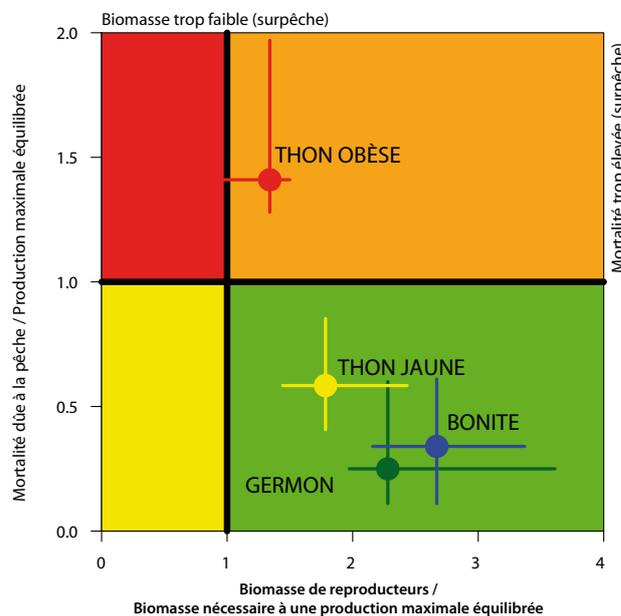


Figure 2. État actuel des stocks des quatre espèces de thonidés présentant un intérêt commercial. En abscisse est porté le niveau de la biomasse des reproducteurs (population de poissons parvenus à maturité) par rapport au niveau résultant de la production maximale équilibrée (PME). L'axe des ordonnées représente le niveau de mortalité due à la pêche (intensité de pêche) par rapport au niveau résultant de la PME. La zone du graphique située au-dessus du trait horizontal (rouge et orange) indique qu'il y a surpêche, tandis que la zone située à gauche du trait vertical (rouge et jaune) indique un état de surpêche du stock.

à mener de nombreuses activités dans ce domaine en 2011.

À l'échelon sous-régional, le Programme pêche hauturière continue de collaborer avec des agents de l'Agence des pêches du Forum, du Bureau des parties à l'Accord de Nauru, qui vient d'être établi, et du groupe Te Vaka Moana sur des questions d'importance régionale. Parmi les principales activités menées en 2010, il convient de mentionner la mise en place d'un nouveau système de gestion des ressources thonières tropicales capturées à la palangre ainsi que des études visant à déterminer les niveaux optima d'exploitation du stock de germon du sud.

À l'échelon national, les rapports nationaux sur l'état des stocks de thonidés du Samoa et de Tokelau ont été élaborés. Les rapports concernant Kiribati et les Îles Marshall sont pratiquement terminés et rendent compte de nouvelles recherches consacrées à l'incidence des facteurs climatiques sur la pêche à la senne. L'élaboration des rapports des Îles Cook, de Tuvalu et des Îles Salomon se poursuit. Ces rapports constituent un outil essentiel de planification pour les États et Territoires insulaires océaniques en matière de gestion et de développement de la pêche thonière à l'échelon national.

Le Programme pêche hauturière fournit une aide substantielle aux pays membres en matière de collecte et de gestion des données sur la pêche thonière. Un système exhaustif de gestion des bases de données d'observation (TUFMAN-TUBS), achevé en juillet 2009, sera mis à la disposition des services nationaux des pêches pour gérer, à l'avenir, les données d'observation.

## Marquage des thonidés

Le programme de marquage des thonidés dans le Pacifique s'est déroulé tout au long de l'année 2010. Deux campagnes d'une durée de quatre à six semaines ont été conduites dans le Pacifique central. La première, effectuée à bord d'un ligneur à grand rayon d'action, immatriculé à Hawaii, s'est concentrée sur le marquage des thonidés dans les eaux des îles de la Ligne et des îles Phoenix (Kiribati) – et zones adjacentes – pendant les mois de mai et juin 2010. Ces activités ont été menées entre les longitudes 170° et 155° Ouest et les latitudes 5° Nord et 5° Sud. La deuxième campagne de marquage a été effectuée à bord d'un palangrier modifié des Tonga dans un secteur délimité par les longitudes 170°

et 180° Ouest et les latitudes 5° Nord et 5° Sud. Le thon obèse était la principale espèce ciblée au cours de ces deux campagnes très réussies, qui ont permis de marquer et de relâcher 8 770 thons, dont 8 375 thons obèses, 47 bonites et 348 thons jaunes. De ce total, 97 thons obèses et 20 thons jaunes ont été équipés, avant d'être relâchés, de marques électroniques enregistreuses afin de suivre très précisément leurs déplacements horizontaux et verticaux.

Le programme de marquage des thonidés dans le Pacifique a traité à ce jour plus de 270 000 thons, dont 1 998 ont été équipés de marques électroniques. C'est le plus vaste programme de marquage des thonidés jamais réalisé.

À la fin de l'année 2010, 42 000 marques environ avaient été récupérées et transmises à la CPS, ce qui correspond à un taux de récupération global de 15,2 %. Le processus devrait se poursuivre pendant plusieurs années, le taux de récupération définitif devant se situer entre 15 et 20 %. Ces données nous donneront accès à une mine d'informations qui contribueront aux évaluations des stocks de thonidés et à d'autres travaux connexes pendant de nombreuses années.

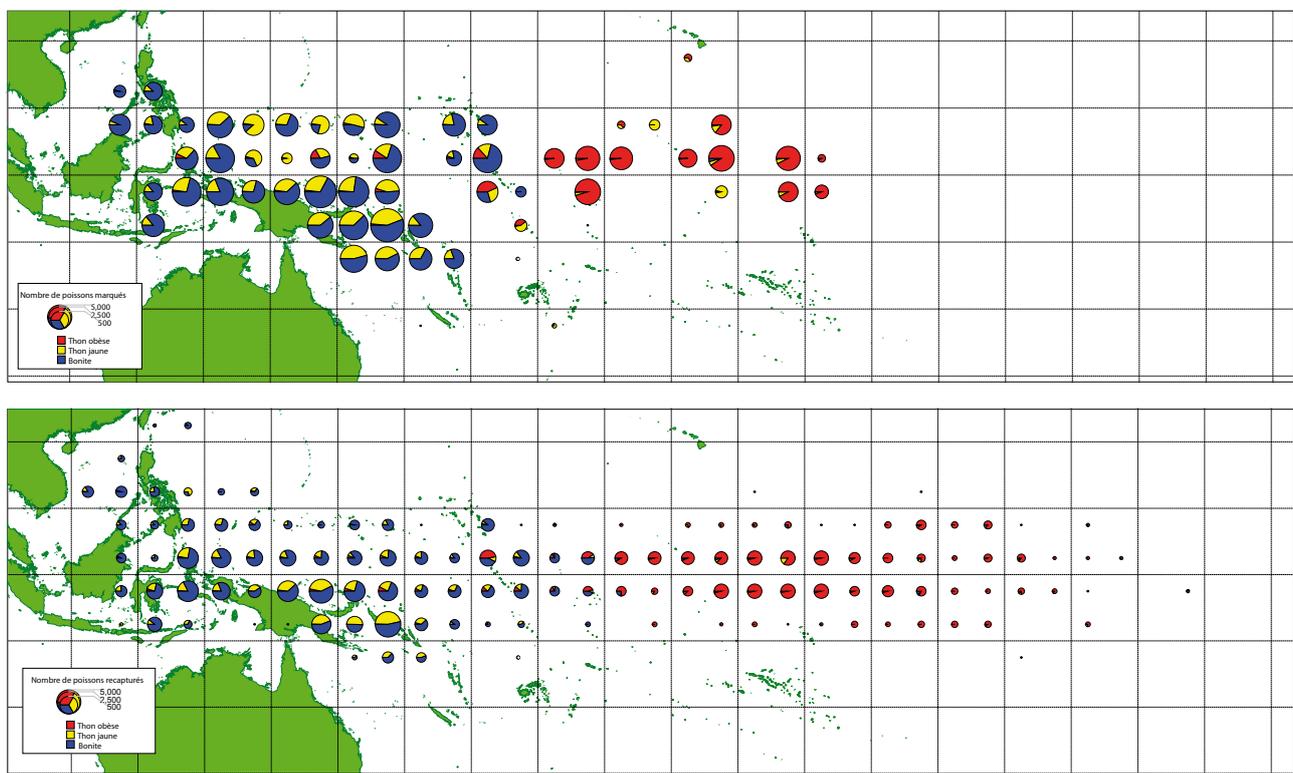


Figure 3. Répartition des espèces de thons marqués et recapturés dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés : bleu = bonite, jaune = thon jaune, rouge = thon obèse.

Le programme prévoit actuellement des activités de marquage en 2011, y compris un retour en Papouasie-Nouvelle-Guinée afin d'œuvrer activement à ce type d'opération dans le Pacifique occidental et deux campagnes supplémentaires dans le Pacifique central. La mise en place de ce programme permanent et le flux continu des données qu'il fournit sont très utiles pour le suivi de l'état des stocks de thonidés et l'analyse des conséquences de l'exploitation des ressources halieutiques.

Un autre projet de marquage, destiné à améliorer l'état des connaissances sur les ressources en germon (principale espèce visée par la plupart des flottilles palangrières thonières au sud de la région), s'est poursuivi en 2010. Il prévoit la capture de germons adultes dans les eaux côtières de la Nouvelle-Zélande, de la Nouvelle-Calédonie et des Tonga, ainsi que la fixation de marques archives miniatures conçues pour mesurer les déplacements à grande échelle. L'état des poissons était en général mauvais, et seuls 19 d'entre eux ont été marqués.

## Suivi et analyse de l'écosystème

Le Programme pêche hauturière continue de fournir aux États et Territoires membres de la CPS ainsi qu'aux autorités régionales des informations concernant les effets de la pêche sur les écosystèmes et la manière dont les ressources thonières réagissent à la variabilité de l'environnement. Parmi les activités phares de l'année 2010, citons l'ensemble des analyses réalisées en vue d'évaluer la vulnérabilité des ressources thonières au changement climatique ainsi que la modification du modèle SEAPODYM, permettant une modélisation haute résolution de la répartition et de l'abondance des thonidés dans les zones économiques exclusives des pays membres de la CPS.

## Renforcement des capacités

En plus d'offrir des services scientifiques directement aux États et Territoires membres de la CPS, le Programme pêche hauturière poursuit ses activités de renforcement des capacités nationales dans les domaines clés que sont le suivi des ressources et la gestion des données, la formation à l'interprétation des données tirées des évaluations des stocks de thonidés, et le soutien direct à la coordination des activités d'observation et d'échantillonnage au port. Grâce à cette assistance, les pays membres sont mieux à même de s'acquitter de leurs obligations envers la Commission des pêches du Pacifique occidental et central et d'instaurer, en toute connaissance de cause, une gestion appropriée de la pêche thonière dans leur zone économique exclusive.

En 2010, tout comme 2009, le principal axe de travail de renforcement des capacités a consisté à former un grand nombre de nouveaux observateurs qualifiés, en nombre suffisant pour couvrir la totalité des senneurs, répondant ainsi à l'objectif de 100 % de couverture du programme régional d'observation. Cette couverture élargie des opérations de pêche permet de vérifier que les nouvelles mesures de gestion adoptées pour réduire les captures de thon obèse sont bien respectées. Les agents de la CPS ont dispensé des formations nationales aux observateurs des États fédérés de Micronésie (2), de Kiribati (2), des Îles Marshall, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon et de Vanuatu, et un cours sous-régional aux États fédérés de Micronésie à l'intention de participants provenant de ce pays, des Îles Marshall, de Nauru et de Palau. Ces formations représentent une avancée considérable. Cela dit, l'objectif étant de couvrir 100 % des opérations de pêche à la senne douze mois par an, de nouveaux défis se poseront en 2011 pour ce qui est de l'effectif requis, de la coordination et de la gestion, du traitement des données et du maintien de la qualité du programme.

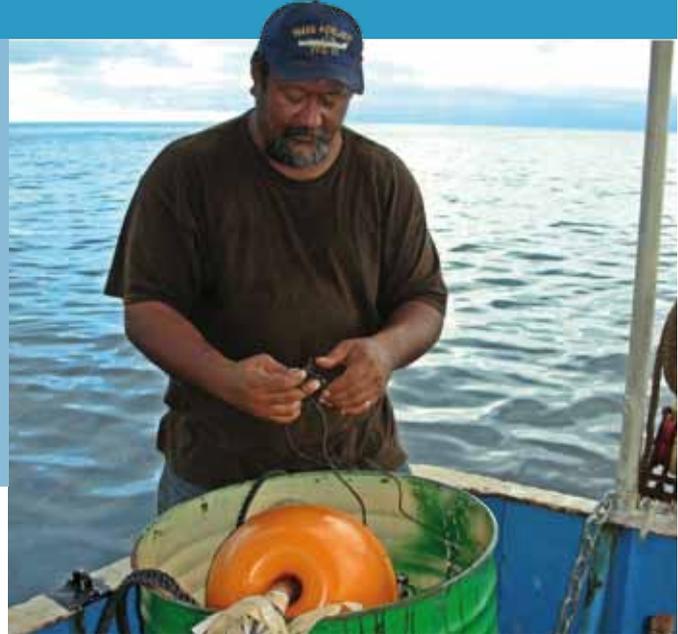


Le Programme pêche hauturière dispense une formation à l'interprétation des données tirées des évaluations des stocks de thonidés, et apporte un soutien direct à la coordination des activités d'observation et d'échantillonnage au port.

Formation de formateurs à l'observation des pêches

## Programme pêche côtière

*Le Programme pêche côtière se spécialise dans le conseil, la formation et l'information en vue d'aider les États et Territoires insulaires océaniques membres de la CPS à gérer et à exploiter leurs ressources littorales, côtières et aquacoles. Il soutient le développement durable de l'ensemble des activités halieutiques régionales – pêche de subsistance, pêche artisanale, et petites et moyennes entreprises commerciales.*



Les objectifs du Programme pêche côtière ont quelque peu changé depuis 2009 avec la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique (2010-2013) de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins. Chacun des trois objectifs correspond à un des domaines d'intervention du Programme : science et gestion (pêche côtière), aquaculture, et développement de la pêche côtière. Ces objectifs sont les suivants :

**Premier objectif** – Aider les États et Territoires océaniques à mettre au point des stratégies et des systèmes de gestion de la pêche côtière fondés sur des données scientifiques et applicables du point de vue social, conformément aux principes directeurs énoncés dans le cadre de la Politique d'Apia (Politique régionale océanique de gestion de la pêche côtière pour 2008-2013, entérinée en 2008 à l'occasion de la quatrième réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum).

**Deuxième objectif** – Fournir aux pouvoirs publics, aux entreprises privées et aux autres parties prenantes d'Océanie un cadre régional de planification, de recherche, de développement et de commerce pour l'aquaculture durable,

**Troisième objectif** – Développer la pêche littorale durable dans les États et Territoires insulaires océaniques, afin d'assurer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance des populations et la croissance économique.

## Améliorer la gestion des pêches

Le premier objectif porte essentiellement sur l'amélioration des capacités des États et Territoires insulaires océaniques à évaluer et gérer les ressources halieutiques côtières, y compris à réviser les législations nationales en vue de soutenir plus efficacement la gestion des pêches côtières, à la fois en milieu communautaire et à l'échelon national.

Ainsi, les agents des États fédérés de Micronésie et de Kiribati disposent désormais des capacités requises pour évaluer les ressources d'aquariophilie. Des plans de gestion propres à des pêcheries particulières ont été établis en accord avec des parties prenantes des Îles Cook, de Kiribati et des États fédérés de Micronésie. Des améliorations ont été apportées à la législation sur l'aquaculture et la pêche côtière aux Îles Fidji, au Samoa et à Tuvalu, mais il s'agit d'un travail échelonné sur plusieurs années. Les programmes de gestion en milieu communautaire ont été renforcés aux Samoa américaines, à Pohnpei (États fédérés de Micronésie), à Kiribati, aux Îles Marshall et au Samoa, ce qui a permis d'autonomiser les populations et d'améliorer la gestion des ressources.

Deux grands projets ont été menés à bien dans le cadre du premier objectif. Le premier était l'organisation à Nouméa, du 29 novembre au 3 décembre 2010, d'un atelier de cinq jours auquel ont participé les représentants des organismes publics



Ancre grappin des dispositifs de concentration du poisson à Kiribati

nationaux chargés de la protection de l'environnement et de la pêche, ainsi que des ONG régionales et nationales. Cet atelier a réuni les principales parties prenantes chargées de la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion halieutique en milieu communautaire afin d'examiner les activités de gestion et de suivi ainsi que les défis à relever ; de dégager un consensus sur les approches de suivi et de gestion de la conservation et de l'exploitation des ressources halieutiques dans le Pacifique ; et de tisser et renforcer des liens de partenariat dans une optique de collaboration. C'est la première fois qu'une telle approche était mise en œuvre.

Les participants à l'atelier ont adopté en tout douze recommandations, les principales portant sur la nécessité pour la CPS de faciliter, encourager et soutenir l'organisation de rencontres, à l'échelon national et régional, pour échanger idées et enseignements, et promouvoir l'adoption d'approches de gestion adaptative applicables aux contextes nationaux. Ils ont également recommandé à la CPS de faciliter la conclusion d'accords nationaux pour mettre sur pied des comités plurisectoriels ou faire appel à des comités existants qui reconnaissent et intègrent les ONG, agissent à un échelon suffisamment élevé, disposent d'un mandat juridique et soient représentatifs de la population locale. Ils ont également recommandé que la CPS resserre ses liens de collaboration avec les ONG, en vertu d'accords consultatifs officiels assortis de stratégies de mise en œuvre conjointes, et élaborés sur le conseil des instances nationales afin d'étendre les initiatives régionales aux échelons local et national.

## Progrès de l'aquaculture

Le second projet a été le lancement, au cours du deuxième semestre de 2010, du projet SciCoFish financé par l'Union européenne, qui a contribué au renforcement du soutien scientifique à la pêche côtière. Plusieurs États et Territoires insulaires océaniques ont demandé de l'aide pour le recensement des invertébrés et le renforcement de leurs capacités dans ce domaine. En novembre, la première formation majeure, à l'échelon national, a été dispensée aux Tonga, dans le cadre d'un atelier de deux semaines consacré aux méthodes de recensement des trocas et des holothuries. Trois agents du service des pêches et deux du service de conservation ont suivi une formation officielle à l'utilisation de ces techniques, et ont notamment commencé à effectuer des recensements en plusieurs endroits dans la région de Vava'u. À la suite de la formation, les stagiaires ont effectué des recensements similaires dans le groupe Ha'apai. Une assistance supplémentaire sera dispensée aux Tonga, au début de l'année 2011, afin d'analyser les données recueillies, et des conseils de gestion leur seront prodigués sur la base de l'interprétation des données.

Pour ce qui est de l'aquaculture (deuxième objectif), Wallis et Futuna, les Tonga et les Îles Mariannes du Nord se sont dotées de nouveaux plans de développement afin d'encadrer l'expansion de ce secteur porteur. Les agents de la CPS ont continué de soutenir les mini projets du Centre australien

pour la recherche agricole internationale (ACIAR), puisque treize projets sont en cours dans six pays (Kiribati, Samoa, Vanuatu, Îles Salomon, Tonga et Îles Fidji). Ces projets ont été concluants et ont d'ailleurs permis à cinq étudiants de décrocher, cette année, un diplôme universitaire de deuxième cycle en aquaculture. Les agents de neuf États et Territoires insulaires océaniques exportateurs d'animaux d'aquarium d'élevage ont eu la possibilité, lors d'un atelier organisé à Honiara par la Section aquaculture, de mieux cerner les obligations découlant de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Le commerce de ce type de produits sera ainsi facilité.

La CPS a également participé à l'organisation de la Conférence régionale « Tahiti aquaculture 2010 », au cours de laquelle a notamment été présentée une analyse de la filière de la crevette de mer. La conférence s'est tenue à Papeete (Polynésie française) du 6 au 10 décembre 2010 et a réuni des spécialistes de l'aquaculture, des chercheurs, des gestionnaires et les représentants de la filière provenant du monde entier. Elle a été consacrée à l'examen de tous les aspects de l'aquaculture (y compris le tilapia) et de la mariculture des espèces marines, à l'exception des huîtres perlières. Les participants ont considéré que la question urgente de la biosécurité des espèces introduites devait faire l'objet d'une attention particulière dans la région, les États et Territoires insulaires océaniques, suggérant de mettre en place un ou deux centres régionaux de production de juvéniles et de géniteurs aux fins de distribution à l'échelon local. Le tilapia reste une espèce aquacole importante pour la sécurité alimentaire dans la région, et les questions de biosécurité liées à l'introduction de cette espèce doivent être prises en considération. Les participants à la conférence ont également conclu à la nécessité d'adopter une approche régionale afin de faire progresser les connaissances actuelles sur le grossissement des holothuries destinées à la reconstitution des stocks et à la mariculture (cages immergées). Cette question sera au cœur des débats de l'atelier organisé par la Section aquaculture en février 2011.

## Améliorer la productivité des pêcheries littorales

Des résultats ont également été obtenus au titre du troisième objectif. Une formation a été dispensée aux pêcheurs, ainsi qu'aux équipes de recherche et de sauvetage, ce qui leur a permis de mieux comprendre les questions relatives à la sécurité en mer. Des démonstrations et exercices, particulièrement utiles d'utilisation d'autres hameçons, ont été organisés en Nouvelle-Calédonie et aux Samoa américaines afin de limiter les captures accidentelles de tortues par des palangriers thoniers.

Des études successives ont confirmé que la mise en place de dispositifs de concentration du poisson (DCP) constituait l'une des méthodes les plus efficaces pour améliorer la productivité de la pêche côtière et exploiter de manière viable les ressources thonières de surface. Toutefois, seuls quelques pays sont en mesure de poursuivre les programmes relatifs à ces dispositifs. En 2010, les agents en charge du développement de la pêche ont concentré leurs efforts sur le renforcement des capacités des services des pêches dans les domaines suivants : commande de matériaux nécessaires à la fabrication de DCP, mouillage et entretien de ces dispositifs, formation aux techniques de pêche, et suivi des prises afin de démontrer les avantages des DCP. En place au Samoa, aux États fédérés de Micronésie, à Kiribati, à Tuvalu, à Nauru et aux Îles Marshall, ce type de programme a contribué au renforcement de la sécurité alimentaire et à l'amélioration des revenus.

La CPS a formé à Kiribati, au début de l'année 2010, douze agents et stagiaires du service des pêches à la construction de trente-trois DCP côtiers et au mouillage de onze de ces DCP à proximité de onze atolls des Îles Gilbert. Plus tard dans l'année, elle a dispensé une formation à onze pêcheurs et agents du service des pêches à l'observation des règles de sécurité en mer à bord de petites embarcations. Elle a présenté et distribué aux participants les sacs de survie destinés à réduire les accidents touchant les petites embarcations et à éviter les pertes de vies humaines dues au manque de préparation des exploitants de ces mêmes embarcations lorsqu'ils prennent la mer pour une sortie de pêche ou se déplacent entre les atolls. Le projet incluait également la présentation de DCP conçus pour le mouillage au fond des lagons, vingt-trois villageois de l'atoll de Nonouti ayant été formés à la construction et au mouillage de six unités dans le lagon.

### *Démarches intégrées*

Bien que les paragraphes ci-dessus mettent en évidence les résultats des activités entreprises par chacune des trois sections composant le Programme pêche côtière, il est souvent nécessaire d'adopter une approche intégrée. Par exemple, pour développer la pêche sportive de la banane de mer, les Îles Cook ont dû élaborer un plan de gestion de cette activité ainsi que des supports de formation, et organiser des campagnes publicitaires ciblant les adeptes de la pêche sportive à l'étranger. Ces efforts ont débouché sur la création de plusieurs entreprises et entraîné une hausse de la fréquentation touristique, tout en permettant de réduire la pression exercée sur les stocks lagunaires par la pêche commerciale.

### CRISP – Protection des récifs coralliens de la région



*Le projet CRISP (Initiatives Corail pour le Pacifique) vise à envisager l'avenir des milieux uniques que représentent les récifs et celui des populations qui en dépendent, et à mettre en place des stratégies et des projets destinés à préserver leur biodiversité ainsi qu'à développer les services économiques et écologiques qu'ils apportent tant à l'échelon local que mondial.*

**L**e projet, financé en grande partie par l'Agence française de développement (AFD), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et le Fonds Pacifique, a permis la création de nouveaux partenariats dans la région océanique auxquels participent des pays et territoires francophones et anglophones, des ONG internationales et locales, des instituts de recherche, des universités et des organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP).

Le projet a pris fin au terme de 2010, année au cours de laquelle l'accent a été mis sur la publication et la diffusion des résultats. Les publications majeures sont variées, du manuel sur la gestion des aires marines protégées à l'étude de la valeur biochimique potentielle des extraits d'éponges. Le projet connaît à présent une grande visibilité, notamment dans les Territoires francophones.

Le CRISP a continué à mener certaines de ses activités de terrain en 2010 : des essais de capture et d'élevage de post-larves (PCC) sur l'île de Kiritimati (Kiribati), en Polynésie française et aux Îles Salomon, poursuite des travaux sur le marquage des requins, étude menée par le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE) (voir encadré), sur la biodiversité et les ressources marines des Îles Chesterfield en Nouvelle-Calédonie. Un atelier a été organisé vers la fin de l'année sur les différentes méthodes d'évaluation de la valeur économique des récifs coralliens et sur la rentabilité économique des aires marines protégées.

## L'archipel des Chesterfield *Évaluation pluridisciplinaire d'un carrefour océanique*

Situé au cœur de la mer de Corail, à mi-chemin entre le parc marin de la Grande barrière de corail (Australie) et les lagons de Nouvelle-Calédonie, deux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'archipel des Chesterfield est un point chaud de la biodiversité.

Le principal objectif de cette mission, emmenée par le PROE et Conservation International, était de procéder à une évaluation rapide de la biodiversité, centrée sur les coraux, les invertébrés et les poissons de récif commercialisés. Cinq scientifiques, chargés des études et inventaires en plongée, se sont employés à fournir des données de synthèse et des recommandations pratiques aux gestionnaires des ressources en Nouvelle-Calédonie. L'équipe était complétée par un ornithologue et un spécialiste des mammifères marins.

Une deuxième équipe, composée d'experts français et australiens, s'est consacrée au vaste programme de marquage des requins SharkCal. Ce programme, dirigé par Éric Clua (CRISP/CPS) et Jonathan Werry (Griffith University), vise à évaluer la connectivité entre la Nouvelle-Calédonie et l'Australie pour les grands requins (tigre, bouledogue et grand blanc), afin d'améliorer dans le même temps la connaissance de leur écologie. Le programme s'appuie sur la pose de marques (acoustiques, SPOT5 et enregistreuses), la photo-identification et le prélèvement d'ADN.

Une troisième équipe a tourné un film documentaire de 52 minutes, coproduit avec Cinemarine, l'Agence des aires marines protégées et ARTE Allemagne. Ce film présente les Chesterfield sous l'angle biologique et historique, en donnant notamment des informations sur la faune, retraçant l'histoire d'épaves célèbres, comme celle de l'Isabella, de la chasse à la baleine et de l'exploitation de guano qui ont marqué ce lieu exceptionnel.



## Division ressources terrestres

### Vue d'ensemble



*En partenariat avec des organisations internationales, des autorités nationales, des bailleurs de fonds et des partenaires stratégiques, la Division ressources terrestres (DRT) a continué à travailler à la réalisation de son but : "Aider la Communauté du Pacifique à améliorer sa sécurité alimentaire et nutritionnelle, à garantir la pérennité de ses moyens d'existence et à assurer une gestion durable de ses ressources agricoles et forestières".*

La Conférence bisannuelle des Directeurs de l'agriculture et de la foresterie, tenue en septembre aux Îles Fidji, a été un des temps forts de l'année 2010. Lors de rencontres nationales et internationales, les participants insistent de plus en plus sur la nécessité pour les pays de conjuguer leurs efforts en vue de relever les défis que sont les effets du changement climatique, la sécurité alimentaire, la biosécurité et le commerce, les incursions de ravageurs et les maladies, l'agriculture biologique, et la place des jeunes dans le secteur agricole. La Conférence des Directeurs de l'agriculture et de la foresterie a traité ces problèmes sous l'angle de « l'agrobiodiversité en faveur de l'adaptation au changement climatique, de la sécurité alimentaire et des échanges commerciaux », dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité 2010.

Cette année, les agents de la Division ressources terrestres ont participé activement aux travaux organisés dans le cadre des missions menées par la CPS en vue d'élaborer des stratégies conjointes de pays pour Vanuatu, Kiribati, Tuvalu et les Îles Fidji. Cette collaboration lui a permis d'axer ses activités, à l'échelon national, sur des domaines

prioritaires spécifiés dans les plans stratégiques nationaux et sectoriels (et liés à son plan stratégique intégré).

#### *Amélioration de la production alimentaire*

Parmi les activités relatives à l'objectif « Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle » du plan stratégique, on citera les enquêtes sur les organismes nuisibles et les maladies, la lutte contre les espèces envahissantes et la lutte intégrée contre les ennemis des cultures, la recherche et le développement sur la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, ainsi que sur les traitements phytosanitaires appliqués aux fruits et légumes frais, et l'harmonisation des législations nationales en vue d'assurer leur conformité aux règles sanitaires et phytosanitaires.

La banque de gènes régionale du Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique (CePACT) a déménagé dans ses nouveaux locaux à Narere, (Fidji), qui offrent un plus vaste espace pour la conservation de la diversité des cultures de la région, et où la Division a pu installer son propre service d'indexage des virus. La livraison efficace, en toute sécurité, des végétaux destinés à la plantation aux États et Territoires insulaires océaniques est ainsi assurée.

## Améliorer la compétitivité des produits agricoles ainsi que l'accès aux marchés

### *Agriculture sur les atolls*

Avec le concours financier du Fonds international de développement agricole (FIDA), la Division effectue des travaux de recherche agronomique et de mise en valeur des atolls au Centre d'excellence pour la recherche et le développement agricoles et forestiers des atolls, implanté à Tarawa (Kiribati). Ces travaux portent sur la gestion des sols sur les atolls, et celle des ressources hydriques, l'évaluation de cultivars et l'amélioration de la capacité d'adaptation des systèmes de production alimentaire au changement climatique. Le Centre d'excellence recueille également des informations sur les systèmes durables de production alimentaire et les méthodes de conservation et d'utilisation des produits alimentaires dans les atolls.



### *Gestion des ressources forestières*

Dans le cadre des activités menées au titre du deuxième objectif du plan stratégique « Gestion et développement intégrés et durables des ressources agricoles et forestières », plusieurs pays océaniques ont bénéficié d'une assistance en vue d'élaborer et de réviser des politiques et des législations pertinentes. Des amendements ont été apportés à la politique des Tonga en matière de foresterie, et la politique de Fidji sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD) élaborée. En collaboration avec le Projet régional d'adaptation aux changements climatiques dans la région du Pacifique, mené conjointement par la CPS et la GIZ allemande, la Division ressources terrestres a aidé les Tonga et Vanuatu à élaborer leur stratégie nationale d'adaptation au changement climatique, et organisé des ateliers et des sessions d'information sur le changement climatique à l'intention des communautés et d'organismes publics de plusieurs pays océaniques.

### *Accroissement des échanges commerciaux*

En collaboration avec le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR), l'Université du Pacifique Sud (USP) et plusieurs autres universités, la Division a commencé à mettre en œuvre le projet Recherche et développement agroalimentaires dans le Pacifique (PARDI) qui vise essentiellement à améliorer la compétitivité des produits agricoles de l'Océanie et leur accès aux marchés.

Au regard du troisième objectif du plan stratégique « Amélioration de la biosécurité et l'intensification du commerce de produits agricoles et forestiers », la Division s'efforce de faciliter le commerce intrarégional et international, et de renforcer les capacités dans de nombreux domaines techniques. En 2009, les agents du projet Facilitation du commerce de produits agricoles (FACT) ont analysé les opérations de 14 entreprises situées dans six pays ACP. Cette année, ils ont commencé

à œuvrer à l'élaboration de programmes de production viables sur le plan commercial, au profit de ces entreprises.

Sous la houlette de la Communauté océanienne pour l'agriculture biologique et le commerce éthique (POETCom), les associations nationales d'agriculture biologique des Îles Cook, de Fidji, de la Polynésie française, de Kiribati, de la Nouvelle-Calédonie, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Îles Salomon, des Tonga et de Vanuatu ont poursuivi leurs efforts de développement, de promotion et de commercialisation des productions bio locales. Certaines associations nationales ont commencé à exporter des produits, notamment du café de Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Vanuatu, et de l'huile de coco bio du Samoa et des Îles Salomon.

Participer activement aux travaux menés au sein des grandes instances internationales, dont les secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Forum des Nations Unies sur les forêts et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, représente un volet essentiel de l'action de la Division qui veille ainsi à protéger l'Océanie de l'isolement ou de l'oubli et à faire entendre sa voix sur la scène internationale de l'alimentation.

Des informations plus complètes sur certaines des activités de la Division sont fournies dans les articles qui suivent.

L'achèvement de plusieurs projets au cours de l'année a représenté une perte de compétences scientifiques et techniques pour la Division. Les équipes qui ont été les plus touchées sont les suivantes : santé des végétaux, production agricole et gestion des sols, santé et productions animales, et information, communication et vulgarisation.

Cependant, le démarrage de nouvelles activités a aidé à pallier ce manque de continuité, et d'autres projets doivent démarrer en 2011, notamment le Projet régional océanien sur la gestion des terres financé par l'AusAID, et le Projet sécurité alimentaire et moyens de subsistance durables dans le Pacifique de la FAO.

## Structure de la Division ressources terrestres

Le mode de fonctionnement intégré de la Division repose sur sept équipes thématiques : ressources génétiques, diversification des systèmes forestiers et agricoles, arbres et forêts, santé des végétaux, santé et productions animales, biosécurité et facilitation du commerce et production agricole, et trois équipes de soutien : information, communication et vulgarisation, soutien aux politiques d'aménagement des terres et des ressources, et finances et administration. Au 1<sup>er</sup> septembre 2010, ces dix équipes représentaient un effectif de 88 agents qui travaillent en collaboration avec les parties prenantes en vue de cerner les problèmes et de mettre en œuvre conjointement des solutions.



## La Nouvelle-Calédonie se dote d'un système de certification de produits issus de l'agriculture biologique

*Dans le cadre d'un accord signé au siège de la Communauté du Pacifique (CPS) à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), l'Association Bio-Calédonia sera chargée de gérer un système d'étiquetage et de certification de produits issus de l'agriculture biologique en Nouvelle-Calédonie.*

Le système de certification bio de Nouvelle-Calédonie est adapté aux petits exploitants et au marché local. Les produits certifiés vendus sur le Territoire pourront désormais porter le label « Organic Pasifika ». C'est la première fois qu'un Système participatif de garantie (SPG) est mis en place dans la région océanienne.

Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à réclamer des produits issus de l'agriculture biologique – sains et exempts de produits chimiques – et exigent que ces produits soient assortis d'un label de qualité fiable. Pour être certifié « bio », un produit alimentaire doit répondre à un ensemble de normes de production, de transformation et de commercialisation. Nombre de ces normes portent sur l'interdiction d'utiliser des produits chimiques sous forme d'engrais et de pesticides dans les sols ou d'introduire des additifs lors de la transformation des aliments.



Le label « Organic Pasifika » garantit la conformité des produits à la Norme océanienne d'agriculture biologique mise en place par la Communauté océanienne pour l'agriculture biologique et le commerce éthique (POETCom), l'organe de « régulation » du mouvement bio dans la région océanienne. Tous les États et Territoires insulaires océaniques, tout comme

la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM), reconnaissent la Norme océanienne d'agriculture biologique. La CPS fait office de secrétariat de POETCom et de dépositaire du label « Organic Pasifika ».

La Norme océanienne d'agriculture biologique définit les objectifs et les principes de l'agriculture biologique dans le Pacifique. Son but global consiste à protéger les générations actuelles et futures ainsi que leur environnement. Elle est fondée sur les principes de la salubrité des sols ainsi que de



En mai 2010, les agriculteurs de la filière biologique de Vanuatu et les parties prenantes intéressées se sont rencontrés afin de constituer un comité intérimaire, fer de lance du mouvement en faveur de l'agriculture biologique à Vanuatu. Ils ont profité du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum qui s'est tenu en août à Vanuatu pour souligner l'importance des produits bio. Pour ce faire, ils ont remis à chaque chef de délégation un panier en pandanus fabriqué par une communauté de l'île d'Ambae et portant le label commerce équitable, ainsi qu'un panier du label bio Venui Vanilla, contenant des gousses de vanille séchées, du poivre noir et des badames caramélisées au miel. M. Tuilaepa Sailele (voir photo ci-dessus), Premier Ministre du Samoa et Président du groupe de haut niveau sur l'agriculture biologique, a déclaré que ce présent devrait rappeler aux chefs d'État et de gouvernement combien il est important de promouvoir la filière bio dans leurs pays respectifs.

la bonne santé de la faune, de la flore et des populations. Ces principes reconnaissent le rôle de l'agriculteur au sein des communautés rurales, leurs pratiques agricoles ancestrales ainsi que les cultures océaniques, et prônent la conservation des écosystèmes.

Jimmie Rodgers, Directeur général de la CPS, a indiqué que les produits certifiés répondraient à des normes équivalent à celles en vigueur dans l'Union européenne et que, dès qu'un système de certification par une tierce partie serait en place, les produits pourraient être exportés en Europe.

Intervenant lors de la cérémonie de signature du contrat, Jean-Louis d'Anglebermes, membre du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a souligné que, outre les avantages résultant de la réglementation sur l'utilisation des pesticides et les effets sur l'environnement, les fruits et légumes issus de l'agriculture biologique avaient meilleur goût que les produits équivalents issus de l'agriculture classique.

## Renforcement de l'assistance offerte aux entreprises agricoles du secteur privé dans le cadre du Projet de facilitation du commerce de produits agricoles (FACT)

*L'année 2010 a vu se multiplier les activités conduites au titre du Projet de facilitation du commerce de produits agricoles (FACT), qui aide directement des entreprises privées à surmonter les obstacles à l'exportation de leurs produits.*

Louise Rodan (Balthan Western Ltd, Fidji), Gary Tarte (Wainiyaku Estate, Fidji) et Sharmayne Ryan (Amruqa, Papouasie-Nouvelle-Guinée) se voient décerner le prix FACT pour leur remarquable contribution aux échanges commerciaux de produits agricoles et forestiers à valeur ajoutée dans la région océanienne.



En 2010, dans le cadre du projet FACT, financé par l'Union européenne, les activités menées en concertation avec le secteur privé ont été intensifiées, en vue de faire augmenter de manière durable la valeur des exportations de produits agricoles et forestiers des quatorze pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) du Pacifique. À la fin de l'année 2009, le groupe technique consultatif et indépendant du projet a sélectionné quatre autres sociétés du secteur privé en vue de nouer avec elles des liens de partenariat, en sus des quinze entreprises auxquelles une assistance est d'ores et déjà offerte. Ces nouveaux partenaires sont Growers Commodities Marketing Group (Grocom) aux Tonga, et trois entreprises exportatrices de café de Papouasie-Nouvelle-Guinée : Monpi Sustainability Services ; Mainland Holding – Niugini Coffee, Tea and Spices ; et Earth and Spirit Products Ltd.

Le projet FACT repose sur le Groupe diversification des systèmes forestiers et agricoles, qui relève de la Division ressources terrestres de la CPS. En 2010, l'équipe du projet, de concert avec des partenaires du secteur privé, s'est employée à mieux faire connaître les dispositifs de certification des produits issus du commerce équitable ou de l'agriculture biologique et durable, à organiser des formations sur la transformation du café, ainsi qu'à conduire des formations relatives à la qualité et sur le thème « l'agriculture, un métier » en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Bien que l'équipe du projet intervienne directement auprès d'exportateurs partenaires du secteur privé, son objectif est de maximiser la répartition des bénéfices entre les petits exploitants et fournisseurs. Chaque exportateur partenaire dispose généralement d'un large réseau de producteurs et de fournisseurs, ainsi que d'employés permanents ou occasionnels. Monpi Sustainability Services travaille notamment avec quelque 1 500 producteurs de café, et Mainland Holding avec approximativement 1 900 producteurs de café ou de

vanille, tandis que le réseau d'Earth and Spirit Products se compose de 2 300 producteurs de café ou de piment. Grâce à l'assistance apportée dans le cadre du projet eu égard à des installations de séchage solaire, Earth and Spirit Products a pu expédier en 2010 des conteneurs de piments séchés en Australie et en Suède : c'était la première fois, depuis les années 80, que de telles quantités de piments étaient exportées par la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Pour ce qui est du contrôle de la qualité et de la certification selon les normes alimentaires, l'équipe du projet FACT a également proposé son assistance et des formations en matière d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (système HACCP), ainsi que des analyses en laboratoire d'huile de coco vierge pour divers transformateurs et acteurs de la région.

Aux Tonga, les agriculteurs ont beaucoup pâti de la sécheresse liée à El Niño, mais au second semestre 2010, la société Grocom est parvenue à exporter des lots conséquents de fruits et légumes en Nouvelle-Zélande. À Fidji, les exportateurs partenaires ont, eux aussi, souffert de phénomènes climatiques extrêmes, comme des inondations ou des cyclones, ce qui n'a néanmoins pas empêché certains d'entre eux d'enregistrer une hausse constante de leurs exportations. Ainsi, Kaiming Agro Ltd, l'un des partenaires du projet, a doublé ses exportations de produits agricoles en un an, passant de 800 000 dollars fidjiens en 2009 à plus de 1,6 million de dollars fidjiens en 2010, et l'entreprise s'attend à une nouvelle augmentation de 50 % en 2011, avec notamment une très forte hausse des exportations de gingembre.

En 2010, l'équipe du projet FACT a, pour la première fois, décerné des récompenses à des exportateurs océaniques de premier ordre. Deux femmes figurent parmi les exportateurs primés.



Les producteurs de café du village de Buang, situé dans la province de Morobe en Papouasie-Nouvelle-Guinée, suivent une formation aux techniques de contrôle de qualité des grains, à l'occasion d'un atelier organisé par la CPS.



Tim Martyn et Sanfred Smith, économistes des ressources à la CPS, dispensent une formation à la précertification Fair Trade (commerce équitable) à l'intention des producteurs de café des hauts plateaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée



## Les producteurs de café de Papouasie-Nouvelle-Guinée bénéficient d'une assistance

Qui aurait imaginé un jour que votre tasse de café matinal deviendrait un moteur du changement ? La société Earth & Spirit Products (ESP), implantée en Papouasie-Nouvelle-Guinée, n'en a jamais douté un seul instant. Elle compte parmi les dix-huit entreprises partenaires bénéficiant d'une assistance au titre du Projet de facilitation du commerce de produits agricoles. Située dans la Province d'Oro, ESP collabore avec un vaste réseau de petits producteurs de café du plateau volcanique de Mangalas, à 1 200 mètres au-dessus du niveau de la mer, afin de produire du café bio destiné aux marchés australien et américain.

Grâce à l'assistance technique dont elle a bénéficié dans le cadre du Projet de facilitation du commerce de produits agricoles, EPS a été en mesure de renforcer sa chaîne d'approvisionnement en accroissant le nombre d'agriculteurs associés qui est passé de 2 235 en 2008 à 2 345 en 2010. La plupart de ces petits exploitants tirent leurs moyens de subsistance essentiellement de la production de café.

Le Projet de facilitation du commerce de produits agricoles a permis de couvrir les frais liés à l'obtention de la certification Rainforest Alliance, un label écologique reconnu à l'échelon international. Il a également permis à ESP de vendre son café à un meilleur prix et, par conséquent, de proposer aux producteurs de meilleures conditions d'achat de leurs produits. À la fin de l'année 2010, les exportations d'ESP s'élevaient à deux millions de kinas, soit à peu près le double par rapport à 2009.

## Avantages de la diversification

Pour aider les agriculteurs de son réseau installés dans les régions reculées du pays à percevoir des revenus entre les récoltes de café, ESP a diversifié son activité et la société s'est tournée vers la production de piment des jardins en 2010 – dans ce cas également, une assistance a été dispensée au titre du Projet de facilitation du commerce des produits agricoles.

Un spécialiste a été engagé, dans le cadre du Projet, afin de transformer un entrepôt en séchoir solaire (séchage passif), ce qui a permis à ESP de respecter la norme relative au taux d'humidité requis (11 %) pour le stockage et la vente du piment. En réduisant les frais de transport et en améliorant la qualité, les agriculteurs ont pu accroître leurs bénéfices sur la vente de leurs récoltes de piment.

Par la suite, en 2010, ESP a exporté en Australie des piments pour un total de 70 000 kinas. En 2011, la société cherche à exporter un conteneur de piment toutes les quatre ou cinq semaines, ainsi qu'un conteneur de gingembre – un produit de diversification – toutes les six semaines à partir du mois d'avril 2011. Dans ce cas aussi, le Projet de facilitation du commerce de produits agricoles a dispensé une formation et une assistance technique grâce aux interventions de son spécialiste du gingembre, et de Mme Apiame Cegumalua, chargée du marketing et des exportations. Les profits réalisés par les entreprises auront des retombées directes pour les agriculteurs.

## Le nouveau projet PARDI œuvre au renforcement des chaînes de distribution des produits agricoles océaniques



*Le nouveau Projet océanien de recherche agroalimentaire pour le développement (PARDI) vise à améliorer les moyens d'existence des populations, en appuyant le développement de produits agricoles, piscicoles et forestiers plus concurrentiels et à forte valeur marchande.*

Les projets de développement agricoles conduits dans la région ont souvent été axés sur la production. Il est toutefois nécessaire de se concentrer davantage sur la commercialisation, pour inciter les agriculteurs à augmenter leur production. La stratégie du projet PARDI a été conçue sur la base d'analyses de la chaîne d'approvisionnement, du marché et des entreprises et entend :

- ▶ identifier les possibilités de commercialisation des produits océaniques à forte valeur marchande, au moyen d'une analyse des chaînes d'approvisionnement et des marchés ;
- ▶ élaborer des stratégies pour s'attaquer aux obstacles par le biais de points d'intervention identifiés ;
- ▶ le cas échéant, axer les interventions sur le niveau où l'on ajoute de la valeur ;
- ▶ profiter des interventions pour améliorer la compétitivité de la filière ; et
- ▶ appliquer les leçons tirées au cours de cette amélioration pour influencer sur les chaînes d'approvisionnement dans d'autres secteurs.

Lancé en juin 2010, PARDI est un partenariat réunissant la CPS, l'Université du Pacifique Sud et un consortium d'organismes australiens : l'Université du Queensland, l'Université d'Adélaïde, l'Université de la Sunshine Coast, l'Université James Cook, le Ministère de l'emploi,

du développement et de l'innovation économique du Queensland, et le Ministère des ressources et des industries primaires de l'Australie du Sud. L'Australie, qui s'intéresse aux possibilités de développer des produits agricoles, piscicoles et forestiers à forte valeur marchande, dans les États et Territoires insulaires océaniques, a rendu possible cette initiative grâce à une enveloppe d'un montant de 10 millions de dollars australiens.

Sur la base des capacités actuelles et de l'éventail des produits ciblés, le domaine géographique prioritaire couvrira les îles Salomon, Vanuatu et Fidji et s'étendra probablement aux Tonga et au Samoa ultérieurement. Une analyse portant sur l'impact potentiel des activités du projet PARDI à Kiribati sera effectuée.

Depuis le lancement du projet, la CPS, l'Université d'Adélaïde et d'autres responsables des différents volets ont activement collaboré, afin d'élaborer des propositions qui seront soumises au groupe consultatif du PARDI. Celles-ci incluent, entre autres, un travail sur la transformation intégrée de la noix de coco, du taro et du cacao, qui devrait démarrer au début de l'année 2011. D'autres projets et collaborations devraient voir le jour en 2011, en particulier autour du bois d'œuvre et du fruit de l'arbre à pain à forte valeur marchande.



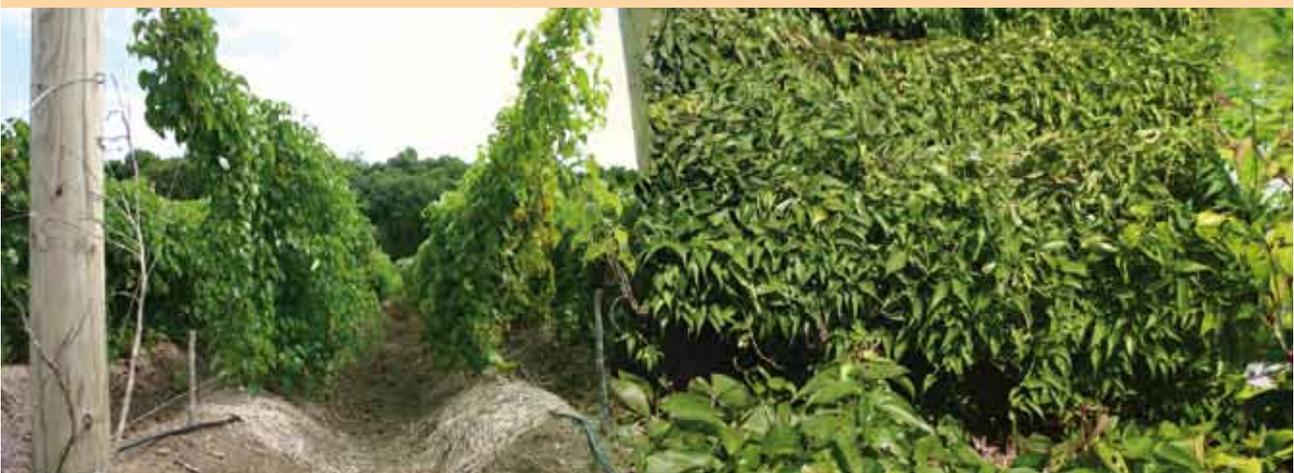
## Lutte contre les adventices sur l'île de Kiritimati

Warea Orapa, Coordonnateur du groupe santé des végétaux, a procédé, au mois d'août 2010, à des enquêtes sur les adventices sur l'île de Kiritimati. L'agriculture est très peu développée sur cette île envahie par de nombreuses herbes envahissantes dont les plus problématiques sont le pourpier-bord de mer (*Tibulus cistoides*), et les arbustes de type *Pluchea carolinensis* et *Pluchea indica* qui, par l'odeur qu'ils dégagent, sont de parfaits répulsifs à insectes.

Le pourpier-bord de mer est particulièrement inquiétant sur cette île isolée de 7 000 habitants, car ses fruits sont entourés d'épines acérées capables de transpercer les semelles d'une chaussure et même les pneus de vélo ou de véhicule. Cette adventice est répandue dans les zones basses, sèches et herbeuses de l'île et peut sérieusement décourager les voleurs d'œufs d'oiseaux de mer dans le parc national. Toutefois, elle constitue un problème pour les habitants souhaitant accéder aux terres situées à proximité de leur domicile.

Le Coordonnateur du groupe santé des végétaux prône une lutte biologique pour venir à bout de cette adventice. Une solution possible consisterait à introduire des perce-tiges qui ont fait preuve d'une redoutable efficacité pour anéantir le pourpier-bord de mer en Papouasie-Nouvelle-Guinée dans les années 70.

Lors de la visite à Kiritimati, la CPS a également aidé les agents de vulgarisation à manipuler soigneusement et à transplanter de petits plants issus de la culture tissulaire de patates douces, d'ignames, de taros, de fruits de l'arbre à pain et de manioc produits par le Centre d'études et cultures des arbres du Pacifique.



## AAACP – Aider les producteurs agricoles à faire face aux fluctuations des cours des produits de base



*La CPS fait office de point de contact océanien pour le Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles (AAACP), qui a pour but d'améliorer les revenus et les moyens de subsistance des producteurs de produits agricoles de base, qu'ils soient traditionnels ou d'introduction plus récente, et de réduire la vulnérabilité des producteurs et au niveau macroéconomique.*



**L**e programme multirégional AAACP couvre l'Afrique, les Caraïbes et les États et Territoires insulaires océaniques. Il a pour but d'améliorer la capacité des diverses parties prenantes des chaînes de valeur du secteur agricole, de développer et de mettre en œuvre des stratégies durables pour leurs produits.

Financé par l'Union européenne, le programme AAACP a démarré dans la région océanique en février 2008. Depuis janvier 2010, la CPS fait office de point de contact régional chargé de mieux faire connaître le programme et d'améliorer la coordination des parties prenantes.

Dans le cadre du programme, un atelier a été organisé en mai 2010 au profit des associations d'agriculteurs de toute la région. La formation était axée sur le rôle des organisations et des réseaux d'agriculteurs dans la création de liens entre petits agriculteurs et marchés, ainsi que sur le renforcement des compétences et des connaissances en matière de gestion d'entreprise et de marketing.

L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour les produits horticoles du Samoa et l'industrie caféière de Papouasie-Nouvelle-Guinée sont autant de résultats sont à inscrire au crédit du programme dans la région océanique. De même, les activités en cours devraient déboucher sur l'amélioration de l'accès aux systèmes d'information sur les marchés, des réseaux d'agriculteurs, d'accès aux financements des filières et de la gestion des risques liés à celles-ci, ainsi qu'un meilleur accès à l'information sur la certification.

Cinq organisations internationales participent au programme : le Common Fund for Commodities (Fonds commun pour les produits de base), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre du commerce international (CCI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Banque mondiale.

## La CPS collabore à un projet d'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits océaniques à forte valeur commerciale

*Le programme PHAMA (Pacific Horticultural and Agricultural Market Access) a pour vocation première d'obtenir, de conserver et d'améliorer l'accès aux marchés clés pour les produits primaires à forte valeur marchande (frais et transformés) : ceci concerne en premier lieu les produits agricoles et horticoles, mais inclut également le poisson et les produits forestiers.*



Si les économies des États et Territoires insulaires océaniques sont essentiellement agricoles, leurs exportations de produits primaires, et en particulier de produits à forte valeur commerciale, sont décevantes, alors même qu'ils bénéficient d'un avantage comparatif reconnu dans la production et l'exportation d'une vaste gamme de produits agricoles et horticoles, ainsi que de la proximité de marchés à fort pouvoir d'achat, tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Ces mauvais résultats s'expliquent en grande partie par les difficultés que posent aux pays océaniques les démarches réglementaires régissant l'accès aux marchés clés. L'introduction de règles draconiennes pour des produits dont l'exportation était des plus aisées par le passé a suscité l'angoisse et l'exaspération de la filière, tout en se traduisant par la perte de nombreux débouchés à l'exportation. Inversement, les pays en développement ont su profiter de cette révolution dans le commerce des produits primaires à forte valeur marchande (produits horticoles, bétail, poisson, fleurs coupées et produits biologiques) au cours des 20 à 30 dernières années. Ces produits représentent maintenant 66 % du total des exportations agricoles des pays en développement, alors que la proportion est seulement de 32 % dans les États et Territoires insulaires océaniques.

Les pays de la région souffrent d'un autre handicap majeur : ils ne disposent que de capacités limitées pour réaliser les travaux de recherche et de développement nécessaires pour obtenir et conserver l'accès aux marchés. Officiellement lancé en février 2011, le programme PHAMA se décline en 4 volets :

- ▶ Le volet 1 porte sur la préparation et le traitement des demandes d'accès aux marchés.
- ▶ Le volet 2 traite de la mise en conformité avec les critères d'accès aux marchés grâce au renforcement de la capacité des pays exportateurs à satisfaire

d'importantes prescriptions en matière de biosécurité et de contrôles zoo- et phytosanitaires.

- ▶ Le volet 3 porte sur la recherche et le développement, servant à obtenir et à conserver l'accès aux marchés (notamment les enquêtes sur les organismes nuisibles et la mise à jour des listes d'organismes nuisibles).
- ▶ Le volet 4 correspond au soutien régional destiné à renforcer la capacité de la CPS à dispenser à l'ensemble des pays de la région des services essentiels visant à faciliter l'accès aux marchés régionaux.

La phase 1 du programme sera axée sur Fidji, les Îles Salomon, le Samoa, les Tonga et Vanuatu, pour un montant estimé à 14 millions de dollars australiens décaissés sur une période de quatre ans. La moitié de cette somme environ sera affectée aux volets 1 à 3, afin de mettre en place ou d'améliorer les mécanismes d'accès aux marchés. Si les marchés australiens et néozélandais restent prioritaires, un meilleur accès à d'autres marchés (Japon, Union européenne, États-Unis d'Amérique, Canada et pays océaniques) sera activement recherché. La phase 2 pourrait voir l'élargissement du programme à d'autres États et Territoires insulaires océaniques affichant un fort potentiel à l'exportation.

C'est au secteur privé qu'il appartiendra de prendre l'initiative pour déterminer les produits à cibler. Les parties prenantes seront largement consultées au cours de l'élaboration des demandes et des accords d'accès aux marchés et constitueront des partenaires essentiels dans la mise en œuvre des protocoles d'accès. Les actions de renforcement des capacités viseront en premier lieu les organisations nationales (publiques et privées) afin qu'elles soient à même de prendre en main toutes les questions relatives à l'accès aux marchés. La capacité de résoudre les difficultés relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires pour les produits frais, à la salubrité des produits transformés, et aux limites maximales de résidus pour les fruits et légumes frais sera décisive pour le développement d'une filière exportatrice dynamique de produits primaires à forte valeur marchande.

## Division santé publique

### Vue d'ensemble



Photo : Henriette Jansen

*La Division santé publique a pour mission de promouvoir la santé des Océaniens en visant quatre grands objectifs énoncés dans son Plan stratégique pour 2010-2014 :*

- Réduire l'incidence globale des maladies et leur charge de morbidité
- Contribuer au renforcement des systèmes de santé nationaux
- Accroître la capacité d'action des États et Territoires insulaires océaniques sur les déterminants de la santé hors secteur de la santé
- Accroître l'efficacité et l'incidence des interventions

**E**n 2010, la Division santé publique a entrepris de refondre entièrement sa structure afin d'accroître la portée et l'incidence de ses activités en s'appuyant sur une approche globale de la santé, adaptée aux spécificités des pays, pour l'offre de soins de santé dans la région. La Division se compose désormais de quatre unités : surveillance, recherche et lutte contre les maladies, promotion de la santé, administration des subventions, et qualité, résultats et soutien administratif.

L'Unité surveillance, recherche et lutte contre les maladies s'intéresse aux maladies prioritaires qui affectent les pays de la région et cherche à réduire l'incidence globale et la charge de morbidité des maladies transmissibles, non transmissibles, émergentes et réémergentes en adoptant des mesures de prévention, d'intervention et de gestion efficaces.

Cette Unité met au point des dispositifs et assure plusieurs fonctions fondamentales afin de renforcer les capacités de surveillance et la lutte contre les maladies dans la région (mécanisme de communication en matière de surveillance régionale ; renforcement de la surveillance nationale et régionale, des systèmes des laboratoires et des capacités d'intervention ; et amélioration de la préparation). L'Unité contribue aussi aux actions transversales menées par la CPS dans les domaines des catastrophes naturelles, du changement climatique et de l'environnement, en s'appuyant sur la surveillance et la recherche pour réunir des informations probantes et cerner les meilleures pratiques.

L'Unité promotion de la santé contribue au renforcement de la capacité d'action des États et Territoires insulaires océaniques sur les déterminants sociaux, environnementaux, politiques et économiques de la santé, en nouant des partenariats appropriés et en adoptant des politiques et des programmes multisectoriels visant davantage d'équité et de services pour les groupes vulnérables ainsi qu'une augmentation de la capacité d'adaptation des populations. L'Unité a également pour mission de concevoir les approches qu'appliquera la Division à la réduction des facteurs de risque, à la promotion de la santé ainsi qu'à la sensibilisation et à la prévention, y compris en faisant de la prévention l'affaire de tous.

L'Unité administration des subventions administre les subventions de santé publique pour le compte des sous-bénéficiaires, y compris les États et Territoires insulaires océaniques, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations régionales et de la société civile. L'Unité cherche à appliquer les meilleures pratiques en matière d'administration des subventions et à assurer une gestion efficace de projets de haut niveau. Dans un premier temps, elle s'emploiera à harmoniser et à uniformiser les procédures et méthodes d'administration des subventions pour deux des principaux projets de la Division financés par des bailleurs de fonds, le projet multipays dans le Pacifique occidental (administration de subventions du Fonds mondial) et le Fonds pour la lutte contre le VIH et les IST en Océanie, afin de fournir aux pays et aux partenaires régionaux des services de financement de qualité axés sur les résultats.

L'Unité qualité, résultats et soutien administratif assure un suivi et une évaluation stratégiques du fonctionnement et des résultats et apporte une assistance administrative centralisée à la Division.



En 2010, la Division a continué de donner suite à un certain nombre de déclarations de haut niveau qui fixent les orientations des initiatives et du travail menés en faveur de la santé publique dans la région, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs inscrits dans le Plan pour le Pacifique.

La Division santé publique a participé activement au groupe de travail sur la sécurité alimentaire dans le Pacifique, et elle a parrainé plusieurs sommets nationaux sur l'alimentation. Le Sommet régional sur l'alimentation, tenu à Vanuatu en avril, a débouché en août 2010 sur l'adoption d'une Déclaration relative à la sécurité alimentaire par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum. Un cadre progressivement introduit dans l'ensemble des divisions techniques de la CPS doit servir à déterminer de quelle manière les projets qu'elles proposent sont susceptibles de concourir à la sécurité alimentaire dans la région.

Dans certains domaines, le travail mené par la Division de concert avec d'autres partenaires et organisations régionales et internationales chargées des questions de santé a donné des résultats encourageants. On a ainsi observé un nouveau recul de la prévalence de la tuberculose et de la mortalité due à cette maladie, la baisse confirmée du nombre de cas de paludisme aux Îles Salomon et à Vanuatu (d'environ 60 % ou plus), et le renforcement du diagnostic et, surtout, du traitement des infections sexuellement transmissibles (IST) chez les femmes enceintes suite à l'élaboration de nouveaux protocoles de dépistage. La Division santé publique est membre du groupe de travail technique pluri-institutionnel sur les IST, qui a élaboré une stratégie exhaustive et agressive visant à réduire la prévalence des IST et à prévenir la propagation du VIH dans la région. Un plus grand nombre d'Océaniques ont désormais accès à des services de dépistage du VIH et de

conseil (y compris pour la communication des résultats). Enfin, la plupart des États et Territoires de la région ont approuvé une stratégie nationale de lutte contre les maladies non transmissibles qu'ils mettent en œuvre dans le but de réduire la prévalence des MNT, dont les maladies cardiovasculaires, le diabète et le cancer, d'autant que ces maladies pèsent fortement sur les systèmes de santé et seraient à l'origine de 75 % des décès chez les Océaniens.

### Tendances futures

Le coût élevé de la prestation de services de santé à de petites communautés dispersées des États et Territoires insulaires océaniques entrave fortement l'accès des populations aux services de base. L'approvisionnement en médicaments, la gestion des stocks et la notification continuent de poser problème dans de nombreux pays de la région. Or, ces éléments sont essentiels à l'administration de traitements antirétroviraux, à l'offre de services de prise en charge des IST et au traitement de la tuberculose multirésistante.

Les facteurs de risque ainsi que les courbes des taux de morbidité et de mortalité évoluent rapidement et varient d'un pays océanique à l'autre. Par exemple, l'espérance de vie est de 54 ans en Papouasie-Nouvelle-Guinée contre 75 ans ou plus dans certaines collectivités françaises. D'après des données provenant des Îles Salomon, de Kiribati et de Tuvalu (enregistrées au premier semestre 2010), la prévalence des infections à *Chlamydia* dans le Pacifique s'élève à 19 % et un jeune sexuellement actif sur quatre présente une infection sexuellement transmissible. Ces taux demeurent obstinément élevés, et ce, en dépit des efforts déployés depuis plusieurs années en matière de sensibilisation et de communication en faveur des changements comportementaux, ce qui souligne combien il est urgent d'adopter une stratégie plus agressive en matière de prévention et de traitement des IST dans la région.

Hormis en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les taux de prévalence du VIH demeurent relativement faibles dans l'ensemble de la région, bien qu'il faille se garder de tout triomphalisme puisque de nouveaux cas sont signalés chaque année. En particulier, il convient de renforcer la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, puisque chaque année, des enfants naissent séropositifs alors même qu'un traitement prophylactique existe et qu'il est disponible.

Bien que, dans l'ensemble, les taux de tuberculose aient marqué le pas dans la région au cours des quatre



dernières années, ils ont augmenté dans la sous-région micronésienne, tout particulièrement aux Îles Marshall, à Kiribati et aux États fédérés de Micronésie, où ils ont doublé en quelques années. Des efforts doivent être engagés pour inverser cette tendance.

Malgré le montant appréciable du budget global consacré à la santé en Océanie, de nombreux États et Territoires insulaires océaniques souffrent de déficits de financement sensibles dans des domaines prioritaires que les modalités actuelles de financement ne permettent pas d'aborder correctement. Il subsiste de l'incertitude quant à la continuité des financements en 2011 et au-delà dans plusieurs de ces domaines, notamment pour ce qui est de la lutte contre les MNT, de la préparation à une pandémie de grippe ou la riposte aux épidémies, ainsi qu'en matière de santé et de développement des adolescents. Si l'on veut quelque peu améliorer la prévisibilité du financement des activités prioritaires de santé publique dans la région, les bailleurs de fonds, les partenaires dans le développement, les États et Territoires de la région et la Division santé publique doivent absolument adopter conjointement une démarche à plus long terme.

La marge de manœuvre dont dispose la Division pour faire face à toutes ces tendances nouvelles est en fait limitée par la structure actuelle de son budget, alimenté essentiellement par des enveloppes projet destinées à des maladies particulières. La Division est fortement tributaire de cette modalité de financement (plus de 90 % de son budget pour l'exercice 2010), pourtant souvent instable, pour assurer ses services clés, y compris l'assistance technique, dont dépendent les États et Territoires insulaires océaniques. Cette situation est un obstacle de taille au développement des fonctions et systèmes essentiels de la Division, à sa pérennité et au succès de sa restructuration.

## Unité promotion de la santé

### L'adoption de modes de vie sains en Océanie : un moyen de lutter contre les maladies non transmissibles

*La Division santé publique aide les États et Territoires insulaires océaniques à lutter contre les maladies non transmissibles (MNT). Ces maladies, qui incluent cardiopathies, accidents vasculaires cérébraux, cancers, diabète, maladies respiratoires et lésions causées par des accidents, sont à l'origine d'un pourcentage élevé de décès dans la région.*



La Division collabore étroitement avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour mettre en œuvre le programme 2-1-22 (deux organisations, un programme, desservant 22 États et Territoires) pour aider les États et Territoires insulaires océaniques à s'attaquer aux maladies non transmissibles (MNT). Tous les membres ayant donné leur accord, le programme a pu être pleinement mis en œuvre en 2010, ce qui leur a permis d'intensifier leurs activités de lutte contre les MNT. Au cours de cette année, le programme a soutenu financièrement la mise en œuvre de nombreux projets et plans nationaux de lutte contre les MNT dans plusieurs États et Territoires insulaires océaniques. Des fonds ont été mis à disposition par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) et le Département néo-zélandais d'aide au développement (NZAID).

L'objectif du programme est d'aider les États et Territoires insulaires océaniques à améliorer la santé de leurs populations selon une approche exhaustive de la définition, de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de mesures durables pour lutter contre les MNT et les facteurs de risque qui leur sont associés au sein de leurs populations. Pour ce faire, le programme s'articule autour des objectifs stratégiques suivants :

1. *Renforcer les plans nationaux* – soutenir l'élaboration de stratégies nationales exhaustives et plurisectorielles de lutte contre les MNT.
2. *Soutenir la mise en œuvre* – aider les États et Territoires insulaires océaniques à mettre en œuvre ces stratégies.
3. *Promouvoir des mécanismes de financement durables* – aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer des mécanismes de financement durables pour pouvoir mettre en œuvre les stratégies de lutte contre les MNT.
4. *Renforcer les capacités et les systèmes de santé nationaux* – renforcer les capacités et les systèmes de santé nationaux pour prévenir et combattre les MNT.
5. *Renforcer les mécanismes de suivi, d'évaluation et de surveillance* – renforcer ces systèmes aux échelons national et régional.

L'objectif de ce programme est de réduire la charge de morbidité, le handicap et la mortalité associés aux MNT, et ce, afin de contribuer à la poursuite de l'objectif mondial de diminution du taux de mortalité imputable aux maladies non transmissibles de 2 % par an jusqu'à 2015, hors tendances actuelles. Le programme assure un soutien technique par le biais d'une « équipe MNT » composée d'experts techniques de la CPS, de l'OMS et d'autres partenaires.

### Une nette amélioration

L'essentiel des fonds 2-1-22 a été distribué en 2010 sous la forme d'importantes subventions aux pays via les Ministères de la santé et de petites subventions allouées à des groupes de la société civile. Douze lettres d'accord relatives à l'octroi de fonds importants aux pays ont été finalisées et signées en 2010 par la CPS et les ministères de la santé. Le nombre de programmes nationaux s'est accru, de même que la vitesse

à laquelle les groupes de la société civile menant des activités de lutte contre les MNT approuvées par les ministères de la santé se sont appropriés les petites subventions. À la fin de l'année 2010, 78 petites subventions pour des activités de lutte contre les principaux facteurs de risque de MNT avaient été approuvées.

Dans le cadre du premier objectif du programme – *renforcer les plans nationaux* –, grâce au 2-1-22, dix-huit États et Territoires insulaires océaniques ont pu chiffrer des plans d'action contribuant à la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre les MNT. La collaboration multisectorielle passe par divers groupes de travail et comités nationaux de lutte contre les MNT. Le tabac et l'alcool restent exclus de l'Accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique (PICTA), ce qui permet aux États et Territoires insulaires océaniques de maintenir des prix élevés pour ces produits, afin de dissuader les consommateurs.

En ce qui concerne le second objectif – *soutenir la mise en œuvre* –, les activités se sont intensifiées en 2010 – décaissement des subventions, examen des cadres politiques et législatifs, actions de promotion de modes de vie sains dans divers contextes et campagnes de marketing social. Ce programme de financement est géré par la CPS et les subventions s'échelonnent de 75 000 à 150 000 dollars australiens par an, sur trois ans. La CPS a géré un second programme de financement, soit 78 petites subventions de 10 000 dollars australiens, qu'elle a mises à la disposition d'organisations non gouvernementales et de groupes communautaires. La mise en œuvre a avancé dans tous les États et Territoires insulaires océaniques, avec une attention accrue portée aux interventions de mise en œuvre à l'échelon communautaire. Certains États et Territoires insulaires océaniques ont mis en place une législation et élaboré de nouvelles politiques.

Les nouveaux programmes en cours dans les pays ciblent le marketing des aliments et des boissons non alcoolisées pour les enfants, la réduction des effets nocifs de l'alcool et la consommation de sel. Ont également été soutenus des projets communautaires visant à promouvoir des régimes alimentaires sains, l'activité physique, l'arrêt du tabac et la réduction des effets nocifs de l'alcool. Ces projets incluaient une initiative conjointe de la CPS et du Centre d'évaluation et de recherche sur les retombées sociales et sanitaires (SHORE) de l'université Massey (Nouvelle-Zélande), destinée à organiser un atelier national sur les méfaits de l'alcool en Papouasie-Nouvelle-Guinée, première étape dans l'élaboration d'un plan national exhaustif sur l'alcoolisme.

Ce processus sera également entrepris aux Îles Salomon. Les interventions dans les lieux clés tels que lieux de travail, écoles, églises et villages seront renforcées. L'élaboration de plans stratégiques de communication sur la santé a progressé, et les Tonga, Tuvalu et Nauru ont bénéficié de formations en 2010. Des plans de communication basés sur les facteurs de risque ont également été élaborés.

Dans le cadre du troisième objectif – *promouvoir des mécanismes de financement durables* –, les Îles Fidji et les Tonga ont alloué des fonds supplémentaires aux programmes de lutte contre les MNT, par le biais du processus budgétaire ordinaire de l'État, garantissant ainsi une durabilité et des ressources nettes plus importantes. Une enquête a montré l'intérêt du modèle de « fondation sanitaire », mais cette idée est freinée par le manque de moyens humains, une opposition aux taxes inhérentes à ce modèle et aux nouvelles institutions, ainsi qu'aux mentalités politiques et communautaires qui ne font pas grand cas de la promotion de la santé. Les Îles Salomon et Kiribati se sont engagés à faire encore évoluer leurs plans d'élaboration de mécanismes de financement, inspirés de la Fondation des Tonga pour la promotion de la santé. Vanuatu et les Îles Fidji ont présenté leurs projets de loi sur la promotion de la santé en vue de leur promulgation, mais garantir des mécanismes de financement durables pour la promotion de la santé requiert un engagement politique qui peut être difficile à obtenir.

Concernant le quatrième objectif – *renforcer les capacités et les systèmes de santé nationaux* –, des formations nationales ont été dispensées sur la communication stratégique en faveur de la santé, les approches intégrées de certains facteurs de risque de MNT, l'élaboration d'un plan d'action et la présentation de rapports au regard de celui-ci. La sécurité alimentaire a été abordée lors du Sommet océanique de l'alimentation qui s'est tenu à Vanuatu en mai 2010 ; les participants ont élaboré un cadre d'action pour la région océanique dans ce domaine clé.

Concernant le cinquième objectif enfin – *renforcer les mécanismes de suivi, d'évaluation et de surveillance* –, le suivi et l'évaluation ont été les thèmes majeurs du Forum océanique sur les maladies non transmissibles en juin 2010, vu la nécessité évidente de renforcer les capacités dans ce domaine dans la région océanique. Des cadres de suivi et d'évaluation ont été élaborés en collaboration avec des coordonnateurs de la lutte contre les MNT à Niue, Tokelau, Kiribati et Vanuatu. En 2010, un inventaire des sources de données pour la surveillance des MNT a

*L'essentiel des fonds 2-1-22 a été distribué en 2010 sous la forme d'importantes subventions aux pays via les ministères de la santé et de petites subventions allouées à des groupes de la société civile.*

Le docteur Rangiaiu Fariu (Îles Cook) au Forum océanien sur les maladies non transmissibles, qui s'est tenu à Nadi, en juin 2010



(De gauche à droite) Malia Lape et Marie-Isabelle Lisiahi (Wallis et Futuna), Ione DeBrum (Îles Marshall), et Saula Volavola (Îles Fidji), assistent au Forum océanien sur les maladies non transmissibles (Nadi, juin 2010)



été effectué à Niue, à Kiribati, dans les États fédérés de Micronésie, à Palau, aux Îles Marshall et à Vanuatu. Des évaluations de la qualité, de l'accessibilité et de l'actualité des données liées à ces maladies ont été réalisées sur la base d'enquêtes effectuées auprès de la population, d'enquêtes de surveillance sentinelle et de systèmes de surveillance systématique. Dans le cadre du programme, une assistance à également été fournie à Kiribati pour une étude sur la tuberculose et le diabète.

## Forum océanien sur les maladies non transmissibles

Le programme 2-1-22 finance le Forum océanien sur les MNT, qui rassemble chaque année les spécialistes régionaux de ces maladies. Lors de la réunion de 2010 à Nadi aux Îles Fidji, les représentants nationaux ont été encouragés à exhorter leurs autorités de tutelle à tirer parti du soutien international croissant pour des actions

en matière de lutte contre les MNT. Cet événement était consécutif à la déclaration, en mai 2010, d'un état d'urgence sur les MNT dans les États et Territoires insulaires océaniques affiliés aux États-Unis d'Amérique (Samoa américaines, États fédérés de Micronésie, Îles Mariannes du Nord, Guam, Palau et Îles Marshall) par l'Association océanique des fonctionnaires des services de santé (PIHOA). Soucieux de mobiliser davantage encore l'attention et les ressources des États et Territoires insulaires océaniques sur la prévention et la lutte contre les MNT, le Forum 2010 s'est fait l'écho des appels lancés en faveur de la tenue d'un Sommet mondial des Nations Unies sur les MNT et a suggéré que ces maladies soient intégrées aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Forum a exhorté à la création d'un fonds mondial de lutte contre les MNT et proposé une collaboration avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour permettre aux 57 pays des deux régions de parler d'une seule voix. Le Forum a également encouragé la collaboration avec les universitaires et les organismes de recherche.

## Promotion de la santé et du développement des adolescents dans le Pacifique

*L'Équipe santé et développement des adolescents, rattachée à l'Unité promotion de la santé de la Division santé publique de la CPS, se spécialise dans les questions de santé touchant la jeunesse océanienne, en particulier la santé sexuelle et génésique.*



Il y a dix ans que la CPS et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) ont lancé le Projet régional de santé génésique des adolescents. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'est joint à cette initiative en 2005. Aujourd'hui, le Projet est géré par les trois organisations et coordonné par l'Équipe santé et développement des adolescents de la CPS.

L'Équipe œuvre à la mise en place d'un contexte favorable à la réalisation de ses objectifs, ainsi qu'au renforcement des actions d'information et d'éducation en faveur des jeunes par le biais de formations sur les aptitudes à la vie quotidienne, de prestation de « services jeunes » et de la gestion et de la mise en œuvre de projets.

Une réunion tenue au mois d'août 2010, à laquelle participaient les hauts responsables du secteur de la santé publique des dix pays bénéficiant d'une assistance de l'Équipe santé et développement des adolescents – Îles Cook, Îles Fidji, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Kiribati, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu –, a donné lieu à un communiqué instituant, d'une part, la prise en compte effective de la question du développement et de la santé des adolescents dans les structures et les activités des organismes nationaux et, d'autre part, son adéquation avec les priorités et les plans nationaux. Cette réunion a marqué une étape importante – attendue de longue date – dans le développement et la santé des adolescents de la région.

La prise en compte systématique du développement et de la santé des adolescents permettra de mieux cerner l'assistance, notamment technique, que les États et

Territoires demandent à l'Équipe santé et développement des adolescents. Les directeurs des services de santé publique débattront différentes options de gestion et de mise en œuvre des activités soutenues par l'Équipe santé et développement des adolescents au cours des prochaines années et conviendront des moyens pratiques viables de replacer le développement et la santé des adolescents dans le cadre général de la santé publique.

Des changements mineurs ont également été apportés en 2010 afin d'améliorer le système d'élaboration de rapports trimestriels ainsi que le calendrier de planification. Une importance accrue doit être accordée à la collecte de données sur la jeunesse ainsi que sur les acquis institutionnels favorables au renforcement des services dispensés aux jeunes. L'instauration de modèles et de systèmes d'élaboration de rapport améliorés permettra de recueillir des données plus précises sur l'efficacité, la disponibilité et la qualité des services au cours des deux prochaines années (2011 et 2012).

L'enquête menée sur les « services jeunes », entre les mois de janvier et de juin 2010, a déjà permis d'obtenir des informations et des données de référence de neuf des pays épaulés par l'Équipe santé et développement des adolescents. Elle a révélé que, même si les dispensaires et les centres de santé destinés spécifiquement à accueillir les jeunes offrent des services de base de santé sexuelle



et génésique aux adolescents, les compétences, les connaissances et l'expérience des prestataires de services pouvaient être considérablement améliorées.

Le manuel régional de formation aux normes régissant les « services jeunes », que l'Équipe santé et développement des adolescents élabore actuellement, vise à définir un ensemble de normes permettant aux États et Territoires d'assurer la qualité, l'accessibilité et l'efficacité des services de santé sexuelle et génésique des adolescents. Le « National Youth Friendly Health Services Guide » publié cette année par l'UNICEF, en collaboration avec l'Équipe santé et développement des adolescents, fournira les premiers éléments pratiques de la mise en place de centres dans quatre pays du Pacifique.

Bien que les activités conduites par l'Équipe santé et développement des adolescents soient toujours en cours

d'évaluation, les données recueillies à ce jour (de janvier à septembre 2010) témoignent de l'efficacité de la formation par les pairs en vue de promouvoir des attitudes positives à l'égard des questions de santé sexuelle et génésique – condition *sine qua non* de la diminution du nombre de grossesses chez les adolescentes ainsi que des IST chez les jeunes.

Aux Îles Cook, l'Équipe santé et développement des adolescents a employé, de manière très utile, des jeunes qui se sont adressés à leurs pairs et, au travers de témoignages, leur ont prodigué des conseils lors d'ateliers et de campagnes d'information à l'échelon communautaire. Au Samoa, le Ministère de la santé a établi un lien avec la communauté de jeunes qui a permis à l'Équipe santé et développement des adolescents de se lancer dans ses activités. Aux Tonga, les efforts inlassables consentis par l'Association tongane pour la santé familiale et le Ministère de la santé ont permis d'élaborer un projet de déclaration parlementaire intitulé : *Accelerating AHD activities through partnership with our Parliamentarians 2011-2012*. Aux États fédérés de Micronésie et à Kiribati, l'atout majeur des équipes repose sur les activités d'information et d'éducation par les pairs en milieu communautaire. Il s'avère que Pohnpei dispose de la plus vaste couverture de « services jeunes » dans les établissements d'enseignement secondaire.

L'Association pour le planning familial des Îles Salomon est le principal prestataire de services destinés aux adolescents d'Honiara. L'organisation *Youth to Youth*, aux Îles Marshall, continue d'informer les adolescents et reste à la pointe de la prévention des grossesses chez les adolescentes ainsi que de la transmission des IST. Aux Îles Fidji, l'Équipe santé et développement des adolescents poursuit ses activités en faveur des jeunes dans cent cinquante établissements de l'enseignement secondaire. Elle joue un rôle clé dans l'élaboration des programmes scolaires et des cours d'éducation à la vie familiale, actuellement dispensés à titre expérimental dans les écoles fidjiennes.

## Éducation à la vie familiale – l'expérience de l'école secondaire Laucala Bay à Suva (Îles Fidji)

L'établissement d'enseignement secondaire Laucala Bay est une école publique qui accueille à la fois des élèves du district Raiwaqa de Suva et des adolescents de tout le pays, contraints, pour une raison ou une autre, de trouver un autre établissement leur offrant une deuxième chance d'être scolarisés. L'école a testé le programme d'éducation à la vie familiale au niveau trois et, selon M. Savana, coordonnateur du programme et conseiller pédagogique, l'établissement a constaté une amélioration des résultats scolaires ainsi qu'une diminution de l'absentéisme, des intimidations et des grossesses chez les adolescentes. Les étudiants sont très favorables à ces cours d'éducation à la vie familiale qui incluent un travail communautaire, des ateliers d'encadrement, des cours de théâtre.

## Unité surveillance, recherche et lutte contre les maladies

### Surveiller et combattre les maladies transmissibles

*L'Unité surveillance, recherche et lutte contre les maladies de la Division santé publique œuvre au renforcement des capacités dans la région afin de mieux lutter contre les maladies transmissibles. L'Unité est le point de contact du Groupe de coordination du Réseau océanien de surveillance de la santé publique (ROSSP).*



Un important volet du travail de l'Unité consiste à créer une passerelle entre la santé animale et la santé humaine. Ce volet est au cœur du projet régional océanien de préparation à une pandémie de grippe (PRIPPP), qui associe des spécialistes de ces deux disciplines pour combattre la menace que pourraient représenter la grippe pandémique et d'autres maladies émergentes.



### Surveillance syndromique

À l'occasion d'une importante conférence sur la surveillance syndromique, coorganisée par l'OMS et la CPS en mars 2010, les participants sont convenus que les États et Territoires insulaires océaniques devraient adopter le système normalisé de surveillance syndromique proposé par l'OMS et la CPS suite aux recommandations formulées par les États et Territoires insulaires océaniques. En lieu et place d'une déclaration de maladie spécifique, dont la confirmation en laboratoire prend souvent du temps, le système se centre sur la déclaration des signes et de symptômes cliniques, avec au moins quatre syndromes principaux étayés par des définitions de cas normalisées : fièvre éruptive, diarrhée, syndrome grippal et fièvre prolongée. Cette méthode permettra de détecter de façon plus précoce les flambées épidémiques à l'échelon national, et d'organiser ainsi plus rapidement les actions de lutte et de riposte. Étant donné qu'il ne requiert pas de ressources importantes et aucune procédure complexe, ce système devrait également pouvoir être maintenu sans difficulté. Les participants à la conférence ont souligné l'importance de faire redescendre régulièrement l'information de l'échelon national aux cliniciens et professionnels de la santé publique via un bulletin de surveillance.

### Formation épidémiologique

Des professionnels de la santé des Îles Salomon et des Îles Fidji, respectivement au nombre de quatorze et de dix-sept, ont obtenu en 2010 un diplôme de troisième cycle de l'École de médecine de Fidji dans le domaine de l'épidémiologie de terrain et de l'utilisation de données pour la prise de décisions. Ces professionnels sont les premiers diplômés à avoir suivi une formation accréditée, mise au point par la CPS et l'École de médecine de Fidji dans le cadre de leur partenariat.

Le cours sur l'utilisation de données pour la prise de décisions offre aux professionnels de la santé océaniques la possibilité d'acquérir des compétences reconnues en matière d'investigation de flambées épidémiques et de prise de décision fondée sur des données factuelles. Il permettra ainsi de constituer un vivier d'experts ayant des compétences dans le domaine de l'épidémiologie, ce qui, à long terme, réduira la dépendance des pays de la région par rapport à l'aide extérieure et améliorera la planification sanitaire et la prise de décision relative à l'affectation des ressources dans les États et Territoires insulaires océaniques.

Le cours sur l'utilisation de données pour la prise de décisions a fait l'objet de débats aux deux dernières réunions du Groupe de coordination du ROSSP. Les membres du Groupe sont convenus que cette formation devrait être maintenue, de même que les cours élémentaires d'épidémiologie. Un groupe de travail a été chargé d'évaluer ces cours et de rechercher des modes de financement durable.

## Identification des moustiques vecteurs et lutte antivectorielle

En collaboration avec l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, l'Unité a également organisé, en septembre, aux Îles Fidji, un cours de formation sur la surveillance et l'identification des moustiques vecteurs, ainsi que sur la lutte antivectorielle. La dengue et la filariose font partie des maladies vectorielles transmises par les moustiques qui touchent les Îles Fidji et d'autres États et Territoires de la région. Or, l'identification des moustiques vecteurs est au cœur de la lutte contre ces maladies.

## Renforcement des liens entre la santé animale et la santé humaine

L'équipe du projet PRIPPP a apporté son concours technique aux États et Territoires insulaires océaniques après la pandémie grippale A(H1N1) pour les aider à dresser le bilan des actions de lutte contre celle-ci et à mettre à jour en conséquence leur plan national de préparation à une pandémie de grippe. Dans leurs observations, les États et Territoires de la région ont indiqué que la flambée de grippe A(H1N1) avait été une occasion importante de tester leurs capacités d'intervention en cas d'urgence sanitaire.

Les infrastructures et les capacités des laboratoires de santé animale ont été renforcées, tandis qu'un soutien est apporté en continu aux mécanismes régionaux de confirmation. L'équipe du projet PRIPPP s'est employée à réunir les techniciens des laboratoires de santé animale et de santé humaine, reconnaissant que, dans les petites nations insulaires du Pacifique, ils doivent collaborer pour optimiser l'utilisation des maigres ressources qui sont à leur disposition. En particulier, les techniciens des laboratoires de santé animale peuvent bénéficier d'un partage de ressources avec leurs homologues des laboratoires de santé humaine, qui sont souvent mieux dotés. Lors de sa troisième réunion, tenue en 2010, le Groupe spécial océanique de lutte contre la grippe aviaire et les pandémies de grippe a

formulé des recommandations pour la mise en œuvre de la dernière phase du projet PRIPPP. Les enseignements tirés des actions de lutte contre la pandémie H1N1 figuraient parmi les principaux points à l'ordre du jour de la réunion.

En novembre 2010 s'est tenue la quatrième réunion régionale de LabNet, centrée autour du renforcement des liens entre les secteurs de l'agriculture et de la santé pour le diagnostic des maladies dans la région. Par l'intermédiaire du ROSSP, la réunion a rassemblé des techniciens de laboratoire de 18 États et Territoires du Pacifique. La réunion a été particulièrement utile pour les petits États et Territoires qui cherchent à optimiser l'utilisation du peu de ressources dont ils disposent dans le secteur de la santé animale, grâce à une mutualisation des ressources, lorsque c'est possible, avec les laboratoires de santé humaine. Dans les assemblées régionales et internationales, la CPS fait la promotion de la mutualisation des ressources des laboratoires de santé animale et de santé humaine pour faire face au manque de moyens dans les petits États et Territoires.

Le débat d'experts qui s'est tenu pendant la réunion a notamment porté sur les formations de laboratoire actuellement proposées, les épreuves de laboratoire, l'expédition des échantillons, les relations avec les laboratoires de référence et le soutien qu'ils apportent, les directives de gestion des maladies ciblées par le ROSSP et d'autres maladies d'origine animale qui présentent une menace pour la santé publique.

Plusieurs mesures ont été proposées au cours de la réunion, notamment la finalisation de politiques sur les laboratoires de santé humaine et animale, l'amélioration des procédures d'achat des laboratoires et la mise en place de systèmes d'envoi des échantillons des laboratoires de santé humaine aux laboratoires de santé animale, et vice versa.

Cette réunion a été l'occasion de souligner combien il est important pour les pays de sélectionner avec soin leurs participants pour que ces derniers puissent appliquer à l'échelon national les compétences qu'ils ont acquises dans cette formation régionale.

Le groupe de travail technique de LabNet, créé en 2000 à l'occasion de la première réunion de LabNet, doit être réactivé et doté d'un mandat révisé afin de tenir compte des questions et intérêts touchant à la santé animale. Institué en 2009 par le PRIPPP sur le modèle du réseau de laboratoires de santé publique, le Réseau océanique de laboratoires spécialisés en santé animale se charge d'activités similaires à celles qui ont fait le succès du réseau LabNet du ROSSP.

## Faire reculer le VIH et les IST

*L'Unité surveillance, recherche et lutte contre les maladies s'intéresse également au VIH et aux IST. Elle gère un programme qui leur est consacré et, par son intermédiaire, offre une assistance technique dans les domaines de la prévention, de la surveillance, des services cliniques, du suivi et de l'évaluation.*

L'Unité assure le suivi et la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie régionale océanienne de lutte contre le VIH et les IST, aux côtés de partenaires régionaux et de bailleurs d'aide. Le principal objectif de la Stratégie régionale océanienne 2009-2013 consiste à réduire la prévalence globale des IST. Par ailleurs, l'Unité gère le Fonds pour la lutte contre le VIH et les IST en Océanie et assume notamment les fonctions de secrétariat du comité directeur du Fonds.

### Surveillance

Dans les États et Territoires insulaires océaniques (hormis la Papouasie-Nouvelle-Guinée), le nombre de nouveaux cas déclarés d'infections par le VIH s'élevait à 85 en 2008, contre 82 en 2009. Depuis 1985, l'incidence annuelle des infections par le VIH tend à augmenter progressivement, essentiellement sous l'effet de la hausse du nombre de cas signalés aux Îles Fidji. En Polynésie, les chiffres sont relativement constants depuis 1986, tandis que le nombre de nouveaux cas en Micronésie affiche une tendance régulière à la baisse après avoir connu un pic en 1998. Étant donné que le nombre de tests de dépistage pratiqués annuellement n'était pas consigné auparavant, il est impossible de déterminer, à partir de ces données, si le taux de séropositivité a évolué.

Les données tirées de la surveillance systématique ont une utilité assez restreinte. En effet, les tests de dépistage sont pratiqués, pour la plupart, sur des groupes ayant peu de comportements à risque, surtout les donneurs de sang et les femmes enceintes se rendant aux consultations prénatales. Le dépistage étant peu fréquent chez les groupes les plus à risque, il est probable que le nombre de cas de VIH soit sous-estimé dans la région océanienne.



Si les États et Territoires de la région recueillent des données sur les cas de VIH et de sida depuis de nombreuses années, c'est en 2009 qu'ils ont, pour la première fois, collecté et communiqué des données de routine sur d'autres IST. Onze pays océaniques en mesure de faire procéder à des analyses en laboratoire (soit par un laboratoire national, soit par un laboratoire de référence) ont recueilli des données sur trois IST : infections à *Chlamydia*, gonorrhées et syphilis. En moyenne, un jeune sexuellement actif sur quatre en Océanie souffre d'une IST. Dans certains pays de la région, cette proportion monte jusqu'à 40 % des jeunes sexuellement actifs.

Les pays océaniques n'ont pas tous été en mesure de nous fournir des données complètes pour la période de douze mois considérée, soit parce que le dépistage a été introduit en cours d'année, soit parce que le système de recueil des données était inapproprié. Qui plus est, les systèmes d'assurance de la qualité des épreuves de laboratoire sont insuffisants, et lorsque les données démographiques

font défaut, il est impossible de calculer une proportion de cas. Les données doivent donc être interprétées avec prudence.

## Prévention

L'organisation Marie Stopes International Pacific (MISP) a bénéficié d'une assistance technique aux Îles Cook, à Kiribati et aux Tonga dans les domaines de la communication en faveur des changements comportementaux et de la communication stratégique sur la santé.

Aux Îles Cook, la CPS, l'UNFPA et l'OMS ont dispensé une formation conjointe sur la communication stratégique en matière de santé à l'intention de 25 participants travaillant pour différents ministères et ONG. Les résultats du rapport de la dernière enquête de surveillance de deuxième génération ont été présentés pour que les campagnes de communication puissent s'appuyer sur des faits. Résultat de la formation : une campagne sur les IST, dont la prévalence est très élevée, est en cours de préparation.

Aux Tonga, un atelier a été organisé pour faciliter l'élaboration d'un plan d'action ciblé pour la prévention du VIH et des IST. Les objectifs définis au cours de l'atelier consistent notamment à promouvoir le port du préservatif et à réduire la fréquence des épisodes de consommation occasionnelle et massive d'alcool.

## Soutien clinique

L'évaluation du programme de lutte contre le VIH et les IST donne à penser qu'il serait bon d'abandonner les enquêtes très coûteuses au profit d'activités visant à améliorer la qualité des épreuves de laboratoire et des systèmes de collecte des données. La déclaration des cas de VIH et des IST doit également être étendue à l'ensemble des États et Territoires de la région afin d'obtenir des données de routine actualisées des laboratoires et de suivre ainsi la progression des IST dans la région et d'en tenir compte pour l'élaboration du programme de travail. Le recrutement d'un consultant spécialisé dans le diagnostic en laboratoire du VIH et des IST va dans ce sens, puisqu'il est chargé d'évaluer les techniques de dépistage appliquées dans la région et de dispenser des cours de recyclage aux techniciens de laboratoire.

Dans le cadre de l'évaluation du programme, des analyseurs Pima ont également été utilisés à titre expérimental pour le dépistage du VIH à l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie. Les résultats de l'expérience, publiés dans un rapport en mars 2010, étaient excellents, puisqu'ils montrent que ces appareils sont adaptés au contexte océanien. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, des analyseurs ont ainsi été installés aux Îles Fidji, à Kiribati, aux Îles Salomon et à Vanuatu. Ils permettront aux pays insulaires océaniques d'obtenir des résultats plus précis que ceux donnés par les méthodes manuelles d'analyse des épreuves utilisées précédemment.

L'utilisation de sang séché sur sérobuvar pour l'algorithme de dépistage rapide du VIH et le diagnostic précoce chez le nourrisson a été progressivement introduite à Kiribati, aux Îles Salomon et à Vanuatu au cours de la période considérée dans le présent rapport. C'est une avancée très importante qui permettra pour la première fois aux pays de réaliser sur place des tests de confirmation de la sérologie VIH.



## Aider les États et Territoires insulaires océaniques à lutter contre la tuberculose

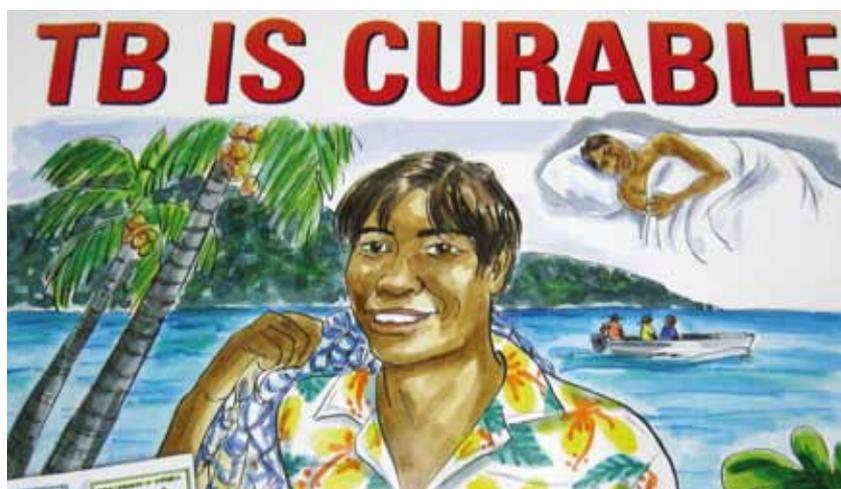
*L'Unité surveillance, recherche et lutte contre les maladies œuvre au renforcement des programmes nationaux de lutte antituberculeuse en appuyant la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la tuberculose recommandée par l'OMS (stratégie DOTS, Traitement de brève durée sous surveillance directe) et les efforts engagés à l'échelon national pour assurer une surveillance continue de la maladie dans toute la région.*



À Tuvalu, des infirmières suivent une formation pratique sur la recherche des contacts de cas de tuberculose

L'Unité administration des subventions supervise l'exécution des subventions accordées par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour la lutte contre la tuberculose, le renforcement des systèmes de santé dans 12 États et Territoires insulaires océaniques, et la surveillance continue de la maladie dans toute la région.

En février et en mars 2010, la Division santé publique a collaboré étroitement avec les agents de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à l'élaboration de la demande de prolongation en phase 2 de la subvention multipays octroyée par le Fonds mondial à des fin de lutte contre la tuberculose dans le Pacifique occidental (septième série de subventions). L'approbation de cette demande a permis d'affecter 7,36 millions de dollars des États-Unis au renforcement de la lutte antituberculeuse dans la région au cours des trois prochaines années. La Division a également préparé les documents accompagnant la demande de subvention, présentée au titre de la huitième série, pour la lutte contre la tuberculose et le renforcement



Affiche dessinée pour Kiribati

des systèmes de santé aux Îles Salomon. La première phase de cette subvention met 3,96 millions de dollars É.-U. à la disposition des Îles Salomon pour améliorer le système de santé et la lutte contre la tuberculose pendant deux ans.

En collaboration avec l'OMS, l'équipe de lutte contre la tuberculose (Unité surveillance, recherche et lutte contre les maladies) a organisé, en mai 2010, la conférence biennale Halte à la tuberculose dans les îles du Pacifique. Cette conférence a rassemblé 85 représentants des programmes



Des infirmières de Kiribati, aux côtés d'un médecin des CDC, se préparent à aller travailler sur le terrain dans le cadre d'un projet de recherche sur l'association entre tuberculose et diabète

nationaux de lutte antituberculeuse de 19 États et Territoires insulaires océaniques, ainsi que des experts techniques de la CPS, de l'OMS, des Centres de lutte contre la maladie des États-Unis (CDC), de l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires (UICRM) et du Fonds mondial. Les débats ont permis de souligner combien la volonté des responsables politiques est importante pour lutter contre la tuberculose et qu'il est nécessaire que les pouvoirs publics des États et Territoires insulaires océaniques s'engagent à pérenniser les efforts de lutte contre la maladie. Les participants ont également appelé à la mobilisation de financements durables et continus pour combattre les menaces nouvelles qui entravent la lutte contre la tuberculose dans la région, dont la tuberculose multirésistante et la co-infection tuberculose-VIH.

En août 2010, un Centre de lutte antituberculeuse a été inauguré à Kiribati. Ce Centre a vu le jour dans le cadre du projet de lutte de qualité contre l'épidémie de tuberculose financé par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID). Le Centre propose des services de qualité aux personnes dont le diagnostic de tuberculose est confirmé et aux cas suspects à Kiribati. Il comprend un laboratoire de diagnostic de la tuberculose, qui envisage de pratiquer, à partir de 2011, des cultures du germe de la tuberculose dans le cadre d'un ensemble complet de services offerts à la population.

En collaboration avec les CDC, le Ministère de la santé et les services sanitaires de Kiribati, l'Unité a également commencé un projet de recherche opérationnelle axé sur l'évaluation de l'association entre tuberculose et diabète à Kiribati (voir photo). Première étude du genre dans le Pacifique, elle viendra compléter l'ensemble des connaissances disponibles dans le pays sur l'interaction entre ces deux maladies, avec toutes les implications stratégiques que cela comporte pour la région.

Au nombre des activités conduites en 2010 pour lutter contre la tuberculose, on compte des missions de suivi et d'évaluation à Vanuatu et à Nauru, une formation sous-régionale aux techniques de laboratoire dispensée aux techniciens de laboratoire de diagnostic de la tuberculose des États et Territoires affiliés aux États-Unis d'Amérique, l'élaboration de directives nationales de lutte antituberculeuse pour les États fédérés de Micronésie et Palau, et la publication de plusieurs documents techniques dont le *Cadre de lutte contre la tuberculose multirésistante dans les États et Territoires insulaires océaniques* et les *Directives sur la recherche de contacts de cas de tuberculose dans les États et Territoires insulaires océaniques*. La Division a également publié, à la fin de l'année, son rapport annuel de surveillance de la tuberculose, qui décrit l'épidémiologie de la maladie en Océanie.

## Division ressources sociales

### Vue d'ensemble



*En 2010, les quatre départements de la Division ressources sociales ont contribué de façon significative à aider les États et Territoires insulaires océaniques à honorer leurs engagements, tant au regard des OMD que des conventions et traités internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (CEDEF).*

### Le Département développement humain (DDH)

Le DDH compte des agents au siège, à Nouméa, dans les antennes régionales des Îles Fidji et des États fédérés de Micronésie, ainsi qu'aux bureaux de coordination nationale implantés aux Îles Salomon et à Vanuatu. Le Département intervient dans des domaines tels que la culture, l'éducation et la formation communautaires, l'égalité hommes-femmes et la jeunesse. En collaboration avec tous les autres départements et sections de la CPS, il s'emploie à prendre systématiquement en compte ces dimensions dans toutes les activités menées par la CPS.

**L**e Département développement humain, le Centre régional des médias, l'Équipe régionale d'éducation en matière des droits de la personne et le Département statistique et démographie contribuent tous, dans leur domaine d'intervention, à la poursuite des objectifs fixés dans le Plan pour le Pacifique. Une proportion importante de leurs budgets et plans de travail est consacrée à l'éducation et à la formation intersectorielles, notamment au travers de programmes régionaux d'éducation et de formation techniques et professionnelles.

L'un des événements marquants de l'année 2010 a été l'organisation de la onzième Conférence régionale sur la condition féminine, qui a réuni un nombre record de participants et permis l'adoption de diverses stratégies destinées à accélérer les progrès accomplis au regard des engagements pris, mais pas encore honorés, en faveur de l'égalité des sexes.

La Stratégie océanique en faveur de la culture et de l'éducation 2010-2015 a été achevée et approuvée lors de la

vingt-troisième réunion du Conseil des arts du Pacifique (désormais appelé « Conseil des arts et de la culture du Pacifique ») et de la seizième consultation des Directeurs des systèmes d'éducation. Un résumé de ladite stratégie a été présenté lors de la quarantième session du CRGA, lequel en a pris note.

En 2010, grâce à l'assistance substantielle fournie par le DDH, le Conseil des ministres des Îles Salomon a approuvé une nouvelle politique générale en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi qu'un plan d'action national connexe. En septembre 2010, le plan d'action national de Kiribati a été présenté au Conseil des ministres pour examen, et une politique nationale de promotion de la condition féminine a été approuvée par les autorités de Tokelau. Deux grands projets se sont poursuivis, à savoir, d'une part, la mise en œuvre d'un cadre océanien de données statistiques ventilées par sexe, qui s'est traduite par le début de la collecte des données existantes et la prestation de services de soutien technique à l'échelon national aux Îles Fidji et à Vanuatu, et, d'autre part, l'organisation de formations et la prestation de services de soutien technique destinés à renforcer les capacités aux Îles Salomon, étant entendu qu'un soutien similaire sera apporté ultérieurement à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Tonga, à la République des îles Marshall, aux États fédérés de Micronésie et aux Îles Cook.

## Le Centre régional des médias (CRM)

Le Centre régional des médias continue de mettre en lumière les succès rencontrés par les États et Territoires insulaires océaniques en matière de développement au travers de l'émission télévisée hebdomadaire, « Pacific Way », retransmise dans toute la région, y compris à bord de vols internationaux d'Air Pacific, et diffusée tous les mois à la radio.

En 2010, le CRM a également produit diverses émissions pour le compte des départements et sections de la CPS. Un large éventail de sujets y a été abordé, des maladies non transmissibles à la pêche en passant par les transports. Le CRM a par ailleurs apporté son soutien à la Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) et au Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique, ainsi qu'à la Commission audiovisuelle des Îles Fidji. En outre, plus de trente élèves ont suivi cette année une formation au multimédia, notamment à l'élaboration et à la diffusion d'émissions à contenu local.

## L'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne

Cette équipe de conseil et de formation techniques est spécialisée dans les questions relatives aux droits de la personne et à la gouvernance. Le travail d'élaboration de politiques générales en rapport avec ces thèmes est effectué en partenariat avec le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique.

L'année écoulée s'est avérée particulièrement difficile pour l'Équipe, les financements étant incertains (la Nouvelle-Zélande cesse progressivement son soutien à l'Équipe) et la question de l'implantation géographique la plus appropriée de ses agents étant encore débattue (pour l'heure, ceux-ci sont en poste aux Îles Fidji et à Vanuatu). Malgré ces difficultés, l'Équipe a toutefois fourni des services de grande qualité aux États et Territoires membres, notamment en aidant dix d'entre eux à soumettre leurs premiers rapports au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies dans le cadre de l'examen périodique universel. Grâce à l'assistance technique dont ils ont bénéficié, les Îles Fidji et Kiribati ont également pu présenter des rapports actualisés sur leur situation individuelle au regard des critères de la CEDEF. Nauru a également bénéficié d'un soutien pour ratifier la CEDEF.

Afin de renforcer la capacité des pouvoirs publics et de la société civile d'influer sur la bonne gouvernance, des formations ont été dispensées à quarante-cinq auxiliaires juridiques locaux dans huit États et Territoires insulaires océaniques. L'Équipe s'emploie à pérenniser leurs acquis en mettant au point un cours d'éducation à distance sur les droits de la personne, dispensé par l'Université du Pacifique Sud.

L'intérêt potentiel d'un mécanisme régional de défense des droits de la personne est actuellement débattu dans le cadre de consultations des membres. Le CRGA, réuni en sa quarantième session, est convenu que la CPS continuerait de s'employer à mettre en place un mécanisme approprié, les progrès réalisés à cet égard devant être présentés pour examen à la prochaine session du CRGA.

## Le Département statistique et démographie

Le Département statistique et démographie (DSD) est implanté à Nouméa, et deux de ses agents sont en poste à l'antenne régionale Pacifique Nord (États fédérés de Micronésie). Le DSD travaille en étroite collaboration

avec les services nationaux de la statistique et de la planification, auxquels il apporte son assistance technique et des capacités supplémentaires, tout en dispensant des formations sur les recensements de population, les enquêtes auprès des ménages, les bases de données administratives et d'autres aspects de la collecte et de l'analyse de données.

Le programme de travail du Département, pour 2010, s'appuie sur les conclusions de l'étude de référence et la publication d'un rapport exhaustif intitulé *Plan régional océanien de mise en œuvre d'actions de renforcement des services statistiques selon des approches régionales, 2010-2020* ainsi que sur les décisions et recommandations issues de la troisième Conférence régionale des Directeurs des services planification et statistique, tenue à Nouméa en juillet 2010.

En 2010, le DSD a participé à toutes les missions d'élaboration de stratégies de pays et a activement collaboré avec d'autres départements de la CPS sur des sujets variés. Des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages et des enquêtes démographiques et sanitaires ont été conduites dans plusieurs États et Territoires insulaires océaniques. Le travail d'élaboration de politiques s'appuie sur des enquêtes démographiques et sanitaires, qui permettent d'anticiper la demande future de services sociaux et autres, notamment en matière de santé, d'éducation et de logement, tandis que les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages facilitent le rebasage des indices des prix à la consommation et fournissent de précieuses informations de référence sur la pauvreté.

### La Division ressources sociales en pleine mutation

La Division ressources sociales abandonnera sa structure actuelle au début de 2011. Le Département développement humain sera alors intégré dans la nouvelle Division éducation, formation et développement humain, dans le cadre de la restructuration de la CPS, et le Département statistique et démographie sera rebaptisé « Département statistique pour le développement », rattaché directement au Directeur général.

Atelier de formation à la statistique destiné aux agents nationaux, siège de la CPS



## Progrès en matière d'égalité des sexes en Océanie

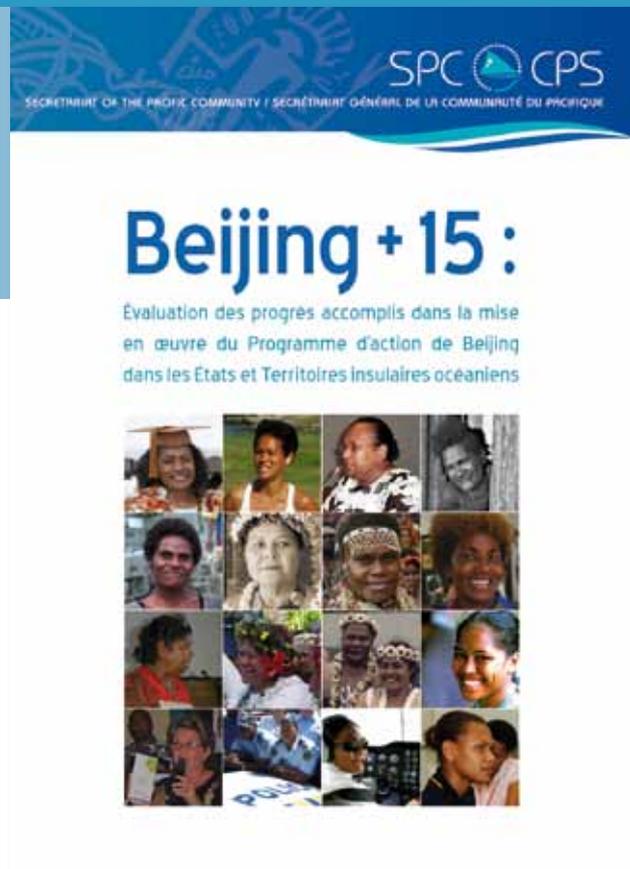
*Quinze ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing, lors de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue en 1995, et seize ans après celle de la Plateforme d'action pour le Pacifique, des progrès ont été accomplis sur la voie de l'égalité des sexes en Océanie.*

**I**l reste beaucoup à faire, notamment pour augmenter la représentation des femmes au sein des assemblées parlementaires et des instances de prise de décision à différents niveaux, qui reste parmi les plus faibles au monde. La violence à l'égard des femmes est également très répandue dans le Pacifique.

Telles sont les conclusions du rapport intitulé *Beijing +15 : Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans les États et Territoires insulaires océaniques*, établi par la CPS. Cet état des lieux a été présenté à cent cinquante participants venus de vingt-deux pays, d'organisations non gouvernementales, de partenaires dans le développement et d'organismes bailleurs de fonds de l'ensemble de la région à l'occasion de la onzième Conférence régionale sur la condition féminine, tenue à Nouméa en août 2010. Grand rendez-vous triennal, la conférence s'est déroulée au siège de la CPS, à Nouméa.

### Émancipation économique

Le rapport souligne la faible participation des femmes dans l'économie formelle et le manque de reconnaissance de leur contribution au secteur informel et aux activités de subsistance. Le travail des femmes dans des domaines tels que la création et la vente d'objets artisanaux ou la vente de fruits et légumes sur le marché joue souvent un rôle essentiel pour la subsistance des ménages. Or cette réalité est souvent passée sous silence dans les analyses économiques et les politiques générales. Dans la quasi-totalité des États et Territoires insulaires océaniques, les femmes sont sous-représentées dans la main-d'œuvre déclarée, tant dans le secteur public que privé. En règle générale, force est de constater qu'elles sont reléguées à des postes subalternes. Malgré les règles internationales applicables, les activités de subsistance, qui représentent une part importante de l'activité économique dans de



nombreux États et Territoires insulaires océaniques, ne sont pas prises en compte dans les systèmes de comptes nationaux. Les participants à la Conférence ont recommandé des améliorations en matière de collecte des données, ainsi que l'adoption de mesures visant à inscrire l'émancipation économique des femmes au programme de développement régional et dans les stratégies nationales.

### Droits de la personne

Les participants à la Conférence ont pris note du fait que les droits fondamentaux des femmes sont de mieux en mieux compris et respectés dans la région. Ils ont également affirmé leur soutien à la création d'un mécanisme régional de défense des droits de la personne permettant d'aider les États et Territoires insulaires océaniques à promouvoir les droits fondamentaux des femmes et à s'acquitter de leurs obligations internationales à cet égard. Parmi les principaux problèmes auxquels

sont confrontées les femmes océaniques, on peut citer la violence sexiste, l'absence de représentation politique, la prostitution forcée, les systèmes juridiques et coutumiers discriminatoires à l'égard des femmes dans des domaines tels que l'emploi, l'âge minimum du mariage, la propriété foncière et le logement, le droit de la famille ou encore l'exercice de l'autorité coutumière.

## Santé

Comme l'ont constaté les participants à la Conférence, les services de santé sont souvent loin de répondre aux besoins des femmes océaniques. Outre les conséquences sanitaires des violences faites aux femmes, la région du Pacifique enregistre des taux très élevés de grossesses non désirées et d'infections sexuellement transmissibles telles que les infections à Chlamydia. Les participants à la Conférence ont donc recommandé ce qui suit : a) les services de santé compétents doivent davantage tenir compte du contexte socioculturel environnant, y compris en ce qui concerne les inégalités entre les hommes et les femmes ; b) des données de meilleure qualité doivent être recueillies concernant les questions relatives à la santé des femmes, et c) les services de santé disponibles dans les zones rurales doivent être améliorés de manière à être plus accessibles aux femmes.

## Cadres régionaux de développement

Dans son allocution prononcée lors de la Conférence, Fekita 'Utoikamanu, Directrice générale adjointe de la CPS, a observé que, malgré les efforts déployés pour attirer l'attention des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique sur les questions relatives à la participation des femmes à la vie politique et la nécessité de prendre des mesures en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes, il restait encore beaucoup à faire pour intégrer pleinement l'égalité hommes-femmes dans les cadres régionaux de développement, et par conséquent dans toutes les activités de développement, et pas seulement au sein d'un département ou d'une section en particulier. Aussi le DDH a-t-il préconisé l'élaboration de méthodes clairement définies à l'échelon régional afin de promouvoir l'égalité des sexes en Océanie. Les participants à la Conférence ont proposé d'un commun accord d'intégrer au moins un représentant des organismes nationaux de promotion de la condition féminine par

sous-région (Micronésie, Mélanésie et Polynésie) et un expert régional du secteur de la parité, en tant que délégués officiels à chaque grande conférence sectorielle régionale telles que celles consacrées à l'énergie, au changement climatique, à la santé, à la statistique, aux transports, au commerce et aux TIC. Dès 2011, la CPS s'emploiera, en collaboration avec le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (les deux organisations étant les principales organisatrices de conférences sectorielles de haut niveau), à faire le nécessaire pour que les recommandations susmentionnées soient mises en œuvre.

## Organisations régionales

Les participants à la Conférence ont également appelé de leurs vœux l'amélioration de la transparence et du contrôle de la manière dont les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) œuvrent en faveur de l'égalité des sexes. Toutes les organisations membres du CORP sont signataires de la stratégie du CORP en matière d'égalité des sexes (1998, revue en 2005), qui définit des objectifs précis afin que les activités des organisations techniques plurisectorielles concernées contribuent à promouvoir l'égalité des sexes, y compris au travers de formations ciblées destinées à l'ensemble des agents et de l'élaboration de plans de mise en œuvre et de budgets connexes visant à favoriser la prise en compte systématique des sexes et des droits de la femme dans tous les domaines d'activité. La CPS a mis au point un dispositif de suivi, de planification et d'établissement de rapports qui permettra aux organisations membres du CORP de suivre la mise en œuvre des activités susmentionnées et d'en rendre systématiquement compte aux États et Territoires.

Les participants ont reconnu que l'un des progrès les plus encourageants enregistrés à ce jour était la prise de conscience de la place de l'éducation et de l'émancipation économique des femmes dans le développement dans son ensemble.

Pour télécharger la version électronique du rapport régional intitulé *Beijing +15 : Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans les États et Territoires insulaires océaniques*, veuillez cliquer sur le lien suivant :

[http://www.spc.int/hdp/index.php?option=com\\_docman&task=cat\\_view&gid=85&Itemid=44](http://www.spc.int/hdp/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=85&Itemid=44).

## Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne – Soutien en faveur des réformes législatives propres à garantir la protection des femmes

En 2010, l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne a poursuivi les activités prévues au titre du Plan stratégique 2009–2012, lequel met l'accent sur l'assistance technique et la formation en matière de droit et d'éducation aux droits de la personne.



Photo : FWCC

Bien qu'étant basée à Suva, l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne a continué d'assurer la liaison avec les autorités de Vanuatu afin d'y installer une petite antenne sous-régionale. Pour l'heure, trois agents sont basés à Port-Vila. Des agents de coordination ont également été nommés au sein des administrations compétentes des Tonga, de Tuvalu, de Nauru, de Kiribati, de Vanuatu et du Samoa. Leur rôle consiste exclusivement à aider les comités nationaux en leur fournissant des informations et en organisant des formations, le cas échéant.

Le projet le plus ambitieux de l'Équipe, financé grâce au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, a été baptisé « Changer les lois pour protéger les femmes ». Son objectif : examiner et revoir la législation en vigueur aux Îles Cook, à Kiribati, au Samoa, aux Îles Salomon, aux Tonga et à Tuvalu. Vanuatu et les États fédérés de Micronésie bénéficient, quant à eux, d'activités de soutien menées à l'échelon sous-régional.

Le projet s'appuie sur les meilleures pratiques mondiales telles que décrites par le Groupe d'experts de l'ONU sur les violences faites aux femmes dans le manuel sur la législation en vigueur dans ce domaine (*Handbook for Legislation on Violence against Women*). L'Équipe a contribué à l'élaboration du manuel, qui propose un modèle de lutte contre les multiples formes de la violence, au travers d'une réforme législative.

L'Équipe a utilisé ce modèle pour élaborer des supports didactiques et des documents d'information adaptés au

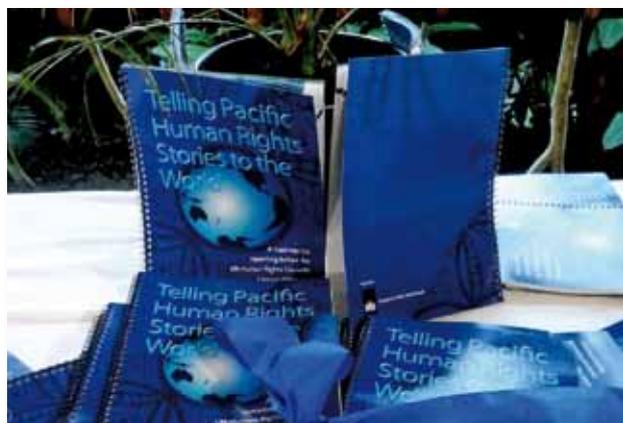
contexte océanien. À l'échelon national, des instructions relatives à la rédaction de textes de loi ont été rédigées pour Kiribati, Samoa, Tuvalu et les Îles Salomon. Deux autres pays devraient également en bénéficier d'ici à la fin 2011. Ces instructions comportent une analyse de la législation en vigueur, un état des lieux détaillé de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, ainsi que des propositions concernant les meilleures pratiques à adopter pour y remédier. L'objectif poursuivi au travers des analyses est de préparer des notes d'orientation visant à aider les législateurs des pays concernés à rédiger de nouveaux textes de loi pertinents.

En bref, l'Équipe a aidé les pays par le biais des activités suivantes :

- ▶ Évaluation sur documents de l'ensemble des études et des rapports sur la violence à l'égard des femmes, assortie d'un examen de la législation nationale en vigueur pour y remédier, avec remise des conclusions aux groupes de travail nationaux, ainsi qu'aux parties prenantes.
- ▶ Création de six comités/groupes de travail nationaux chargés de mettre en œuvre les réformes législatives et d'en assurer le suivi.
- ▶ Formation et fourniture de conseils techniques portant sur des points de droit et de politique générale, y compris le cadre type relatif à la législation sur la violence à l'égard des femmes (*Framework for legislation on violence against women*), élaboré par le Groupe d'experts de l'ONU chargé de cette question.
- ▶ Rédaction de projets de loi.

## Droits de la personne : faire entendre la voix du Pacifique sur la scène internationale

L'Équipe a apporté un soutien important aux pays amenés à présenter leurs rapports au titre de la procédure d'examen périodique universel instaurée par le Conseil des droits de l'homme. Tous les quatre ans, les pays membres de l'ONU sont tenus d'envoyer des rapports sur la situation en matière de droits de la personne. En partenariat avec l'antenne régionale du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), l'Équipe a dispensé des formations et apporté un soutien dans le cadre de la rédaction desdits rapports. Grâce à l'aide financière fournie par l'Ambassade des Pays-Bas à Wellington, des formations ont été organisées au profit des États fédérés de Micronésie, de la République des Îles Marshall, de Palau, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Nauru, des Îles Salomon et du Samoa. En outre, des simulations de séances d'examen ont été organisées pour les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et Kiribati, qui ont présenté leurs rapports au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en septembre 2010. Les formations susmentionnées et le soutien fourni visaient à faire en sorte que le respect des droits de la personne soit compatible avec les préoccupations en matière de développement dans le Pacifique, et elles ont permis d'exposer devant la communauté internationale les problématiques relatives aux droits de la personne dans le Pacifique.



Afin d'aider les pays à présenter leurs rapports au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, l'Équipe a publié le document intitulé *Telling Pacific human rights stories to the world: A road map for reporting before the UN Human Rights Council's Universal Periodic Review*. Ce document donne des indications sur la marche à suivre en matière d'établissement de rapports et sert à la fois d'outil didactique et de guide. Plus de cinq cents exemplaires ont été distribués à quatorze pays océaniques. Les délégués océaniques l'ont qualifié d'outil inestimable pour tout pays océanien associé à la procédure d'examen périodique universel.

KARIKA MWENGAM BWA TE MWENGA N TANGIRA  
AO NI KUKUREI N AKEA TE IOAWA



KATOKA  
TE IOAWA  
NAKOIA  
AINE!

KO ATAIA?

“68% aine i Kiribati ake a tia n rinanon te batiboaki/kaikoakaki ke n taumatoaki nakon te wene n taanga irouia buuia ke raoia?”

TERA AE I KONA NI BOUTOKAIA?

- BOUTOKAA TE TUA IBUKIN KAMANOAIA AINE MA ATA EI MAN TE BWAINIKINAKI
- BITAKI NAKON TAIAN TUA IBUKIN KAMANOAIA AINE MA ATA EI
- REITAKI MA AM TIA TEI AO IANGOA TE BITAKI NAKON TE TUA






Panneau d'affichage à Kiribati sur le thème de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

## Consultation sur les droits de la personne

En décembre 2010, l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne a organisé une réunion de consultation à Auckland (Nouvelle-Zélande), à l'intention des juges et magistrats des pays du Pacifique, autour des normes relatives aux droits de la personne pouvant être invoquées devant le système judiciaire. Dame Sian Elias, Présidente de la Cour suprême de Nouvelle-Zélande, a lancé les travaux.

Au cours des dix dernières années, on a assisté à une augmentation du nombre d'affaires où juges et magistrats océaniques invoquent les traités relatifs aux droits de la

personne, tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et la CEDEF.

Durant cette réunion de trois jours, les représentants de la magistrature des pays océaniques ont examiné divers aspects des droits de la personne, y compris les droits des personnes handicapées et la législation contre la violence à l'égard des femmes.

Cette réunion était financée par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID).

### Réunion régionale de consultation des juges et magistrats océaniques, Auckland, décembre 2010



**(Debout, de gauche à droite) :** Graham E Leung, Togiavalu Pihigia, Salote Kaimacuata, Michael Scott, Raksha Ben, Ratu Joni Madraiwiwi, Danielle Kelly, Paula Tatafu, Seema Naidu, Carl Ingram, Doreen Buettner, Leonard Maina, Sam Ata, Heilala, Filimone Jitoko, Peter Law, Filipino Masaurua

**(Assis, de gauche à droite) :** John Kenning, Rapi Vaai, Dennis K Yamase, Mere Pulea, Dame Sian Elias, Mike Mitchell, Teauama Ioteba, Kathleen Sali, Afele Kitona

## Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC)

*Le Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC) aspire à devenir un pôle régional d'excellence en matière d'animation socio-éducative.*

Soucieux de devenir un pôle d'excellence, le CFEC a évalué son efficacité organisationnelle. Sur la base des résultats obtenus, il a élaboré une « stratégie d'amélioration en continu », notamment au travers d'un programme de formation continue de ses agents. Parmi les nombreux succès obtenus, il est à noter que le CFEC s'est vu décerner le prix de l'excellence managériale 2010 dans la catégorie Gestion de la qualité. Il s'agit du premier établissement d'enseignement homologué par la Commission de l'enseignement supérieur.

Le CFEC a également pour mission d'offrir des approches du développement humain et des services souples, pertinents et adaptés aux besoins des membres de la CPS. Pour ce faire, il n'a cessé de recentrer ses cours afin de s'assurer qu'ils permettent l'acquisition de compétences essentielles dans le monde du travail et qu'ils répondent aux nouvelles demandes.

Le CFEC a inauguré plusieurs programmes de formation, aux échelons national et régional, dans les domaines spécialisés suivants : optimisation du fonctionnement de l'entreprise ; gestion d'entreprises d'artisanat ; création d'entreprises de transformation des denrées alimentaires (projet FACT) ; principes fondamentaux régissant l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail ; normes minimales applicables en matière d'hygiène alimentaire ; services d'hôtellerie ; services d'accueil dans les familles.

Autres nouveautés à signaler : la publication de manuels destinés aux formateurs et aux élèves du CFEC, la création d'un poste d'assistant chargé de l'information et de la communication, et l'introduction de modules de gestion et d'animation à vocation socio-éducative fondés sur les systèmes d'enseignement multimédias.

En août 2010, dans le cadre de la décentralisation des activités du CFEC, un protocole d'accord a été signé par Jimmie



Rodgers, Directeur général de la CPS, et Kathy Solomon, Directrice de l'Association des centres de formation au développement rural de Vanuatu (VRDTCA). Ce partenariat permettra d'étendre les services du CFEC aux trente-huit centres de formation rurale de Vanuatu. Le CFEC s'engage pour sa part à assurer la remise à niveau des formateurs, le cas échéant, et à garantir la qualité des cours proposés. Conformément au protocole d'accord précité, deux responsables de la formation et de la gestion de la VRDTCA ont effectué un stage en détachement de deux semaines auprès du CFEC afin de se familiariser avec ses programmes et son fonctionnement.

Soucieux de perfectionner son personnel, le CFEC a organisé pour ses agents des cours sur l'excellence managériale. Un consultant extérieur a animé des formations internes sur l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail et a réalisé trois audits portant sur les activités dans les locaux et à l'extérieur. Aminiasi Driu et Atelini Koroiwaca, instructeurs certifiés par l'Agence fidjienne de promotion de la formation et de la productivité (TPAF), comptent dorénavant parmi les experts généraux et commerciaux habilités par le Conseil fidjien en charge des accréditations et d'autres organismes étrangers similaires.

Radio FM95.2, la radio du CFEC, gérée par un groupe d'étudiants en programmation et diffusion d'émissions radiophoniques, se dote actuellement de nouveaux équipements. Lia Maka, Directrice du CFEC, a assisté à une conférence organisée par le Commonwealth of Learning sur l'utilisation des radios de proximité et d'autres méthodes de communication souples et intégrées afin d'élargir l'accès à la formation.

En 2010, trente femmes originaires de quatorze pays ont obtenu le brevet d'études appliquées en animation socioéducative du CFEC (niveaux 2 et 3), vingt formateurs en création et gestion d'entreprise ont rejoint le vivier des consultants d'entreprises des Tonga après avoir suivi sur place une formation destinée aux formateurs, dix-huit formateurs en création et gestion d'entreprise et micro-entrepreneurs originaires de quatre pays (Îles Salomon, Vanuatu, Samoa et Tonga) ont participé à un cours sur l'optimisation du fonctionnement de l'entreprise spécialement mis au point par le CFEC, quarante producteurs et responsables de la vente d'objets artisanaux originaires des Tonga ont participé à deux



ateliers techniques, vingt jeunes des Îles Salomon ont suivi une formation sur la transformation des denrées alimentaires grâce au partenariat entre le CFEC et le projet FACT, et dix-huit élèves originaires des Îles Marshall, de Kosrae, de Chuuk et de Pohnpei se sont inscrits au nouveau module « Création d'entreprises de transformation des denrées alimentaires ».

## Un établissement homologué par la Commission de l'enseignement supérieur

Œuvrant depuis longtemps à la reconnaissance, l'homologation et l'accréditation de ses programmes par la Commission fidjienne de l'enseignement supérieur, en application de la loi de 2008 sur l'enseignement supérieur, le CFEC peut se targuer d'être devenu cette année le premier établissement homologué des Îles Fidji, après avoir satisfait à l'ensemble des critères requis dans les domaines suivants : garantie des intérêts des étudiants et du personnel, gestion et gouvernance académique, assurance qualité et infrastructure. La Commission de l'enseignement supérieur procède à une évaluation des établissements de l'enseignement supérieur afin d'offrir aux étudiants et au public la garantie d'un enseignement de qualité. Ainsi homologué, le CFEC et les qualifications qu'il propose gagneront davantage encore en crédibilité.



### Prix de l'excellence managériale

Suite à l'évaluation réalisée par une équipe d'experts extérieurs travaillant auprès des organisations et des secteurs clés de l'économie fidjienne et s'appuyant sur les normes de référence en matière de meilleures pratiques internationales, le CFEC s'est vu décerner le prix de l'excellence managériale 2010 dans la catégorie Gestion de la qualité lors de la douzième édition des Trophées fidjiens d'excellence managériale, organisée par l'Agence fidjienne de promotion de la formation et de la productivité (TPAF), le 6 novembre 2010.

Son Excellence Ratu Epeli Nailatikau, Président de la République des Îles Fidji (au centre), était l'invité d'honneur de la cérémonie.

C'est Fekitamoeola 'Utoikamanu, Directrice générale adjointe de la CPS (à gauche), qui a reçu le prix au nom du CFEC.

Pour Lia Maka, Directrice du CFEC (à droite), cette récompense marque le résultat des stratégies systématiques d'amélioration mises en œuvre par le Centre depuis trois ans, à l'issue de l'examen de cadrage de ses activités mené en 2008, lequel avait mis en évidence son potentiel en tant que Pôle d'excellence dans le secteur de l'animation socio-éducative. Le CFEC a élaboré des normes de performance pour chacun des sept cadres d'excellence managériale et les a mises au service de leurs stratégies d'amélioration respectives.



Analyse comparative du rendement selon les conditions de culture



La radio de proximité du CFEC en action

## Département statistique pour le développement

*Le Département travaille en étroite collaboration avec les services nationaux de la statistique, auxquels il apporte son assistance technique et des capacités supplémentaires, tout en dispensant des formations sur les recensements de population, les enquêtes auprès des ménages et les bases de données administratives. Ses activités vont de la conception et du lancement de projets à la diffusion de données.*



En 2010, le Département statistique et démographie a été rebaptisé « Département statistique pour le développement » (DSD), de manière à ancrer la statistique dans le contexte du développement régional et national au sens large.

Les grandes stratégies qui ont orienté les activités du SDP en 2010 et qui continueront d'aider à définir les actions prioritaires pour les années à venir sont le Plan stratégique pour la période 2006-2010, approuvé par le CRGA, et le Plan d'action stratégique océanien sur la statistique (2011-2020), issu de l'étude régionale de référence sur la statistique. La troisième Conférence régionale des Directeurs des services planification et statistique, tenue à Nouméa du 12 au 16 juillet 2010, a permis d'entériner la stratégie susmentionnée et de constituer un Comité océanien des statistiques chargé de veiller à sa mise en œuvre.

### Assistance technique

En 2010, l'assistance technique fournie à l'appui des systèmes nationaux de statistique afin de les aider à réaliser des recensements de population et des enquêtes auprès des ménages représente 138 semaines-personnes au total :

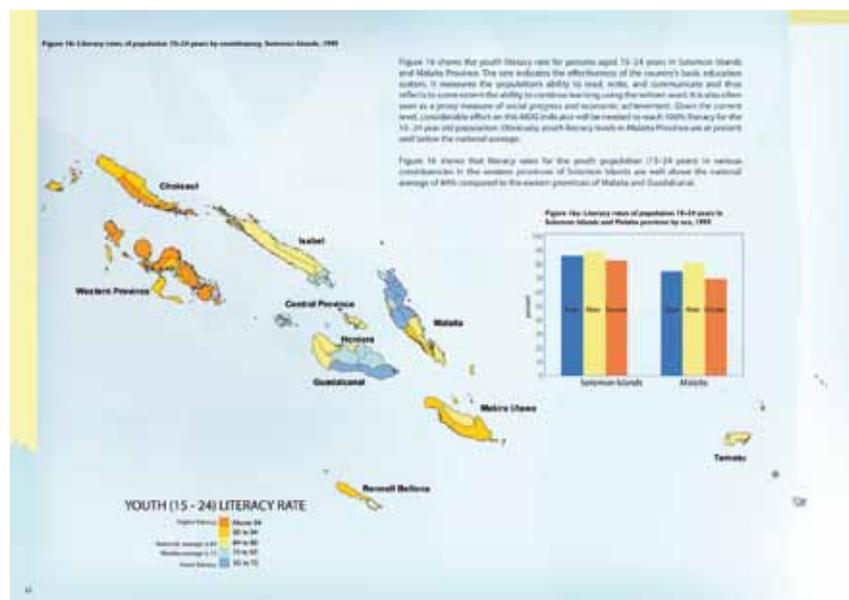
- ▶ Assistance technique fournie dans le cadre des recensements réalisés en 2010 (États fédérés de Micronésie, Kiribati, Samoa, Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- ▶ Diffusion des données issues des recensements réalisés en 2009/rédaction des rapports y afférents/présentation des données sous forme de tableaux/traitement des données (Îles Salomon, Vanuatu)

- ▶ Enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, et rédaction des rapports y afférents (Tonga, Tuvalu)
- ▶ Enquêtes démographiques et sanitaires (Kiribati, Tonga – phase de planification).

Le travail d'élaboration de politiques s'appuie sur des enquêtes démographiques et sanitaires, qui permettent d'anticiper la demande future de services sociaux et autres, notamment en matière de santé, d'éducation et de logement, tandis que les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages facilitent le rebasage des indices des prix à la consommation et fournissent de précieuses informations de référence sur la pauvreté. Elles permettent également de dégager des références et des indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire.

### Publications de données

En 2010, on enregistre un plus large éventail de données, indicateurs et rapports publiés par les services nationaux de la statistique, les organismes nationaux de planification et la CPS. À Tuvalu, les responsables de la planification en matière de santé sont mieux informés des inégalités d'accès aux services de santé et d'autres problèmes de santé grâce à la publication et à la diffusion du rapport d'enquête démographique et sanitaire et aux fiches « les faits et chiffres essentiels des enquêtes démographiques et sanitaires au bout des doigts ». Le rapport d'enquête sur les revenus et



Présentation des données statistiques sous une forme facile à comprendre

les dépenses des ménages des Tonga a été approuvé par les autorités, et un rapport similaire pour Tuvalu est en cours de rédaction. Un premier projet de recensement 2009 a été achevé à Vanuatu, et le rapport de recensement des Îles Salomon devrait l'être d'ici au début de 2011.

Tout comme les années précédentes, la base de données de la CPS sur les indicateurs du développement a été mise à jour et les informations qu'elle contient seront prises en compte dans le rapport de suivi annuel des progrès réalisés au regard des OMD, dont l'élaboration est coordonnée par le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique.

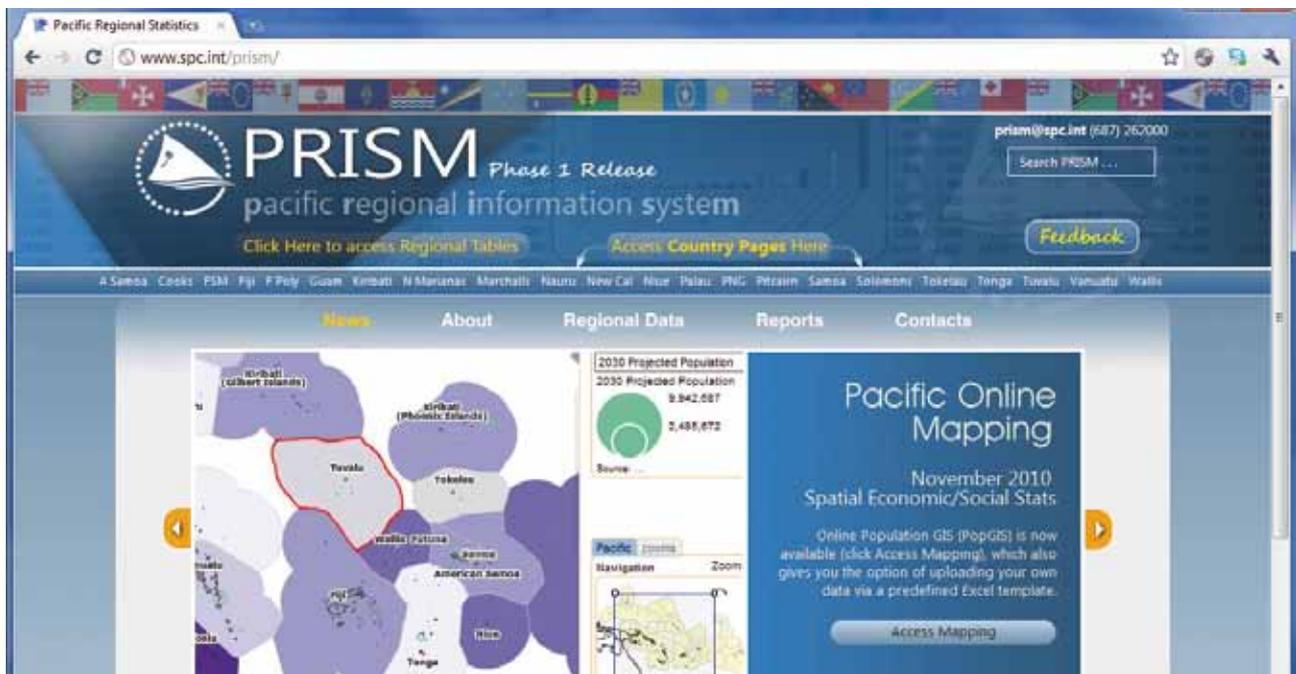
## Formation

Le transfert des capacités et le développement des compétences permettent aux agents des services nationaux de la statistique de se charger des opérations et des contrôles sur le terrain, ainsi que du dépouillement des questionnaires (saisie des données), ce qui garantit la bonne collecte des données et leur disponibilité à long terme en Océanie. De nombreuses formations ont été dispensées aux agents océaniques dans les domaines de la collecte, l'analyse et la gestion des données.

▣ Six agents de quatre États et Territoires insulaires océaniques ont effectué des stages professionnels en détachement à Nouméa, soit 75 jours en tout, afin de les aider à analyser les recensements et les enquêtes nationales, et à se former aux systèmes SIG, à l'imagerie satellite et aux statistiques économiques.

- ▣ Soixante-quatorze agents des services nationaux de la statistique et agents de terrain de sept États et Territoires insulaires océaniques ont suivi une formation représentant 490 jours-personnes au total dans un large éventail de domaines, tels que le traitement des données, les projections démographiques ou la comptabilité nationale.
- ▣ Lors d'un atelier sous-régional, vingt agents de sept États et Territoires insulaires océaniques ont suivi une formation sur l'utilisation de la trousse à outils du Réseau international pour les enquêtes auprès des ménages (IHSN), un système mis en place par le Groupe de gestion des données de la Banque mondiale, dans le cadre du Réseau IHSN, afin de promouvoir l'adoption des normes et des meilleures pratiques internationales en matière de recueil, de diffusion et de sauvegarde de microdonnées.
- ▣ Quatre agents de Kiribati ont reçu une formation de vingt jours sur les statistiques commerciales internationales.

Les évaluations de l'atelier et les travaux des participants montrent chez les agents nationaux un accroissement des compétences, de la confiance en eux-mêmes et de l'expérience nécessaires pour mener des activités dans un large éventail d'opérations statistiques, y compris la planification et la réalisation des recensements et des enquêtes, des projections démographiques et des statistiques économiques.



## PRISM et PopGIS

Le Système d'information pour la région océanique (PRISM), qui permet d'accéder plus aisément, à l'échelon national, régional et international, à une vaste gamme de statistiques et d'indicateurs des pays océaniques, publiés sur les sites Web des services nationaux de la statistique, a été modifié de manière à inclure les éléments suivants :

- ▶ un système interactif d'affichage de cartes,
- ▶ une base de données centralisée regroupant l'ensemble des données régionales,
- ▶ des tableaux régionaux modifiables selon les besoins
- ▶ un volet administratif détaillé,
- ▶ un catalogue des enquêtes disponibles.

Les besoins des sites des services nationaux de la statistique ont été analysés en détail pour les Îles Fidji, le Samoa et Vanuatu, et des formations ont été organisées concernant la mise à jour des articles, le téléchargement de fichiers et la gestion des menus.

Les systèmes nationaux d'information géographique appliqués à la démographie (PopGIS) incluent désormais une application destinée à la Polynésie française, et le système a été actualisé dans les États et Territoires insulaires océaniques à mesure que de nouvelles données de recensement étaient disponibles.

## Activités stratégiques et institutionnelles

Des stratégies à long terme de mise au point de systèmes statistiques nationaux font suite à l'introduction progressive de stratégies nationales de développement de la statistique, initiative engagée en étroite collaboration avec Paris21 (Partenariat statistique au service du développement au 21<sup>e</sup> siècle), partenariat mondial de statisticiens.

## Collaboration entre le DSD et d'autres départements et sections de la CPS

Tout au long de l'année, le DSD a activement collaboré avec d'autres départements et sections de la CPS sur des sujets variés : statistiques ventilées par sexe, sécurité alimentaire, changement climatique et mise au point de la base de données nationale d'indicateurs minimum du développement.

Le DSD est basé au siège de la CPS, à Nouméa. Douze agents y sont employés, deux autres étant affectés à l'antenne régionale Pacifique Nord (États fédérés de Micronésie). Chaque agent du DSD est spécialisé dans une branche particulière de la statistique, ce qui permet au Département de dispenser des services et des conseils variés aux pays membres.

## Centre régional des médias (CRM)



*Conformément à son mandat, le Centre régional des médias (CRM) travaille en étroite collaboration avec nombre de départements et sections de la CPS, ainsi qu'avec les pays membres, et leur propose des services de conseil, de production audiovisuelle et de formation.*

L'émission de télévision « Pacific Way », réalisée par le CRM, a fêté son quinzième anniversaire. Actuellement diffusée dans vingt États et Territoires insulaires océaniques sous forme d'émission télévisée hebdomadaire de trente minutes, elle offre un regard éclairant sur l'actualité régionale dans les domaines de la culture, du patrimoine et des traditions propres à l'Océanie.

Le CRM réalise également deux émissions radiophoniques : « Pacific Way », qui entame sa quatrième année d'existence et diffuse des reportages en rapport avec la thématique du développement, inspirés de l'expérience des pays océaniques et de la CPS, ainsi qu'une émission mensuelle, diffusée depuis 2007 pour le compte du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique et d'autres organisations membres du CORP.

À la demande du Groupe mélanésien du Fer de lance et avec le soutien financier des autorités de la Nouvelle-Calédonie, une équipe de tournage du CRM s'est rendue au quatrième Festival des arts mélanésiens, tenu en Nouvelle-Calédonie au mois de septembre 2010, afin de rendre compte de l'esprit et de la vitalité des arts et de la culture mélanésiens. Les reportages tournés à cette occasion seront diffusés dans l'émission « Pacific Way », sous forme de série, en 2010 et 2011.

La formation demeure une composante importante des activités du CRM. Depuis trois ans, ce dernier travaille en collaboration étroite avec la Fiji Audiovisual Commission (FAVC) afin de former de jeunes lycéens à la réalisation de documentaires, lesquels sont ensuite présentés dans le cadre du concours annuel de documentaires Kula Film Awards, qui attire chaque année un nombre croissant d'établissements scolaires.

En octobre 2010, le ministère tongan de la Jeunesse, l'Association pour la santé familiale aux Tonga et la Commission nationale de radio et télédiffusion ont conjointement demandé que soit organisé un atelier de formation sur la réalisation de vidéos et le traitement graphique. Le CRM, avec le concours financier de la Section VIH et du Département développement humain de la CPS, a pu répondre à cette demande et former trente-neuf participants à l'utilisation d'une caméra, au montage et à d'autres techniques nécessaires à la réalisation de films et de documentaires.

Le CRM a participé à la mission d'élaboration de la stratégie conjointe de pays de Guam et réalisé à cette occasion une série de reportages sur le Pacifique Nord pour l'émission « Pacific Way ». En collaboration avec l'OMS, le CRM a également pris part à un atelier de formation visant à aider les journalistes à mieux rendre compte des problématiques liées à la sécurité alimentaire. L'atelier en question s'inscrivait dans le cadre du premier

Sommet océanien de l'alimentation, tenu à Vanuatu. Le CRM a également formé des employés de l'organisme de radiodiffusion et de télévision de Vanuatu (VBTC) à la réalisation de vidéos et à l'écriture de scénarios. Des agents du CRM se sont en outre rendus dans les États fédérés de Micronésie afin d'assister au Sommet de la jeunesse de Micronésie et de réaliser un reportage à cette occasion.

Les radios de proximité ont le vent en poupe. Lancées à l'initiative des communautés, elles sont faciles et relativement peu coûteuses à mettre en place. Le CRM a donc intensifié les activités de formation menées dans ce domaine et organisé des ateliers dans les villages autour de thèmes tels que l'écriture de scénarios et la réalisation d'entretiens afin de former des animateurs, des journalistes enquêteurs et des techniciens. En collaboration avec le Commonwealth of Learning, le CRM a ainsi organisé trois ateliers de ce type en 2010, dont le premier s'est tenu sur l'île de Niutoputapu (Tonga), frappée par un tsunami en 2009. La radio locale y est aujourd'hui essentielle à la diffusion d'informations, car ses habitants, coupés du reste du monde, ne disposent d'aucun autre véritable moyen de communication.

Le deuxième atelier, tenu à Honiara (Îles Salomon), a réuni des représentants du Ministère de la santé, de l'administration de la province d'Isabel, de la société civile et de la communauté locale. Les participants y ont débattu des problèmes de santé propres à la province d'Isabel et conçu des émissions à thème (jeunesse, santé mentale, effets de la noix de bétel, etc.).

Le troisième atelier, tenu à Buka (Bougainville), a débouché sur la création d'une série d'émissions sur la santé des femmes. Le dernier jour a été consacré à la réalisation et à la diffusion d'une émission radiophonique de vingt minutes, diffusée en direct, au cours de laquelle ce nouveau projet éducatif a été présenté à la communauté.

Le CRM propose également des formations à Narere aux étudiants du CFEC qui souhaitent acquérir et mettre en action les compétences requises pour lancer leur propre station de radio de proximité.



## Secrétariat du Conseil océanien d'évaluation pédagogique

### Vue d'ensemble

L'intégration du Conseil océanien d'évaluation pédagogique à la CPS est devenue effective le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il a ensuite été rebaptisé Secrétariat du Conseil océanien d'évaluation pédagogique lors de sa trentième et dernière assemblée générale annuelle, tenue le 11 novembre 2010. En revanche, sa mission reste inchangée, et il poursuivra son travail en collaboration avec les pays membres, mettant en œuvre des programmes de travail élaborés en fonction de leurs demandes, pour

concrétiser la vision du Cadre océanien de développement de l'enseignement, celle « d'une éducation de qualité pour tous dans le Pacifique ». Comme indiqué dans son Plan stratégique 2010-2012, « le SPBEA apporte à la CPS une organisation fortement ancrée dans l'évaluation pédagogique, qui porte un intérêt et un désir authentiques d'améliorer la qualité de l'éducation des enfants ». Ces valeurs sont entièrement transférables à la CPS et formeront un volet essentiel de la mission et de la vision de la nouvelle Division éducation, formation et développement humain.

Depuis sa création en 1980, il a considérablement développé son volume d'activité et élargi sa gamme de services, qu'il offre essentiellement à ses États membres. Les méthodes mises en œuvre pour assurer ses prestations de services sont variées, mais ont toutes pour objectif d'utiliser l'évaluation de l'éducation pour améliorer la qualité de l'éducation. Les services d'évaluation de l'éducation et de la formation ne sont pas assez développés dans la plupart des pays. Dans le cadre de son mandat de conseiller régional en matière de normes éducatives, le SPBEA encourage les pays membres à adopter de nouvelles méthodes d'évaluation, notamment **l'évaluation au service de l'apprentissage** et **l'évaluation en tant que processus d'apprentissage**, ce qui représente un changement d'orientation fondamental par rapport à **l'évaluation de l'apprentissage**.



Bien que la fourniture de services d'évaluation demeure l'une de ses principales fonctions, des missions de facilitation et de gestion de plusieurs initiatives régionales en matière d'éducation lui ont également été confiées. Ces nouveaux projets reflètent les besoins émergents des pays membres, les transformations et les réformes engagées dans la région océanienne, ainsi que les tendances mondiales en matière d'évaluation.

Face à une demande croissante, le SPBEA a étendu ses activités au-delà de l'évaluation de l'éducation et de la formation, dans les domaines suivants : le suivi des normes nationales et régionales en matière d'enseignement, les compétences des enseignants, la conservation et le traitement des principales données disponibles en matière d'éducation, et les services de qualification.

Parmi les responsabilités incombant au SPBEA, on relève les éléments suivants :

- ▶ Assurer la qualité des politiques et cadres nationaux d'évaluation élaborés au profit des pays membres.
- ▶ Superviser les évaluations nationales effectuées par les services nationaux d'évaluation.
- ▶ Améliorer et moderniser le dispositif d'examen des pays en dirigeant les actions visant à mettre l'évaluation au service de l'apprentissage, à renforcer le professionnalisme des enseignants par le biais de formations ciblées, et à rationaliser les procédures

*Dans le cadre de son mandat de conseiller en matière de normes éducatives, le SPBEA encourage les pays membres à adopter de nouvelles méthodes d'évaluation, notamment l'évaluation au service de l'apprentissage et l'évaluation en tant que processus d'apprentissage, ce qui représente un changement d'orientation fondamental par rapport à l'évaluation de l'apprentissage.*



d'examen ou les services d'évaluation à l'échelon national.

- ▶ Procéder à l'accréditation et au suivi des établissements adoptant les deux qualifications régionales (Pacific Senior Secondary Certificate et South Pacific Form Seven Certificate), afin de veiller à ce que les évaluations effectuées par ces établissements soient équitables et à ce que les normes soient maintenues au fil du temps.
- ▶ Procéder à l'accréditation et au suivi des qualifications, afin de veiller à ce que celles-ci correspondent aux niveaux appropriés et forment un programme d'apprentissage progressif et pertinent.
- ▶ Veiller à ce que les qualifications proposées créent des passerelles entre les établissements d'enseignement secondaire, les universités et le monde du travail, afin de favoriser l'équivalence entre les qualifications, et la mobilité des travailleurs.
- ▶ Fournir une assistance technique aux organismes accordant des bourses d'études en effectuant une première sélection des candidats, conformément aux critères convenus pour les différents pays de la région.

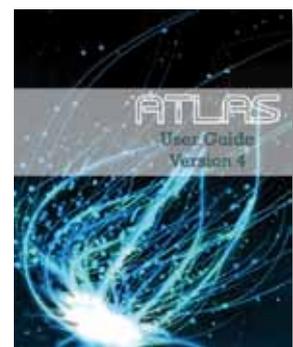


Le SPBEA accomplit le mandat qui lui est confié par le biais des six grands domaines d'intervention suivants : Évaluation, programmes d'enseignement et normes ; Qualifications des classes de fin d'études secondaires ; Registre océanien des qualifications ; Recherche, suivi et évaluation ; Services généraux, et Service des bourses.

En 2010, le SPBEA a franchi une étape importante, qui couronne deux décennies d'engagement, avec le début du

processus d'adoption, par les pays membres, du Certificat océanien de fin d'études secondaires (PSSC), qui sanctionne les études secondaires en fin de première. Les pays ont été encouragés et aidés à adopter cette qualification proposée depuis 1989, et à renforcer leurs capacités de l'administrer à l'échelon national. Le SPBEA continuera d'apporter son assistance technique et son soutien à cet égard, afin de veiller au maintien des procédures de contrôle et d'assurance de la qualité. Le processus d'adoption par les pays doit arriver à terme en 2012.

Parmi les différentes activités d'assistance proposées aux pays membres, on relève également l'élaboration des logiciels internes ci-après, qui permettent d'enregistrer et d'analyser les données d'évaluation obtenues dans chaque pays, ainsi que de présenter des rapports

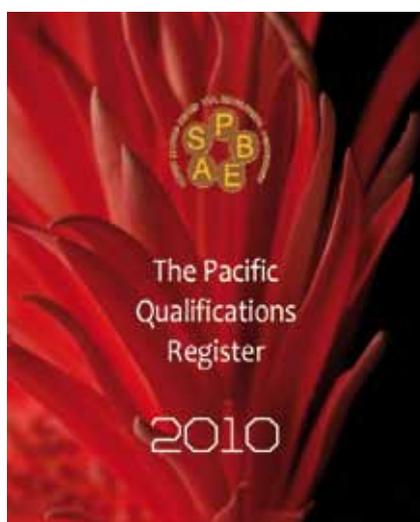
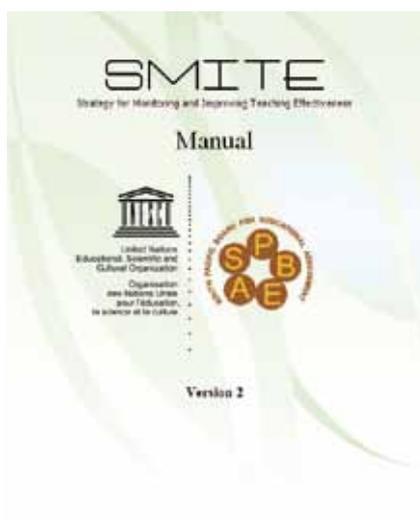
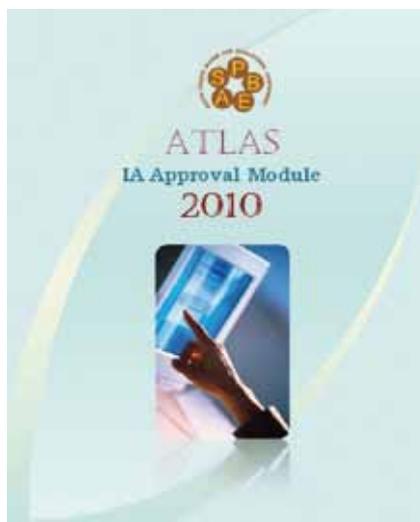


connexes : ATLAS, STALLIAN, SMITE, TITAN et SMIS. Les conclusions des analyses de données servent à la conception et à la mise au point de stratégies d'intervention visant à améliorer la qualité de l'éducation. Deux stratégies de ce type ont été mises en œuvre par le SPBEA en 2010 : un outil de référence pour l'évaluation de l'enseignement et de l'apprentissage, et douze modules relatifs aux compétences des enseignants destinés aux instituts de formation des maîtres.

Diverses activités ont permis d'améliorer le soutien fourni en vue d'améliorer les aptitudes en matière de lecture, d'écriture et de calcul. L'évaluation et le suivi des normes dans ces domaines ont été entrepris dans cinq pays de la région, où des critères connexes ventilés par sexe ont été fixés aux échelons local et national. Deuxièmement, toujours dans le domaine de la lecture, de l'écriture et du calcul, des supports de sensibilisation à l'attention des communautés ont été mis au point.

Grâce au suivi des compétences en lecture, écriture et calcul, l'élaboration d'instruments d'évaluation des aptitudes à la vie quotidienne pour la quatrième et la huitième année de scolarité a démarré dans deux pays.

Les agents du Registre océanien des qualifications ont continué à fournir des conseils et des services d'assistance aux États et Territoires insulaires océaniques qui travaillent à la mise en place de leurs propres cadres nationaux des qualifications, dont le stade d'avancement varie selon les pays.



Ils se concentrent actuellement sur l'élaboration de critères d'accréditation des autorités nationales en charge des qualifications et des procédures d'enregistrement des qualifications des pays au registre. Ce travail est bien avancé et des projets de critères ont été diffusés. Le travail relatif à la création et à la mise en œuvre de la base de données du registre océanien des qualifications a débuté.

À la fin du mois d'août 2010, le SPBEA comptait 26 agents, dont 11 agents recrutés à l'échelon international et 15 agents recrutés à l'échelon local. Le Secrétariat se composait de 17 femmes (65 %) et de 9 hommes (35 %). Tous les agents recrutés à l'échelon international étaient Océaniques. Vers la fin de 2010, onze nouveaux agents sont venus renforcer les effectifs du Secrétariat. Cette hausse découle de la mise en œuvre du nouveau *Projet de l'AusAID en faveur de l'amélioration de l'évaluation des compétences en lecture, écriture et calcul dans le Pacifique*, qui durera 18 mois. Le travail de préparation du projet a déjà commencé, comme c'est le cas pour d'autres initiatives, dont la *Conférence régionale océanienne de 2011 sur les langues et les aptitudes à l'écriture et la lecture*, l'*Outil régional d'évaluation pédagogique*, et l'*Établissement de références pour la qualité de l'éducation dans le Pacifique*.

Le SPBEA poursuivra son travail en collaboration avec les pays membres et les partenaires dans le développement, tout en s'attachant à nouer des liens et des partenariats nouveaux sous la houlette de la CPS.

## Services généraux



*Le défi posé aux services généraux a été de maintenir un ensemble de services de qualité supérieure, soutien dont l'organisation avait besoin en cette période de croissance rapide et de décentralisation, dans ce qui s'avère un réel environnement institutionnel multinational.*

**E**n accord avec le plan stratégique, l'accent, tout au long de 2010, a été mis sur la professionnalisation de la fonction ressources humaines ; sur la poursuite de la mise à niveau des systèmes et des procédures de gestion financière ; sur l'encouragement d'une culture institutionnelle qui promeut l'amélioration continue, adopte le changement et l'innovation, et qui favorise le travail en équipe et une approche collégiale ; et enfin sur le soutien à une plus grande décentralisation des services de la CPS au-delà des sites actuels. Ces réformes ont été menées grâce à un soutien apporté au niveau du personnel (renforcement des capacités), des systèmes (mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités) et des procédures (efficacité accrue).

Les activités spécifiques menées en 2010 par les services généraux sont notamment :

- ▶ Un soutien apporté à la poursuite de l'intégration du SPBEA au sein de la CPS, à la suite de la fusion des deux institutions au début de l'année 2010.
- ▶ La mise en place de systèmes de gestion financière et des ressources humaines, des systèmes TIC, des procédures administratives et des initiatives de gestion de changement en vue de l'intégration de la SOPAC au sein de la CPS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- ▶ L'introduction, en liaison avec les autres membres participants du CROP (Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique, Secrétariat du Programme régional océanien pour l'environnement, Agence des pêches du Forum), d'un nouveau modèle d'évaluation des postes, adossé à des modèles révisés de descriptifs de fonctions et la mise en place d'un nouveau barème des traitements à 18 classes et d'un modèle de familles d'emploi, afin de mieux différencier les fonctions et attributions au sein d'une organisation qui est de plus en plus complexe, à la fois en matière de compétences techniques et d'étendue géographique dans la région.
- ▶ La mise en place d'un plan de perfectionnement individuel fondé sur les meilleures pratiques et une politique de rémunération associée, établissant un lien direct entre l'évaluation du salaire et les résultats.
- ▶ La mise en place d'un système complet de recrutement en ligne pour permettre une approche plus efficace et stratégique du recrutement et de la sélection du personnel.
- ▶ La mise en place de services « helpdesk » dans les domaines de la finance, de la passation de marchés, des ressources humaines, des prestations d'assurance maladie, des voyages, du logement et de la maintenance, afin d'améliorer l'efficacité et la prestation de services.
- ▶ L'élaboration de politiques générales dans les domaines de la passation de marchés, de la prévention des fraudes et de la gestion des risques.
- ▶ Un soutien apporté à des initiatives de prise en compte systématique de l'égalité des sexes, y compris la prévention du harcèlement et de la violence fondée sur la discrimination sexuelle.

### Services de soutien aux divisions



*En 2010, les services de soutien aux divisions de la CPS se composent des sections suivantes : Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification, Section technologies de l'information et de la communication (TIC), Section publications, Section traduction et interprétation, et Bibliothèque de la CPS.*

- ▶ En août 2010, la CPS a reçu un financement de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) pour mettre à niveau son infrastructure informatique. La Section TIC a commencé à convertir ses serveurs physiques en serveurs virtuels, ce qui lui a permis de mettre hors service une quinzaine de serveurs physiques. L'environnement informatique virtuel permettra non seulement d'économiser 50 % de la facture d'électricité une fois la conversion terminée, mais donnera aussi à la Section beaucoup plus de marge de manœuvre pour apporter son soutien informatique tout en répondant aux besoins divers de l'Organisation et de ses divisions.
- ▶ La Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification a agrandi son effectif en nommant un Conseiller en changement climatique. Cette Cellule dirige déjà un projet qui vise à rassembler les résultats des recherches relatives à l'impact du changement climatique sur la pêche dans le Pacifique. Le Conseiller en changement climatique assurera également la coordination des activités engagées par la CPS sur la thématique du changement climatique.
- ▶ Il est prévu de déménager la bibliothèque de la CPS située à Suva dans des locaux plus adaptés du complexe de Nabua. La CPS a également tenu la première réunion officielle du Groupe de travail du CORP sur les bibliothèques, les archives et la gestion de l'information.
- ▶ La Section publications a nommé un rédacteur-correcteur à l'antenne régionale de Suva pour mieux servir les départements et sections qui y sont implantés. En 2010, la CPS a publié plus de cent ouvrages, essentiellement des ouvrages techniques sous divers formats, ainsi qu'un large éventail de bulletins d'information, de documents de conférence, de contenu Internet, d'affiches et de brochures d'information. Ces documents sont largement diffusés aux pays membres dans leur version électronique ainsi que sous format papier.
- ▶ La Section traduction et interprétation a nommé une interprète à Suva pour mieux répondre aux besoins des départements et sections de l'antenne régionale et y accroître ses services, compte tenu du nombre croissant de réunions prévues au calendrier de Suva.



## Organisations hébergées par la CPS

### Assemblée des corps législatifs océaniques pour la population et la gouvernance



*La CPS et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) abritent le Secrétariat général de l'Assemblée des corps législatifs océaniques pour la population et la gouvernance, créé en 2009 à l'issue de la fusion de l'Assemblée des parlementaires océaniques sur la population et le développement et de la Conférence des présidents et greffiers de Parlement des pays membres du Forum. Sa mission consiste à « engager les législateurs dans des actions de promotion et [à] soutenir l'adoption de mesures législatives, en vue de promouvoir les questions relatives à la population et au développement, et d'améliorer la qualité de la gouvernance dans la région du Pacifique ».*

**E**n 2010, le Secrétariat de l'Assemblée a été transféré de Suva à Rarotonga (Îles Cook).

Les activités courantes de l'Assemblée s'appuient sur une constitution. L'Assemblée des corps législatifs océaniques pour la population et la gouvernance est présidée par un Comité exécutif, qui se charge de fixer l'orientation stratégique du Secrétariat général. Ce Comité se compose de cinq présidents de corps législatifs océaniques : un Président (Îles Cook), trois Vice-présidents (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Marshall et Tokelau) et un Trésorier (États fédérés de Micronésie). Le Comité exécutif comprend également sept membres de droit sans voix délibérative, à savoir : la CPS, l'UNFPA, le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Forum asiatique des parlementaires sur la population et le développement, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

En 2010, l'Assemblée a apporté son soutien aux législateurs afin qu'ils puissent promouvoir les questions liées à la population, au développement et à la gouvernance (VIH/sida et infections sexuellement transmissibles (IST), jeunesse, changement climatique, égalité des sexes et gouvernance), lors d'ateliers organisés aux Îles Marshall, à Kiribati, aux États fédérés de Micronésie et à Vanuatu. De nouveaux groupes parlementaires sur la population et le développement ont ainsi vu le jour aux États fédérés, à Kiribati et aux Îles Marshall. Ces groupes, présidés par le Président de l'Assemblée législative de chaque pays, œuvrent à la promotion des lois et des politiques et mènent des actions de sensibilisation afin que les questions

prioritaires touchant à la population et au développement soient traitées efficacement.

Dans le courant de l'année, l'Assemblée a accordé son concours à des projets nationaux et régionaux de renforcement des capacités législatives. Elle a encouragé la désignation de porte-parole parlementaires à l'échelon national et régional et a contribué à leurs travaux dans des secteurs tels que l'égalité des sexes, le VIH/sida, le changement climatique, la gouvernance et la jeunesse. Elle a appuyé les préparatifs de l'audience parlementaire régionale du Parlement du climat ouverte aux pays océaniques, qui s'est tenue aux Îles Fidji. Elle a également procédé à une évaluation officielle du Parlement des Îles Cook et lui a présenté plusieurs recommandations relatives à la formation, à l'adoption des meilleures pratiques et à une meilleure planification, en vue du renforcement des capacités et de l'amélioration des procédures du Parlement. Ce type d'évaluation aura également lieu dans les autres pays membres, à commencer par Palau, Nauru, Niue, Tuvalu et les Tonga en 2011.

En 2010, l'Assemblée a également animé des forums sur la place des jeunes et des femmes en politique aux Îles Cook, et conduit plusieurs activités autour des élections prévues dans le pays : elle a notamment organisé deux débats publics, dont un spécialement pour répondre aux questions des jeunes, elle a communiqué des informations à l'équipe d'observateurs des élections envoyée par le Forum, et elle a contribué à la publication des Principes du Forum sur l'éthique politique et la transparence dans la presse locale.

## Conseil de la jeunesse du Pacifique

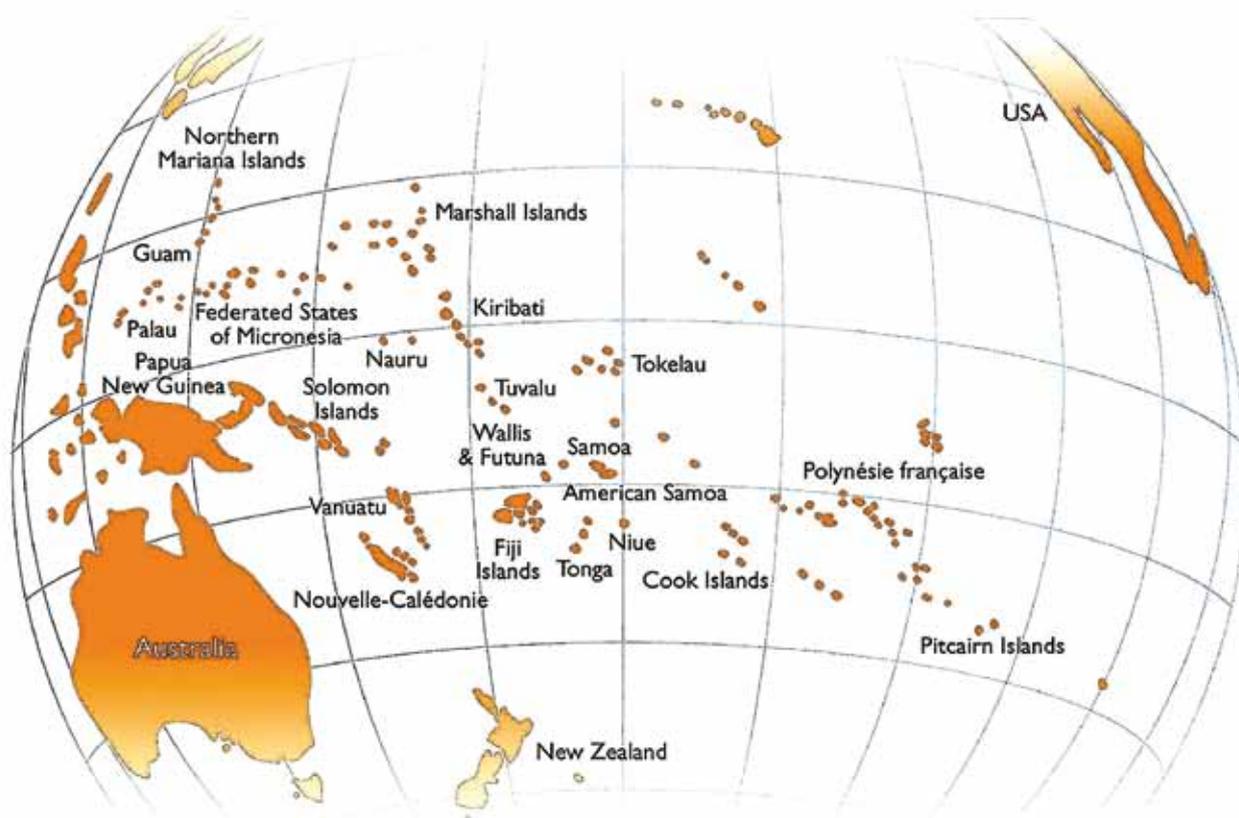


*La CPS héberge le secrétariat du Conseil de la jeunesse du Pacifique, qui, après près de dix ans de sommeil, a été reconstitué en 2009, grâce au concours financier du Programme de leadership dans le Pacifique de l'Agence australienne pour le développement international. Le Conseil est chargé de la coordination, de la promotion et de la mise en place de partenariats avec d'autres organismes, afin de soutenir les conseils nationaux de la jeunesse, qui sont les représentants des organisations non gouvernementales au service des jeunes. Ces conseils travaillent en étroite collaboration avec les services nationaux de promotion des jeunes, dans le but de mettre en œuvre les priorités nationales en matière de jeunesse.*

**L**e Conseil se compose actuellement des conseils nationaux de la jeunesse des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, de Niue, de Palau, des Îles Marshall, des Îles Salomon, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu.

En 2010, le Conseil a décidé de mener des actions de sensibilisation sur les problèmes du chômage des jeunes, compte tenu des difficultés auxquelles se heurtent les jeunes Océaniens sur le marché du travail, notamment l'exode rural et les taux élevés de sous-emploi et de chômage dans leur tranche d'âge.

Le Secrétariat du Conseil de la jeunesse du Pacifique est situé à l'antenne régionale de la CPS à Suva.





## PAYS MEMBRES

Samoa américaines

Australie

Îles Cook

États fédérés de Micronésie

Îles Fidji

France

Polynésie française

Guam

Kiribati

Îles Marshall

Nauru

Nouvelle-Calédonie

Nouvelle-Zélande

Niue

Îles Mariannes du Nord

Palau

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Pitcairn

Samoa

Îles Salomon

Tokelau

Tonga

Tuvalu

États-Unis d'Amérique

Vanuatu

Wallis et Futuna

## CONTACT

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

---

Siège  
BP D5,  
98848 Nouméa Cedex,  
Nouvelle-Calédonie  
Téléphone : +687 26 20 00  
Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva  
Private Mail Bag,  
Suva,  
Îles Fidji  
Téléphone : +679 337 0733  
Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de  
Pohnpei  
PO Box Q,  
Kolonía, Pohnpei, 96941 FM,  
États fédérés de Micronésie  
Téléphone : +691 3207 523  
Télécopieur : +691 3202 725

Bureau national de  
coordination aux Îles Salomon  
PO Box 1468  
Honiara, Îles Salomon  
Téléphone : +677 25543,  
+677 25574  
Télécopieur : +677 25547

---

Courriel : [spc@spc.int](mailto:spc@spc.int)  
Site Web : [www.spc.int](http://www.spc.int)